

687^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 20 octobre 2008

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 25 SEPTEMBRE 2009 (N° 7.931)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008 (suite) :

2° Dépenses ordinaires

- Sect. 1 - Dépenses de Souveraineté (p. 4476).
- Sect. 2 - Assemblée et Corps Constitués (p. 4477).
- Sect. 3 - Moyens des Services (p. 4479).
- Sect. 4 - Dépenses Communes aux Sections 1, 2, 3 (p. 4579).
- Sect. 5 - Services Publics (p. 4581).
- Sect. 6 - Interventions Publiques (p. 4582).

3° Equipement et Investissements - Sect 7 (p. 4585).

4° Comptes Spéciaux du Trésor (p. 4590).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2008
Séance publique
du lundi 20 octobre 2008

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés : Mme Michèle DITTLLOT, MM. Pierre LORENZI et Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel..... + 80.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mme Maryse BATTAGLIA, Conseiller Technique ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane Valeri.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues, la séance est ouverte.

Je voudrais, en premier lieu, excuser notre Collègue Pierre LORENZI qui est absent de la Principauté actuellement et notre Collègue Michèle DITTLLOT, qui est souffrante et qui, malheureusement, ne peut pas être avec nous ce soir.

Je vous rappelle que, comme traditionnellement, toute notre séance sera retransmise en direct sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Nous reprenons nos travaux là où nous les avons arrêtés jeudi soir, après l'examen des Recettes inscrites au Budget, à la section I - Dépenses de Souveraineté, page 7 du fascicule budgétaire. Bien évidemment, ne seront évoqués au cours de nos débats que les chapitres qui font apparaître des inscriptions modificatives au Budget.

Je donne immédiatement la parole à Madame le Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre modifié des dépenses.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel.....	- 80.800
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel.....	+ 39.200
-----------------------------------	----------

201.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 82.000
--	----------

	<u>+ 121.200</u>
--	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.....	+ 1.100
-----------------------------------	---------

202.030 - Frais de fonctionnement	+ 45.000
---	----------

	<u>+ 46.100</u>
--	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 5.000
--	---------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	- 18.400
-----------------------------------	----------

205.030 - Frais de fonctionnement.....	- 25.000
--	----------

- 43.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.....	+ 11.700
-----------------------------------	----------

206.030 - Frais de fonctionnement.....	- 25.100
--	----------

- 13.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	+ 32.800
301.020 - Frais Etudes & Formation.....	+ 55.000
301.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 70.000
301.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 3.000
	<u>+ 160.800</u>

M. le Président.- Monsieur ROBILLON a la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais m'adresser à Monsieur le Ministre d'Etat.

Je voudrais en effet être rassuré. Le Conseil National est-il toujours une instance reconnue par la Constitution ? Ses Membres sont-ils bien les représentants des Monégasques et par là même, doivent-ils en être le relais auprès du Gouvernement ? Rassurez-moi, Monsieur le Ministre d'Etat, car récemment, au moins deux familles monégasques se sont vu reprocher d'avoir sollicité l'aide de Conseillers Nationaux pour des différends qui les opposent à des Services administratifs. Ces remontrances ont été le fait de hauts fonctionnaires. Si le Conseil National n'a pas été dissout, si la Constitution n'a pas été suspendue, si les Conseillers Nationaux ne sont pas recherchés par la police, alors on ne peut blâmer ces compatriotes qui recherchent l'appui de leurs représentants. Ces attitudes de défiance et d'irrespect envers l'Institution parlementaire ne doivent plus se répéter et je vous remercie de bien vouloir rappeler à vos fonctionnaires les principes de fonctionnement de nos Institutions.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais vous rassurer en disant qu'effectivement, il n'est pas acceptable que de hauts fonctionnaires – et je le leur rappellerai – contestent le fait qu'il y ait une intervention auprès d'eux d'un Conseiller National ; c'est tout à fait naturel qu'un Conseiller National saisisse l'Administration pour signaler un problème, donc ce n'est pas admissible que des remarques soient faites dans ce domaine et je le leur rappellerai et si vous avez des cas particuliers, on ne va pas le dire en Séance Publique, mais n'hésitez pas à les évoquer auprès de moi.

M. Jean-François ROBILLON.- Je vous remercie et je n'en attendais pas moins de vous pour cette réponse.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de bien vouloir effectivement le rappeler clairement à l'ensemble des responsables des Services administratifs. Je demande à chaque Conseiller National témoin de ce genre de chose, quand un compatriote vient vous voir pour vous dire qu'il lui a été reproché par un responsable d'un Service d'avoir tout simplement souhaité s'adresser à un de ses Elus, de me le dire, et systématiquement, je vous le ferai savoir Monsieur le Ministre, pour que vous puissiez intervenir, parce que franchement ce sont des méthodes inadmissibles qui ne sont pas conformes à l'esprit de la Constitution et ce genre de pressions sont indignes de la Haute Administration monégasque. Je tiens à dire aussi que, pour l'immense majorité des hauts fonctionnaires, bien évidemment, elles sont totalement étrangères à leurs habitudes, donc s'il y a quelques

personnes qui n'ont pas encore compris cela, nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour les rappeler à l'ordre. Pour les bonnes relations entre nos Institutions, merci de le leur faire savoir, comme vous vous y êtes engagé.

Je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je donne une précision pour le bon ordre des choses : je le dis à vous toutes et à vous tous, Conseillers Nationaux, quand vous faites des interventions, ce qui est tout à fait légitime, pour signaler la situation d'une personne, je vous demande de la faire soit auprès de moi, soit auprès d'un Membre du Gouvernement, parce que c'est la logique des choses. Je ferai d'ailleurs une petite note de rappel et à ce moment-là, il appartient aux Membres du Gouvernement ou à moi-même, si vous m'avez saisi, de vous apporter la réponse et en aucun cas, il n'appartient aux fonctionnaires d'estimer que c'est déplacé.

M. le Président.- Il arrive fréquemment qu'il y ait un différend entre un Administré et un Service de l'Administration. Vous l'avez dit, il est légitime d'en faire part aux Elus des Monégasques. Ensuite, à nous de retranscrire la requête auprès d'un Membre du Gouvernement et ensuite, au Membre du Gouvernement concerné, de prendre la bonne décision. Je crois que c'est comme cela qu'il faut qu'on travaille dans le respect de tous, pour le bon fonctionnement de nos Institutions.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, de ces précisions, elles sont importantes, effectivement, pour le fonctionnement de l'Institution parlementaire et surtout du Gouvernement. Vous nous confirmez bien, aujourd'hui que lorsqu'un des Elus des Monégasques a un souci, qu'il s'agisse d'un cas particulier ou d'un problème général, la voie officielle est bien, donc, de saisir soit vous-même, soit un des Membres du Gouvernement qui, à son tour, saisira les Chefs des différents Services. Nous sommes bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Le Membre du Gouvernement vous apportera la réponse.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, c'est très important. La voie hiérarchique est très importante.

M. le Ministre d'Etat.- Je confirme que je vais, puisqu'il y a semble-t-il problème, faire une circulaire en ce sens à l'ensemble des Administrations de l'Etat.

M. le Président.- En l'occurrence, j'ai un exemple en tête que je ne citerai pas, bien sûr, pour ne mettre en cause personne nommément en Séance Publique, mais je peux vous dire que ça c'est bien passé exactement comme vous le demandez, c'est-à-dire que la famille monégasque a fait sa requête auprès d'un Elu, qui l'a faite suivre à un Membre de votre Gouvernement, qui a dû la faire suivre au Service et c'est là que le ou la responsable du Service a fait les reproches à la famille monégasque. C'était bien pourtant exactement comme vous le souhaitez, que les choses s'étaient passées dans l'exemple que j'ai en tête ce soir. Mais il y en sûrement d'autres, n'est-ce pas Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je pense que cet exemple est celui dont je parlais.

M. le Président.- On aura sûrement l'occasion de reparler de ce Service dans le cadre du chapitre qui le concerne. Nous allons y revenir longuement, je suis sûr, tout à l'heure, car il y a d'autres problèmes actuellement de refus de tout dialogue avec le Conseil National, concernant ce Service-là.

Monsieur le Ministre, j'ai une autre question sur le chapitre « Ministère d'Etat - Secrétariat Général », je pense que c'est à ce stade qu'il faut que je vous demande des précisions. Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances, vous avez accueilli favorablement – pour l'examiner plus attentivement, avez-vous dit – la proposition du Conseil National d'élargir le principe du *vade-mecum* à d'autres secteurs économiques que celui du bâtiment, pour lequel il est appliqué actuellement par le Gouvernement. Je rappelle que c'est très important pour nous, puisque ça permettra, sur les marchés de l'Etat, d'assurer à rapport qualité/prix équivalent, un plus grand respect de la

priorité dont peuvent bénéficier les entreprises monégasques et installées à Monaco. Nous pensons à l'extension du *vade-mecum* aux activités commerciales et de services, car aujourd'hui, c'est limité aux activités du bâtiment, aux marchés de travaux publics. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de précisions, car bien sûr cette déclaration, nous l'accueillons avec satisfaction, mais pouvez-vous nous donner un rendez-vous pour faire le point sur cette demande d'étude complémentaire que vous souhaitez avant de nous annoncer, éventuellement, des décisions ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais demander à M. Gilles TONELLI de vous faire le point sur l'état des réflexions à ce sujet. Des réflexions qui n'ont pas pu évoluer beaucoup entre vendredi, où je vous ai dit cela, et ce soir.

M. le Président.- Ce que je vous demande ce soir, ce n'est pas évidemment depuis vendredi d'avoir fait une étude et de nous donner déjà ses résultats, nous sommes tout à fait d'accord. Non, ce que nous voudrions, c'est avoir des précisions sur le calendrier et la méthode que vous pensez suivre pour avancer dans cette réflexion. C'est tout.

Monsieur TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette affaire, je crois que ce qu'il faut rappeler, c'est que pour les sociétés de travaux publics et du bâtiment, l'application de ces règles de préférence résulte d'une classification qui est faite en collaboration avec les entreprises concernées. Si on veut pouvoir classer les entreprises selon des critères, il faut qu'au départ, on puisse mettre chacune de ces entreprises dans la catégorie dont elle relève. Il y a une première étape qu'il faut approcher, c'est – comme on l'a fait pour le bâtiment, et pour cela, on a trouvé une solution qui est une commission qui existe et qui se réunit régulièrement – comment déterminer les critères d'activité en Principauté, les critères d'appartenance à un Monégasque, qu'il faut donc appliquer et qu'il faut traduire pour chacune des branches d'activités que vous visez. Donc, à mon avis, la première étape à franchir pour avancer, c'est avoir une liste d'entreprises qui puissent être classées dans ces différentes catégories. Une fois que cette opération – qui est à mon avis la plus difficile, la plus compliquée à faire,

mais c'est la première étape, on va s'y employer, ce n'est pas pour autant qu'on ne va pas le faire – une fois que cette opération aura été réalisée, le reste est beaucoup plus facile à mettre en œuvre. Une fois qu'on a, pour chacune des entreprises, son classement, il est facile d'analyser les appels d'offres en fonction de ces résultats-là.

M. le Ministre d'Etat.- J'indique que ce point est important parce que pour le bâtiment, c'est assez facile, mais on veut d'abord s'assurer de la réalité de l'entreprise pour qu'elle bénéficie de cette préférence. Pour certaines prestations de services, on est obligé de faire de même, parce qu'autrement, nous prendrions le risque, par exemple, pour le bâtiment, une entreprise déclare faire du bâtiment sans aucun personnel ni aucun matériel à Monaco. Alors, on considère qu'elle ne peut pas être agréée et qu'elle ne peut pas bénéficier de cette préférence, sinon ce serait un simple relais qui n'aurait pas d'intérêt et, au contraire, qui serait abusif puisque ce serait indirectement donner la préférence à une entreprise extérieure et ce n'est pas une hypothèse d'école que j'évoque. Alors, je crois que pour les autres prestations de services, on est obligé d'avoir cette même réflexion si on veut vraiment donner une préférence aux gens qui exercent effectivement une activité réelle à Monaco et pas qui servent simplement de relais ou de prête-nom pour une entreprise extérieure. C'est important qu'il y ait une activité réelle à Monaco.

M. le Président.- Tout à fait.

Je voudrais juste rappeler pour ceux qui écoutent ou lisent nos débats et qui ne sont pas familiers du *vade-mecum* concernant le bâtiment et les travaux publics, qu'il s'agit en fait de laisser la possibilité selon les catégories où elles sont classées, aux entreprises monégasques ou installées à Monaco, de leur laisser la possibilité de préempter sur le prix d'une entreprise extérieure à la Principauté. Les pourcentages de préemption varient selon les catégories, je parle sous vos contrôles à tous les deux, M. CALCAGNO en particulier, et M. TONELLI, de mémoire c'est par exemple 7,5 % de marge de préemption pour les entreprises de catégorie A, c'est-à-dire pour celles qui sont véritablement dirigées et possédées majoritairement par des personnes de nationalité monégasque. Ensuite, l'entreprise doit s'aligner sur le prix du moins-disant, donc cela ne coûte pas d'argent à l'Etat, sauf dans la marge de 1 % que vous avez retenue, c'est-à-dire que vous acceptez de payer 1 %

de plus pour l'entreprise monégasque. Ça coûte donc très peu d'argent, 1 % au plus sur les marchés de l'Etat, mais ça garantit effectivement d'attribuer davantage de marchés aux entreprises installées sur le territoire de Monaco, ce qui est bon pour l'économie de Monaco, la T.V.A., l'emploi, les Caisses Sociales, etc... voilà les règles que nous souhaiterions voir élargies aux autres secteurs de l'activité économique.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous le permettez, Monsieur le Ministre, le Président l'a rappelé, dans votre quatrième point, vous dites que cette idée mérite d'être creusée, approfondie, j'ose espérer que votre réflexion donnera quelques résultats pour le Budget Primitif 2009.

En ce qui concerne le bâtiment, c'est assez facile. Je veux bien vous croire, mais je voudrais vous rappeler une malheureuse affaire qui s'est produite lorsqu'il y a eu la réfection des parties communes du Centre commercial de Fontvieille. Les Domaines ont diligenté les travaux pour un montant de 900.000 €. Le groupement des Entrepreneurs Monégasques vous avait écrit, Monsieur TONELLI, pour vous faire part du fait que les travaux avaient été pris de gré à gré et qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offres. *A priori*, il serait bon de respecter, globalement. J'ai les courriers sous les yeux, Monsieur TONELLI, et d'ailleurs, vous n'aviez pas répondu sur le fond, vous aviez répondu sur la procédure puisque effectivement, vous écriviez que vous suspendiez les travaux.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je réponds là-dessus. Je crois pourtant qu'on avait répondu précisément sur cette affaire où nous disions qu'il y avait un architecte monégasque qui était maître d'œuvre de l'opération et que cet architecte monégasque, comme il se doit, avait fait un appel d'offres, comme il se doit selon les règles habituelles à Monaco et c'est à la suite de cet appel d'offres que l'entreprise avait été choisie, et pas du tout selon un procédé arbitraire qui aurait été le fait de l'Administration des Domaines.

M. Claude CELLARIO.- En tout cas, vous aviez été destinataire de deux courriers où le Groupement s'était plaint.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Auxquels j'avais répondu, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Absolument, mais pas sur le fond...

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Si si, sur le fond. D'autres personnes ici peuvent en parler comme moi, j'ai répondu sur le fond, puisqu'un architecte monégasque avait conduit l'opération qui avait été faite de manière tout à fait normale.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, vous aviez l'intention d'aller dans le sens d'une ouverture, je vous engage, dans les deux mois qui viennent, à pouvoir nous donner quelques conclusions car la mise en concurrence est une bonne chose qui permet à plusieurs entreprises implantées à Monaco de pouvoir travailler.

M. le Président.- Comptez sur nous, bien sûr, Monsieur le Ministre, pour y revenir dans le cadre du Budget Primitif.

Je vois se lever la main du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- C'est peut-être une intervention qui est un peu à la marge de ce que vous avez abordé sur le chapitre des marchés publics au Ministère d'Etat, autant finir le chapitre.

Vous avez, depuis quelques années, suivi des normes H.Q.E. pour la construction des nouveaux bâtiments de l'Etat, d'ailleurs il y avait eu des ajustements budgétaires l'an dernier au Triennal pour suivre ces normes et je me demandais si dans votre réflexion sur cette nouvelle façon de passer les marchés, vous ne pouviez pas intégrer aussi au matériel qu'utilise l'Administration notamment, certaines qualités environnementales, je pense au papier recyclé, je pense à certaines encres, je pense aux meubles, je pense à du matériel recyclable, je pense aussi aux véhicules. Evidemment, je n'attends pas une réponse sur le siège, mais peut-être, puisque la réflexion est engagée pour certains marchés publics, pourquoi ne pas pousser cette

réflexion au niveau de tout le matériel qu'utilise l'Administration ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller National, votre idée va tout à fait dans le sens d'un travail qui est fait en ce moment par l'Administration et qui, pour partie, est déjà en place, pas de façon parfaite, mais des efforts sont faits. Il y a aujourd'hui un groupe de travail qui est en train de mettre en place des directives sur ce que nous pouvons appeler « l'éco-responsabilité de l'Administration », puisque l'Administration doit être la première à montrer l'exemple en matière de comportement environnemental. Tant en matière de consommation d'énergie, de consommation d'eau, de limitation des déplacements, d'utilisation de modes de déplacements doux, qu'en matière de fournitures et de fournitures qui tiennent compte, dans le cahier des charges, de leur origine environnementale, nous devons considérer tout cela. Un travail très important est en cours et devrait déboucher très prochainement sur une série de recommandations ou de directives dans ces domaines.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Vous êtes trois à me demander la parole. Dans l'ordre où vous l'avez demandée : M. GARDETTO, M. Bernard MARQUET puis Mme POYARD-VATRICAN.

Monsieur GARDETTO tout d'abord.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends cette séance en route, puisque vous savez que nous étions retenus par des obligations vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

J'avais quelques remarques à faire à propos de la discussion sur les marchés publics. Le Conseil National est très attaché à ce que la règle de priorité nationale pour les entreprises monégasques soit respectée. Il me semble qu'il serait adéquat de profiter de ce mouvement, de cette réflexion qu'alimentait M. BORDERO, ici, en ce qui concerne le côté environnemental, pour élaborer un véritable Code des marchés publics qui couche sur le papier des règles applicables, notamment en matière de priorité nationale, mais pas seulement. Peut-être pourrait-on profiter de cette occasion pour moderniser nos procédures et pour englober dans ces nouvelles règles, tout à la fois les

marchés d'Etat, les marchés communaux, mais aussi ceux qui sont passés par des entreprises où l'Etat est actionnaire majoritaire, ou bien bailleur de fonds principal, ça vaut aussi pour des organismes qui n'ont pas nécessairement un but lucratif mais qui reçoivent des fonds publics. Donc, il me semble qu'on pourrait profiter de cette occasion pour remettre un peu à plat les règles relatives aux marchés publics et en faire un véritable Code comme cela existe dans plusieurs pays voisins.

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller National, en premier lieu, heureusement, il existe déjà des règles internes à l'Administration qui sont très précises. Une Commission de Contrôle des Marchés de l'Etat existe et supervise l'ensemble des passations de marchés de l'Etat, commission qui inclut la présence du Directeur du Budget ou du Contrôleur Général des Dépenses, qui sont attentifs au strict respect des règles. En matière de travaux publics, notamment, vous venez de faire référence au *vade-mecum*, qui comprend un ensemble de directives qui s'appliquent à l'Administration et qui, je crois, donnent satisfaction puisqu'un certain nombre d'entre vous veulent que l'Etat le prenne comme modèle pour l'étendre aux autres activités.

En ce qui concerne la mise en place d'un Code des marchés publics, je serai plus réservé. Nous sommes ici un certain nombre, et M. le Ministre d'Etat en premier, à avoir vécu le Code des marchés publics en France, qui s'applique pour un grand territoire de 500.000 km², avec beaucoup de maîtres d'ouvrages. Je crois qu'ici nous avons la possibilité de suivre avec beaucoup plus de qualité l'attribution de nos marchés publics, justement en privilégiant des critères comme la préférence nationale, qui sont assez difficiles à codifier, Monsieur le Conseiller National, et qui nécessitent une touche d'appréciation politique que, bien souvent, le Gouvernement est prêt à mettre en place.

M. le Président.- Merci.

La poursuite de ce débat me permet de rappeler, comme vous avez été un certain nombre à le dire l'autre soir à propos de la priorité d'emploi, notamment M. Christophe STEINER, et j'avais dit que nous étions totalement sur la même longueur d'onde sur ce point,

qu'il s'agit d'offres d'entreprises monégasques à rapport qualité/prix équivalent. Je préfère le dire, même si ça va sans dire, mais c'est va encore mieux en le disant, comme dirait l'autre. Il ne s'agit pas, pour les Elus des Monégasques, là encore, de soutenir des offres qui présenteraient des prix trop élevés, ou des produits qui n'offriraient pas une qualité satisfaisante. J'ajoute aussi, comme je l'ai fait pour l'emploi, parce que c'est exactement la même problématique, que les entreprises de Monaco, comme les ressortissants monégasques, se heurtent à une préférence européenne par rapport aux 27 Etats membres de l'Union Européenne et que nos entreprises se voient taxées d'une retenue à la source de 33 % quand elles font des offres dans les pays de l'Union Européenne, ce qui veut dire que l'immense majorité de nos entreprises, ne peuvent pas répondre aux marchés publics européens, puisque 33 % du chiffre d'affaires, c'est souvent plus que la marge dans la plupart des métiers. Donc voilà la réalité. Nous sommes, là encore, tout à fait en droit, sur notre territoire, de mettre en œuvre aussi une préférence pour nos entreprises, car Monaco n'étant pas membre de l'Union Européenne, on nous le fait savoir et on en subit effectivement les conséquences. Ceci est important, parce que si on ne le précise pas, on peut caricaturer les positions de Monaco et des Elus des Monégasques donc je tiens, chaque fois, à le redire et nous avons tous, l'autre soir, sur la priorité d'emploi, fait des remarques qui vont dans ce sens. C'est une position unanime de l'ensemble des Elus des Monégasques.

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier le Ministre d'Etat et M. CALCAGNO de ce que je viens d'entendre. Comme je l'ai fait l'autre soir, Monsieur BIANCHERI, vous étiez absent, mais j'ai félicité votre Département pour la qualité des échanges, des relations que nous avons.

Pendant cinq ans, nous nous sommes peut-être très mal exprimés, mais il y a peut-être aussi des comportements qu'il fallait un peu changer. C'est vrai, nous avons été trop brutaux et trop directs, il y a cinq ans, sur la priorité d'emploi. Ce que j'entends là, ça me va bien. Si on prend les pratiques du *vade-mecum*, ça revient à la même chose, c'est la sémantique qui est importante ou trop importante. Avec le Président de la Commission des Relations Extérieures, nous discussions, avant cette séance, avec le Commissaire aux Droits de l'Homme et nous avons dit – ça ne va

pas être un scoop – que nos priorités monégasques, nous voulions les défendre.

J'ai été également très content d'entendre l'autre soir M. STEINER nous dire qu'il était d'accord sur ce sujet avec l'équivalence des diplômes et pour les entreprises. Malheureusement, les journalistes avaient fait une coquille parce que de manière traditionnelle, le R.P.M. a toujours défendu les priorités nationales. On avait été surpris, tous, de lire certains propos dans la presse. Je voudrais alors vous féliciter parce que l'important, c'est qu'on se retrouve, surtout dans ces moments difficiles au niveau économique qui s'annoncent pour tout le monde.

On en reparlera au Budget Primitif, vous voulez être prudents, vous l'avez également déclaré pour l'extension en mer, Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Membres du Gouvernement, sachez que vous avez un Conseil National unanime qui vous suivra.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

La parole est à présent à la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rebondir sur ce que disait M. BORDERO, j'ai une question, Monsieur le Conseiller : est-ce que les actions que vous comptez mener au sein de l'Administration concernant l'environnement, se rapprochent de la mise en place d'une norme 14.001, qui est une norme qui vise justement à mettre en place nombre de procédures visant à aller vers un développement durable, une gestions réfléchiée de consommation et vers une réelle éco-attitude ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je dirais que dans les principes et dans l'état d'esprit, vous avez tout à fait raison. Maintenant, l'évolution vers une certification représente un pas important qui, pourrait s'envisager dans le cadre de la modernisation de l'Administration, mais pour cela il faudrait d'abord mettre en place un certain nombre de procédures. Même s'il est vrai que les normes ISO 14.001 pour le développement durable ou ISO 9.001 pour la qualité s'appliquent sans doute plus facilement à des entreprises qu'à des Administrations. Mais ma réponse

n'est certainement pas définitive et je pense que, dans quelques années, nous pourrions aller vers des certifications dans ce domaine. Simplement, je crois que ce qui est important, aujourd'hui, c'est d'avancer dans l'état d'esprit, de progresser et lorsque nous serons au stade d'envisager une certification, à ce moment-là de rentrer dans l'aspect procédural et qualitatif pour obtenir la certification. La petite crainte qu'on peut avoir, si aujourd'hui nous nous fixons cet objectif, alors l'obtention du tampon deviendra plus importante que le fond des actions et cela, nous ne le souhaitons pas.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION souhaite intervenir sur ce chapitre.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, je voudrais dire que nous sommes tous volontaires pour engager, après le discours fondateur du Prince Souverain, une politique environnementale très développée à Monaco et être un modèle dans ce domaine, mais il faut aussi avoir l'honnêteté de dire, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, que cela a un coût et un coût substantiel. C'est très intéressant notamment sur le Budget Primitif de savoir, puisque vous avez maintenant eu la gentillesse de nous présenter cela par missions, nous commençons à voir effectivement les différentes décisions prises par le Prince Souverain et que vous avez appliquées en matière d'environnement, ce que cela représente en termes de coût budgétaire. On en est entre 8 et 12 M€ par an, mais c'est vrai qu'à partir du moment où on va généraliser l'ensemble de ces habitudes, de cette « éco-attitude », comme le disait Mme POYARD-VATRICAN, cela va représenter un coût important et il faut avoir le courage et l'honnêteté d'en parler parce que pour le Budget, pour les années suivantes, c'est un élément qu'il faut prendre en compte.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- On va donner des chiffres, mais ce coût est affiché. On l'a affiché par exemple pour les normes H.Q.E. pour tous les travaux ; le surcoût H.Q.E. est un chiffre important.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On peut considérer qu'effectivement le surcoût H.Q.E. approche 10 % du coût d'une opération.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, comme il y a beaucoup d'investissements, je pense que vos chiffres vont être vite dépassés. Ces chiffres sont non négligeables.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est un exercice difficile parce que restant dans l'état d'esprit de la question de M. BORDERO, nous essayons de faire en sorte que toutes les actions de l'Administration soient éco-responsables ou ayant une éco-attitude. Donc, on pourrait dire que les 900 M€ du Budget vont être impactés par cette éco-attitude. Ensuite, on peut mettre en exergue un certain nombre de coûts, comme par exemple le coût de la démarche H.Q.E. dans les bâtiments publics de l'ordre de 10 % du coût d'investissement. Sur 150 M€ de bâtiments publics, on a déjà là 15 M€, mais ces 15 M€, qui sont des investissements, ne sont pas à perte, notamment dans le domaine de l'isolation thermique, nous allons là regagner assez rapidement notre mise en coûts de fonctionnement, coûts de chauffage, coûts de refroidissement. Pour vous donner néanmoins un chiffre assez global, nous avons mis en relief les dépenses qui pouvaient être le plus directement liées à l'environnement et nous en sommes à une dépense de 50 M€ dans le cadre du Budget. Par exemple, on peut classer dans ces actions l'achat de 5 rames T.E.R. qui ont très directement pour but de limiter les déplacements polluants par voiture.

M. le Président.- Je voulais justement faire une intervention sur ce point parce que, bien évidemment, ça a un coût. Tout d'abord, c'est une préoccupation fondamentale, aujourd'hui, d'essayer de mettre en place un développement durable qui préserve l'avenir de l'humanité tout simplement, en préservant la Planète. Ensuite, c'est une volonté clairement affirmée du Prince Souverain que nous soutenons, sans aucune réserve, que Monaco soit un pays modèle, un pays exemplaire en matière de protection de l'environnement. Vous avez dit la moitié de ce que je voulais dire, donc je vais compléter, Monsieur le Conseiller. Bien sûr, il s'agit de bâtir des bâtiments mieux isolés et donc, à terme, on bénéficiera aussi d'économies d'énergie dans ces futurs bâtiments H.Q.E.. Il s'agit aussi de développer des énergies

renouvelables pour alimenter une partie des besoins en énergie de ces bâtiments. Enfin, c'est très important aussi pour la qualité de vie de la population, parmi ces normes H.Q.E., figure notamment la lutte contre le bruit des chantiers et je crois que ça correspond, là aussi, à ce qu'attendent les habitants de la Principauté. D'ailleurs, à ce sujet – je comptais vous poser la question tout à l'heure au chapitre Département de l'Environnement, de l'Équipement et de l'Urbanisme, Monsieur le Conseiller, mais je pense que c'est là qu'il faut le faire suite à ce début de débat sur la protection contre le bruit, puisque ça fait partie des normes H.Q.E. – vous savez que nous attendons avec impatience la définition d'un certain nombre de règles pour que les chantiers soient plus protecteurs de la qualité de vie de la population en mettant en place non seulement des recommandations, ça je sais que vous le faites depuis plusieurs années déjà sur les chantiers, mais surtout une vraie réglementation contraignante qui s'impose à tous ceux qui ont des chantiers à gérer ; je pense aux isolations phoniques des chantiers, je pense à l'utilisation d'instruments de chantiers, d'appareils, qui soient mieux isolés et qui permettent de faire moins de bruit sur les chantiers. Ceci aussi, Monsieur le Conseiller, ça fait partie des normes Haute Qualité Environnementale.

Donc, où en êtes-vous de votre réflexion sur la mise en place d'une réglementation qui s'impose à tous les chantiers de Monaco pour mieux protéger la population des nuisances sonores ?

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Monsieur le Président, et tout particulièrement Madame la Présidente de la Commission Environnement qui m'a, à plusieurs reprises, parlé de cette question, je voulais vous indiquer que, tout comme le Conseil National, le Gouvernement Princier considère la question de la qualité de vie à Monaco comme une de ses toutes premières priorités. De plus, il y a la protection de l'environnement mais il y a aussi la qualité de vie pour les Monégasques et pour les résidents à Monaco. A ce titre, la lutte contre le bruit est une action tout à fait spécifique ou plutôt je dirais un pan d'actions tout à fait spécifiques.

Monsieur le Président, on peut dire schématiquement qu'il y a deux catégories de mesures : d'une part, des mesures opérationnelles et pragmatiques que nous appliquons d'ores et déjà aujourd'hui et, d'autre part, des mesures réglementaires, voire même législatives,

que nous vous soumettrons. Pour répondre très directement à votre question, en ce qui concerne les mesures législatives et réglementaires, nous envisageons et nous travaillons à la finalisation en ce moment du Code de l'environnement dans lequel tout un chapitre sera consacré à la nuisance sonore, ça sera l'article 452, si la numérotation ne change pas. Je vous lis simplement l'article 452-1 qui indique : « Est interdit tout bruit causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution de nature à troubler la tranquillité publique. » Je ne vais pas vous citer tout le Code de l'environnement, mais il y aura des protections très claires dans ce Code qui permettront par la suite, par des Arrêtés Ministériels, d'approfondir et d'aller dans le sens souhaité en faveur de la qualité de vie.

En ce qui concerne les nuisances de chantiers, Monsieur le Président du Conseil National, c'est dans le cadre d'une remise à jour de l'Ordonnance Souveraine n° 3.647, le fameux Règlement de Voirie et d'Urbanisme que les architectes et les constructeurs connaissent bien, que nous allons régler les questions de bruit des chantiers. Nous espérons soumettre cette réglementation au Comité Consultatif de la Construction avant la fin de l'année pour une mise en application de cette nouvelle Ordonnance Souveraine au cours du premier trimestre 2009.

Sans attendre ces mesures réglementaires et législatives, nous avançons dans les questions opérationnelles et pragmatiques puisqu'au niveau des marchés de l'Etat, nous avons déjà appliqué toute une série de cahiers des charges dans la question du contrôle des nuisances sonores, au niveau des engins ; par la mise en place d'écrans ; par des mesures sonores qui imposent un non-dépassement du seuil de plus de 5 décibels par rapport au milieu ambiant ; la nécessité d'arrêter les chantiers pendant des périodes sensibles ; revoyant les méthodes de terrassement utilisant plutôt le micro-sillage, le micro-dynamitage plutôt que le B.R.H., le brise-roche hydraulique, très bruyant ; enfin bien sûr dans les normes H.Q.E., la question de la nuisance phonique des chantiers est une question centrale.

Par ailleurs, nous l'avions évoqué lors des discussions budgétaires du Budget Primitif 2008 ; nous avons également la prise en charge, par l'Administration, du double vitrage d'habitations particulièrement exposées et de façon anormale à des chantiers de longue durée. Aussi nous avons d'ores et déjà examiné, de façon positive, des plaintes de Monégasques qui habitaient à proximité immédiate de chantiers et pour lesquelles nous avons pris en charge les doubles vitrages.

La circulation et les transports sont aussi importants. Nous mettons en place des enrobés acoustiques que vous pouvez voir, dans un premier temps, sur le boulevard du Larvotto, à proximité du Monte-Carlo Sun. Cet enrobé particulièrement conçu pour absorber le bruit nous donne pour l'instant toute satisfaction et nous envisageons de le généraliser sur les voiries de la Principauté de Monaco. Les contraintes des camions liées aux chantiers que nous contrôlons à des heures spécifiques, mon Collègue Paul MASSERON, peut-être, pourra nous donner quelques idées sur les actions efficaces et multiples de la Sûreté Publique dans ce domaine.

Dans cet éventail des actions menées, j'évoquerais celle conduite avec l'Héliport. C'est une source de bruit qui est tout à fait identifiée et nous avons, depuis le début de l'année 2008, tenu plusieurs réunions de concertation avec les riverains qui nous ont permis de mieux appréhender le problème. Dans un premier temps, nous avons mieux réglementé les routes d'accès de l'Héliport, imposant aux hélicoptères de s'échapper plus directement vers la mer. Aujourd'hui, nous avons renforcé ces contrôles à tel point qu'un pilote d'hélicoptère récalcitrant qui, pour une raison ou pour une autre, s'amusait à frôler les bâtiments, s'est vu retirer sa licence d'accès à l'Héliport de Monaco. Les riverains comprennent cette démarche et en sont satisfaits. Nous imposons aussi l'arrêt des moteurs, pendant des périodes d'atterrissage trop longues ; nous travaillons aussi sur la possibilité de fermer les loggias les plus exposées au bruit de l'Héliport et sur un futur Héliport qui servira lui-même de barrière phonique. Je ne vais pas aller trop loin, mais voilà quelques exemples de mesures comme les bâtiments H.Q.E. ou le contrôle des événements bruyants, notamment des manifestations ou des véhicules bruyants, qui se fait avec la Sûreté Publique.

Donc voilà deux types d'actions : législatif et réglementaire d'un côté, pragmatique et tout à fait opérationnel de l'autre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Tout ceci correspond effectivement à un certain nombre de demandes qui avaient été émises par le Conseil National et évidemment partagées par le Gouvernement, dans le cadre des débats que nous avons eus lors de l'examen du Budget Primitif en décembre 2007.

Néanmoins – même si je sais qu'il y a le souhaitable et le possible, qu'il faut se garder de promettre ce

qu'on ne peut pas tenir – c'est vrai que les Monégasques et l'ensemble des habitants de la Principauté ont peut-être le sentiment que les choses ne suivent pas sur le terrain aussi vite qu'on pourrait l'espérer. Je sais que vous faites le maximum mais on attend avec impatience aussi, vous nous l'avez annoncé pour le début de l'année prochaine, un Code réglementaire qui s'imposera sur tous les chantiers, pour protéger du bruit. Je sais qu'en matière de police, M. MASSERON, suite à ces débats, a donné des instructions pour renforcer les contrôles des véhicules bruyants la nuit, mais là encore, on ne peut pas contrôler tous les véhicules la nuit. Alors, je ne sais pas s'il y a une amélioration concrète sur le terrain, mais on reçoit encore un certain nombre de plaintes d'habitants, Monsieur le Conseiller, pour quelques motos ou voitures extrêmement bruyantes après 23 heures ou minuit, en Principauté. Là encore, merci de veiller à ce que la Police soit intransigeante, car c'est inadmissible que quelques imbéciles réveillent toute une ville en faisant n'importe quoi pour faire les malins.

Je passe à présent la parole à Monsieur MARQUET qui souhaite s'exprimer.

M. Bernard MARQUET.- Comme vous, Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre que maintenant, on met des doubles vitrages, parce que je me souviens qu'à l'époque, lorsqu'on l'avait demandé, c'était de la démagogie. Donc, aujourd'hui, c'est une réalité.

M. le Président.- Hélas, ce n'est pas systématique. Il faudrait qu'on soit précis pour ceux qui écoutent les débats ou les liront. Je crois que c'est comme ça que vous procédez : quand il y a des requêtes de voisins particulièrement exposés et gênés, vous les examinez et vous pouvez donner satisfaction si vous estimez que les demandes sont légitimes. Mais ce n'est pas fait systématiquement tout autour des chantiers.

Pourriez-vous préciser, Monsieur le Conseiller ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, là encore, c'est quelque chose qui est difficile à réglementer ou à codifier parce qu'à l'extrême, on arriverait très rapidement à mettre des doubles vitrages dans toute la Principauté de Monaco. Malheureusement, Monaco vit aussi de la construction et, d'une certaine manière, heureusement, il y a des chantiers dans beaucoup de quartiers. Néanmoins, pour les chantiers

de l'Etat, nous avons considéré que dans le cadre de chantiers de longue durée où la gêne pour le particulier est évidente, directe et anormale, nous analysons au cas par cas les demandes qui nous sont faites et, bien sûr, en respectant l'équité qui se doit, nous travaillons avec le particulier pour la prise en charge des doubles vitrages.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de ces précisions parce que c'est vrai qu'on pourrait corriger cela en disant que notre demande était à moitié démagogique... non, je plaisante.

Je voudrais revenir sur la démarche H.Q.E.. Je ne partage pas du tout l'avis de M. NOUVION parce que, venant du milieu médical, je sais que la prévention, ça coûte cher au début mais on gagne de l'argent par la suite, avec la prévention. En Principauté, c'était déjà un des soucis du Prince Rainier. Par exemple, lorsqu'il y a eu la construction de Fontvieille, je sais que l'Etat avait eu la démarche de mettre des pompes à chaleur – c'est M. Bernard FAUTRIER qui me l'a rappelé – et aujourd'hui, qui sait qu'une partie importante de l'électricité à Monaco est fabriquée par ces pompes à chaleur ? Il faut voir à très long terme.

On sait aujourd'hui que des maisons bien isolées permettent d'utiliser moins de chauffage l'hiver et on met beaucoup moins, voire pas du tout la climatisation l'été. Il existe des systèmes de courant d'air qui permettent de réduire totalement tous ces phénomènes.

Il y a des années, on avait mis des normes parasismiques parce qu'on est dans une région où il peut y avoir des séismes et, effectivement, à l'époque, ça avait eu un coût très important, dans les années 60, pour Monaco et ensuite, ça s'est fait dans le département voisin parce que tout le monde a pris conscience que toutes ces mesures de prévention sont bonnes pour le futur et pour l'économie du futur.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION souhaite reprendre la parole.

M. Laurent NOUVION.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je voudrais expliquer à M. MARQUET, mais je pense qu'il a bien compris ce que je voulais dire, du moins je l'espère. Je ne critique pas, j'adhère au principe. Je dis que quand on prend des mesures comme celles-ci qui s'inscrivent sur des décennies et des changements d'habitude, il faut avoir l'honnêteté d'expliquer que

c'est un investissement pour l'avenir mais que cela coûte plus cher. C'est tout ce que je dis.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Une question récurrente : à quand le Code de l'environnement ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Madame la Présidente de la Commission Environnement, vous savez que nous travaillons aujourd'hui vraiment à la finalisation de ce document. Récemment, nous avons eu une nouvelle organisation, la Direction des Affaires Juridiques et Législatives au sein de l'Administration puisqu'un Délégué aux Affaires Juridiques et Législatives a été nommé et je lui ai demandé de considérer la finalisation de ce Code comme une toute première priorité ; nous avons eu encore la semaine dernière quasiment une journée de travail sur le sujet et nous en aurons une encore demain qui, je l'espère, sera peut-être la dernière et nous permettra de soumettre au Gouvernement le projet de loi et de le proposer au Souverain afin de le déposer sur le Bureau de l'Assemblée. Nous sommes aidés dans ces travaux par le cabinet d'avocats HUGO et LEPAGE et, notamment, par Mme Corinne LEPAGE, que vous connaissez bien, comme ancien Ministre de l'Environnement, Présidente du Club 21. Elle va nous aider à mettre en place un Code de l'environnement qui, tout en respectant l'histoire de la Principauté de Monaco, la structure de ses différents codes et lois, va placer le Code de l'environnement de Monaco vraiment à la pointe de la modernité, en rappelant et en mettant dans la loi des principes comme celui du pollueur-payeur, en indiquant des principes comme un droit à l'environnement sain. Tout ceci, c'est une série de travaux dont, j'espère, la Haute Assemblée pourra très prochainement s'emparer pour travailler sur un document de qualité.

M. le Ministre d'Etat vous avait indiqué, dans une séance privée, mais je crois que je peux le dire en Séance Publique, que si vous le souhaitez, nous pourrions tenir une réunion de travail en Séance Plénière d'Etude et notamment, avec notre Conseil, Maître Corinne LEPAGE, sur cette question.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'entends bien et je vous félicite pour toutes ces explications, mais quand ? A quelle date ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- En tout cas, avant la fin de l'année et le vote du Budget Primitif 2009.

M. le Président.- D'ici deux mois donc.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces déclarations encourageantes et consensuelles.

S'il n'y a plus d'interventions sur ce chapitre « Ministère d'Etat », je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	+ 20.200
304.030 - Frais de fonctionnement	+ 58.000
304.060 - Frais propres activité service.....	+ 111.000
	<u>+ 189.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 - Frais de personnel.....	- 59.000
305.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 2.000
	<u>- 57.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CONTRÔLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel..... - 7.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de personnel..... + 245.400**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, Monsieur BORDERO, a la parole.**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler notre position qui est publique et qu'on a rappelée en séance privée sur le rattrapage de l'inflation par le point d'indice de la Fonction Publique. On ne va pas reparler de l'indice monégasque puisqu'il y a un gros débat là-dessus, mais force est de constater que ces dernières années, on a eu un rythme d'inflation relativement élevé présentant certaines particularités – on ne va pas refaire un exposé là-dessus – qui a touché notamment les produits de première nécessité, à tel point que je citais l'enquête d'un grand organisme français de la consommation qui nous a montré que dans les supermarchés de la région économique voisine – puisque c'est le terme employé par notre législation – alors que les indices officiels tournaient entre 2,8 % et 3 %, des indices calculés à partir de paniers de produits courants achetés par les ménages tournaient entre 6 et 8 %. Donc, il y a quand même, sur la consommation courante des ménages, un gros différentiel. C'est pour cela que nous avons demandé de faire un effort avant la fin de l'année : on avait estimé qu'un effort de 2,5 % avant décembre pour le point d'indice des fonctionnaires permettrait de rattraper l'inflation et de conserver le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires

et y compris les retraités de la Fonction Publique, dont je vous rappelle que les pensions de retraite sont calculées aussi sur le point d'indice de la Fonction Publique, sachant que cet effort, qui est d'environ 5 à 6 M€, est nettement inférieur par exemple à ce que vous accordez aux footballeurs à travers une baisse de redevance de la Société des Bains de Mer. Donc, nous aurions aimé avoir votre position sur ce point, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.**M. le Ministre d'Etat.-** Tout en vous proposant de ne pas parler football ce soir...**M. le Président.-** Oui, on a assez souffert au stade samedi soir...**M. le Ministre d'Etat.-** Voilà...

Je vais répondre à votre question : la position du Gouvernement que je vous ai indiquée en Commission Plénière, c'est de garantir le rattrapage intégral, je dis bien intégral, par rapport à l'inflation, au 1^{er} janvier prochain. Il sera intégral, on ne va pas dire : on met un petit peu moins parce que ça ira mieux demain, non. Au 1^{er} janvier, toutes les pendules seront à l'heure et il faudra, bien entendu, qu'on en tienne compte

dans le Budget Primitif, parce qu'on sait bien que l'inflation sera encore supérieure à ce qu'elle est d'habitude. Je ne sais pas encore le chiffre définitif pour l'année, mais on connaît à peu près les chiffres sur les douze derniers mois, mais ils sont évidemment assez élevés, donc il y aura un rattrapage. Il n'y aura pas plus que le rattrapage parce que, par les temps qui courent, il faut être prudent. Un plus qui est reconductible, d'ailleurs. Le plus de l'an dernier de 2 M€ est reconductible puisqu'il se traduit par des points en plus qui permettent une amélioration de toutes les carrières. J'indique aussi bien entendu que les retraités de la Fonction Publique bénéficieront également de ce rattrapage intégral. Rattrapage intégral additionné du premier acompte de 1 % qu'on donne d'habitude au 1^{er} janvier. C'est ce qu'on se propose de faire et bien entendu, il faudra en assumer déjà l'incidence budgétaire qui est assez importante ; c'est un des éléments les plus importants dans les dépenses ordinaires du Budget Primitif.

M. le Président.- Avant de donner la parole à notre Collègue Laurent NOUVION qui l'a sollicitée, Monsieur le Ministre, nous, nous nous prononcerons quand nous connaîtrons votre proposition précise. Nous l'attendons avant les débats du Budget Primitif parce que tout dépend des paramètres qu'on retient et à partir de quel moment on considère qu'on prend en compte l'inflation et on sait déjà que vous la prendrez en compte sur un paramètre qui n'est pas totalement conforme aux réalités de l'évolution des prix à Monaco, qui est l'indice français du coût de la vie INSEE. Nous réservons donc pour le moment notre appréciation et nos commentaires. Vous allez nous dire exactement – c'est la question que nous vous posons ce soir pour avoir la réponse avant la fin de l'année – de combien allez-vous, concrètement, rattraper et augmenter les traitements des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2009. Quand on connaîtra votre proposition, le Conseil National fera savoir sa réaction et ses commentaires.

Je voudrais également ajouter une chose, parce que je l'entends tous les jours de la part des agents de l'Etat et des fonctionnaires, c'est qu'il est évident que l'augmentation, comme le disait mon Collègue BORDERO, des prix de l'énergie, des prix alimentaires, est très supérieure à l'inflation moyenne. Personne ne le nie, même en France, et le poids de ces achats-là, en pourcentage, dans les bas revenus, est beaucoup plus grand que dans les hauts revenus, parce que ce sont des dépenses incontournables et évidemment, si

vous gagnez 1.500 € par mois, la part que vous consacrez à l'alimentaire et à l'énergie est beaucoup plus grande que si vous gagnez 5.000 ou 10.000 €. Donc, le Conseil National fera aussi une demande particulière pour les traitements les plus faibles des retraités et des fonctionnaires qui, eux, subissent cette augmentation de l'alimentaire et de l'énergie beaucoup plus que ceux qui ont la chance d'avoir des revenus plus élevés. Le débat aura lieu au moment où vous nous ferez des propositions, mais d'ores et déjà je peux dire que le Conseil National attend un coup de pouce conséquent, supérieur au taux français de l'inflation.

Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous dire combien nous sommes très concernés par ce sujet parce que, comme l'a dit tout à l'heure M. BORDERO et comme vous l'avez rappelé, nous avons en France, à l'heure actuelle, une fausse inflation et notamment en matière de produits alimentaires et de produits énergétiques. On sait que la référence de l'INSEE n'est pas toujours fiable en ce domaine et que, malheureusement, ce sont nos compatriotes et certains enfants du pays qui sont directement frappés par cette hausse du coût de la vie qui est à l'heure actuelle inéluctable. Donc, je vous demande, Monsieur le Ministre, je sais que l'on est dans des temps difficiles, mais au titre du Budget Primitif 2009, il y aura probablement un rattrapage à faire assez important. Tout ce que l'on peut espérer, étant donné que la tendance actuelle de l'inflation à douze mois est en train de se calmer, on est entre 3,5 et 4 % en France et on espère qu'on sera sur une tendance de 2,5 % à la fin de l'année qui vient, donc, il y a un effort qui doit être fait, il doit être ponctuel et important, nous espérons qu'après, les références à l'inflation seront moins pénalisantes pour certains de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le même sujet, nous écoutons Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Vous nous avez dit qu'on allait réunir la Commission tripartite Société des Bains de Mer et étant donné que je suis très attaché au petit personnel de la S.B.M., vous savez que quand on aura

les chiffres des salaires, les grilles de la S.B.M. que vous devez nous communiquer, on reparlera aussi de cette augmentation liée au pouvoir d'achat.

M. le Président.- Un dernier paramètre objectif, avant d'écouter le Ministre. L'année dernière, quand on a demandé la revalorisation des traitements des fonctionnaires, toujours pour les mêmes raisons, pour le rattrapage de l'inflation réelle – je parle sous votre contrôle Monsieur le Ministre – vous nous aviez dit qu'un point d'augmentation, ce sont 2 M€ environ de dépenses pour le Budget. Donc, ce que nous demandons, ce sont 2,5 %, on l'a déjà dit publiquement, ça représente 5 M€. 5 M€, pour vous donner une idée : l'augmentation des recettes au Budget 2008, est de l'ordre de 60 M€, donc c'est moins que 10 % de l'augmentation des recettes de l'Etat pour l'année 2008. Cela nous semble non seulement justifié, je n'y reviens pas, tous les Collègues et moi-même l'avons expliqué, mais ça nous semble aussi très raisonnable. Voilà des chiffres qu'il faut rappeler pour savoir de quoi on parle.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour vous éclairer au moment de la discussion budgétaire, nous arrêterons le compteur, si je puis m'exprimer ainsi, au 1^{er} décembre et non pas au 31 décembre, de façon qu'on puisse indiquer clairement, parce que pour nous, ce sera un rattrapage mécanique. Je ne donne pas de chiffres aujourd'hui, puisqu'ils évoluent de mois en mois, ils ont beaucoup augmenté, ils sont plutôt en tassement, en ce moment, grâce à l'abaissement des coûts de l'énergie et des matières premières, mais on verra au 1^{er} décembre.

Ce que je veux dire, c'est qu'autant, je suis d'accord pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités, même à la Société des Bains de Mer, mais autant je pense que quand vous dites « l'évolution des ressources », je suis obligé, dans la période actuelle, de dire, c'est déjà bien de maintenir le pouvoir d'achat, ne rêvons pas trop, parce que le Budget 2009 que nous aurons à discuter, je ne suis pas de ceux qui pense que Monaco pourra, à l'intérieur

de ses frontières, ne pas connaître l'incidence de la crise économique – et non plus crise financière – qui risque de frapper le monde.

M. le Président.- Nous sommes bien d'accord, sauf que tout est dans les mots « maintien du pouvoir d'achat ». Nous, ce qui nous intéresse, c'est la réalité du maintien du pouvoir d'achat, parce que si ce n'est qu'en théorie, si ça se traduit dans les faits par un recul de 1 ou 2 % du pouvoir d'achat réel ; ça ne nous satisfait pas. Déjà, nous n'avons pas de paramètres monégasques du coût de la vie, on n'y revient pas, on s'est expliqué longuement, c'était lors de la dernière séance, et d'autre part, d'ores et déjà, on peut vous demander d'envisager un effort plus particulier pour les petits traitements et les retraites les plus faibles parce que c'est mathématique : l'augmentation qui est plus forte des prix de l'alimentaire et de l'énergie que l'inflation moyenne, frappe en proportion beaucoup plus les ménages aux revenus les plus modestes. On attend par conséquent, comme l'année dernière, que vous puissiez nous proposer un effort particulier pour les petits revenus.

Monsieur le Ministre, ne nous demandez jamais d'avoir à choisir, dans certaines dépenses, parce que vous risqueriez, sinon, d'avoir notre préférence pour un certain nombre de dépenses sociales et de maintien de pouvoir d'achat. Je ne veux pas revenir sur le football, mais je rappelle quand même que ce sont 5 M€ pour le traitement des agents de l'Etat et 7,5 M€ pour le football. Donc voilà, j'espère que nous n'aurons pas à choisir.

Y a-t-il encore des interventions ?

S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 9 - ARCHIVES CENTRALES

309.010 - Frais de personnel.....

+ 12.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles.....	- <u>151.400</u>
---	------------------

M. le Président.- Monsieur MARQUET souhaite intervenir.

M. Bernard MARQUET.- Une précision : est-ce que cette diminution est due au retard pris par le site Légimonaco ou est-ce dans un autre chapitre ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général va vous répondre.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Cette diminution n'a pas de rapport avec Légimonaco. Pour Légimonaco, nous en avons parlé en séance

privée. Nous sommes en période de test et je peux vous indiquer qu'il sera disponible avant le vote du Budget Primitif et devrait donc pouvoir être accessible à cette date.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.....	+ 40.500
-----------------------------------	----------

311.030 - Frais de fonctionnement.....	- <u>2.000</u>
--	----------------

	<u>+ 38.500</u>
--	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 - Frais de personnel..... + 1.200**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 14 - DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel..... + 24.900**M. le Président.-** Vous êtes deux Collègues à lever la main.Madame Brigitte BOCCONE-PAGES puis
M. GARDETTO.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Monsieur le Président, je voulais une précision sur les textes d'application de la loi sur l'éducation mais également sur le projet de loi sur la responsabilité civile des enseignants. Si nous pouvions avoir des délais quant à ces textes ?**M. le Président.-** C'est une question que vous avez déjà posée l'année dernière.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne pourrai pas vous donner de délai précis parce que je ne vous dirai que les choses que je serai en mesure de tenir, mais je vous assure que nous y travaillons de manière à les publier aussi rapidement que possible.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** En séance privée, pour les textes d'application sur la loi sur l'éducation, vous nous avez dit avant la fin de l'année 2008. Donc, nous y sommes presque.**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Oui, pour deux ou trois d'entre eux, effectivement, mais pas pour tous.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Comment se fait-il qu'il y ait un décalage aussi important entre le vote de la loi et ces textes d'application ? Cela fait bientôt deux ans que nous les attendons.**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Tout simplement, parce qu'il ne vous échappe pas, Madame BOCCONE-PAGES, que nos Services doivent faire face au quotidien, c'est-à-dire à l'organisation de l'enseignement et également préparer ces textes, ce qui n'est pas si simple. D'autre part, je vous assure que l'esprit de la loi est d'ores et déjà bien appliqué en Principauté.**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO.**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je souhaitais intervenir à ce chapitre tout simplement pour réitérer auprès du Gouvernement la préoccupation de notre Assemblée qui a été manifestée à maintes reprises de voir la Principauté disposer de textes actualisés en matière économique et en particulier le Code de l'économie que nous avons demandé depuis maintenant plusieurs années. Le

Gouvernement nous a indiqué qu'il travaillait sur des textes distincts mais qu'il ne travaillait pas sur un projet de Code global. Nous pensons qu'il est important qu'il y ait une cohérence, une cohésion entre les différents textes. Nous avons demandé que différentes matières puissent être ainsi appréhendées de manière à offrir un cadre législatif attrayant, motivant, pour attirer des investisseurs en Principauté. Nous avons demandé que ce Code comprenne des matières aussi diverses que le droit des sociétés, le droit de la concurrence, le droit de la consommation, la matière financière, la matière des assurances, et bien sûr les matières actuellement englobées dans le Code de commerce. Donc, ce que nous souhaitons c'est un corpus de textes actualisés disponible pour les investisseurs, qui serait un facteur d'attrait pour la Principauté de Monaco. A ce jour, la réponse qui nous a été faite est une réponse assez partielle, nous aimerions donc réitérer cette demande auprès du Gouvernement et savoir si le Gouvernement peut s'engager sur un délai pour entendre notre demande.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous répondrais, Monsieur GARDETTO, que le Gouvernement s'engage à sortir au plus vite, avec d'ailleurs la collaboration de votre Commission et de votre Assemblée, le maximum de textes de modernisation qui sont absolument indispensables. Alors, de là à s'engager à faire une codification, je ne le ferai pas, d'ailleurs des Codes de l'économie, je n'en connais pas dans les autres pays ; je connais le Code du commerce, mais le Code de l'économie, c'est tellement vaste que je ne peux pas m'engager sur un délai. D'autant plus que l'économie, c'est quelque chose qui bouge en permanence et il faut donc adapter nos textes à la réalité économique qui évolue. Mais, par contre, ce à quoi je m'engage, c'est de mettre le maximum de moyens et notre nouveau Délégué aux Affaires Législatives qui, d'ailleurs, aurait dû assister à notre séance mais qui est dans une conférence internationale aujourd'hui et hier – je l'excuse auprès de vous – est tout à fait déterminé à y donner la priorité, quitte à élargir ses moyens humains parce que vous comprenez bien qu'il y a beaucoup de textes. Vous le savez aussi d'ailleurs parce que la Commission de Législation elle-même est confrontée à la même difficulté. Parce qu'on a une législation à mettre à jour et c'est un énorme travail. Donc voilà, je m'engage à ce qu'on modernise au maximum les textes les plus nécessaires en liaison très étroite avec votre Commission.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, j'ai entendu le propos du Ministre d'Etat. C'est dans la lignée de ce qui nous a déjà été répondu. Je reste un peu sur ma faim parce que le Ministre disait que la matière économique est vaste, certes, mais la Principauté ne l'est pas tellement. Donc, on pourrait quand même, à notre échelle, travailler sur un corpus cohérent. Les matières comme le droit de la concurrence, le droit de la consommation, le droit financier font l'objet de très peu de dispositions, voire d'aucune en ce qui concerne certaines d'entre elles. Ainsi, lorsque M. le Ministre d'Etat se demandait quoi mettre dans le Code de l'économie, voilà des dispositions qui pourraient effectivement composer le Code de l'économie, avec celles du Code du commerce. Si vous ne voulez pas l'appeler Code de l'économie, si vous voulez l'appeler différemment, je ne suis pas attaché à la dénomination ; ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un instrument complet, qui soit publié, qui soit diffusable sur internet, auquel on puisse renvoyer les investisseurs de façon à ce qu'ils sachent quel est le cadre juridique de l'activité économique à Monaco.

On peut citer des exemples : l'E.U.R.L., ça n'existe pas à Monaco, le droit de la concurrence, le droit de la consommation. Tout cela n'existe pas. Il y a matière. Alors, est-ce qu'on va faire des textes séparés, juxtaposés, jusqu'à ce qu'on en ait une pile infinie ? Ou est-ce qu'il ne serait pas plus logique d'avoir un Code avec une série d'articles cohérents et auxquels on pourra se reporter de manière intelligible. Voilà la démarche qui me semblait la plus rationnelle. Voilà le sens de ma réitération vis-à-vis du Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de vous répondre : demandez ce qui est essentiel, mais pas ce qui est impossible. Je vous le dis franchement. Je pourrais vous répondre « bien sûr qu'on va faire un Code de l'économie ». Mais dans la réalité, vous ne l'aurez pas dans dix ans, alors je préfère vous dire, par exemple, le droit des sociétés, oui, il y a encore beaucoup de choses à faire, alors améliorons le droit des sociétés. Il y a toute une série de domaines où il y a encore beaucoup de choses à faire. N'oubliez pas qu'on part d'une législation qui était quand même exsangue ; elle est dans le grand pays voisin beaucoup trop importante – je le dis souvent – et chez nous, elle est exsangue. Chez nous, il y a encore beaucoup à faire. Dans le grand pays voisin, le travail législatif, c'est le résultat de plusieurs siècles. Je dis : modernisation de ce qui est d'importance, ce que je peux m'engager à faire ; je demanderai à notre nouveau Délégué aux Affaires Législatives de vous faire – mais c'est plus un travail de Commission – un inventaire

des choses importantes à faire et qu'on en discute pour qu'on ait un programme d'actions législatives. Je propose cela plus que de vouloir faire un Code. On en causera encore dans dix ans, alors qu'un programme d'actions législatives, avec tout ce qu'on détecte, il faudra que la Commission y contribue : il va y avoir des choses que vont nous dire les entreprises, les choses que vont nous dire les notaires, etc... il y a beaucoup de choses à faire, mais il faut faire l'essentiel et pas ce qui est impossible.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, pourtant, nous ne nous sommes pas consultés avant, vous avez avancé des arguments que je partage pour la plupart. Pourquoi ? Parce que bien sûr, Monsieur GARDETTO, on a tous envie d'avoir un Code de l'économie à jour, et d'intervenir dans des matières comme le droit de la consommation, etc. Mais il y a ce qui est possible et puis ce qui est raisonnable, on n'a pas un Budget illimité, on a des moyens humains limités et donc il faut arrêter des priorités. Il faut qu'ensemble, effectivement, on détermine – et Monsieur le Ministre a employé un mot très important – pas un catalogue, mais que M. ANSEMI qui, je crois, est maintenant en charge de ce Service incontournable, arrête des priorités, notamment en matière de droit des sociétés. Je le rappelle, pour certains de nos compatriotes qui nous écoutent, la loi sur les sociétés anonymes date de 1895. Il y a un moment où il faut quand même toiletter tout cela. Cela, c'est mon premier point.

Le deuxième point, Monsieur le Ministre, vous nous avez dit que Monaco avait des textes exsangues. Je voulais juste vous dire, Monsieur le Ministre, vous êtes arrivé, il y a quelques années à Monaco, c'est qu'à Monaco, il y a une pratique d'usage, de « common law » comme on dit en Angleterre, c'est la raison pour laquelle la matière juridique n'a pas toujours été écrite et qu'elle était beaucoup dans la pratique. Les magistrats de Monaco le savent.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, si vous permettez, je voudrais juste dire à Monsieur NOUVION que je suis un peu surpris de sa remarque, parce que quand on est en Commission privée, hors la présence du Gouvernement, il peste contre lui, et s'il pouvait les envoyer à la guillotine, il le ferait. Et puis là, aujourd'hui, en leur présence, il est très complaisant à leur égard, donc je suis, d'une certaine manière, très amusé.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- C'est très simple, Monsieur GARDETTO. D'abord, ça ne sert à rien de pester ensemble et de s'énerver entre nous, parce que finalement on n'est qu'entre nous. Premièrement. Deuxièmement, je suis quelqu'un de pragmatique et je n'ai jamais eu – et je n'étais pas élu avant – en face de nous un Ministre d'Etat qui répond à l'ensemble des demandes que nous faisons. Je dois dire que M. le Ministre répond à nos questions et là-dessus, il a répondu sur le principe en disant effectivement, il faut fixer des priorités, il faut fixer des textes qui doivent faire l'objet d'un toilettage en priorité.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je constate juste que M. NOUVION a un double langage, ça m'amuse, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Je ne peux être que satisfait de votre réponse à une question posée depuis de nombreuses années par notre majorité. Il y a cinq ans nous avons établi une démarche qui n'avait pas trouvé le moindre écho auprès de nous, nous n'étions pas entendus. Présentement il semblerait que les circonstances vous entraînent à nous écouter.

Effectivement, depuis des années vous savez que la majorité du Conseil National est prête à voter les crédits en cas de besoin de personnel humain par rapport au nombre.

D'autre part, il faut aussi que les Services du Gouvernement soient très réactifs. Je vous rappelle que nous étudions quelquefois des textes, à l'heure actuelle, qui ont été « écrits » il y a plus de quatre ans et malheureusement, dans le monde qui nous

entoure, ce sont des délais trop longs. Donc, j'enregistre avec satisfaction votre approche de la matière et j'attends de voir, d'une manière concrète, comment cela va s'articuler.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que c'est sa mission. Si on a créé un poste de Délégué pour les Affaires Législatives et pas simplement une Direction, un Service, comme cela était le cas avant, c'est justement parce qu'on voulait lui donner une mission importante, conscients qu'on avait à étoffer, à renforcer ce secteur. Vous aurez l'occasion, en Commission, évidemment, de rencontrer le Délégué ; il vous proposera également – et j'ai donné mon accord de principe – de renforcer quelque peu, deux ou trois juristes, qui lui seront nécessaires si on veut avancer et il sera amené, devant votre Commission, à discuter des priorités. Je lui ai demandé de préparer ces priorités pour vous les présenter et en discuter avec vous. Voilà.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je voulais vous faire une remarque générale et aborder deux points particuliers sur ce chapitre.

La remarque d'ordre général, c'est que je crois que nous nous comprenons bien et que nous savons effectivement faire la différence entre le souhaitable et le possible. Je me rappelle par exemple d'une discussion que j'ai eue avec mon homologue le Président du Parlement luxembourgeois, qui m'expliquait que dans un pays où il y a dix fois plus d'habitants que nous, plus de 350.000, et une Administration qui doit être à peu près dix fois plus nombreuse que la nôtre, les Services luxembourgeois législatifs ont néanmoins beaucoup de mal à moderniser l'ensemble des lois et notamment – mais eux, ils ont un problème que nous, nous n'avons pas – à appliquer dans la loi luxembourgeoise les directives européennes. D'ailleurs s'il fallait un seul argument pour justifier que Monaco ne souhaite pas adhérer à l'Union Européenne, reprenez déjà celui-là, parce qu'une Administration dix fois plus importante que la nôtre n'arrive pas à suivre l'application dans le droit luxembourgeois des normes européennes. Malheureusement, la difficulté de préparer la loi n'est pas proportionnelle à la taille du territoire et c'est vrai

que lorsqu'on prépare une loi, qu'on la prépare pour 35.000 habitants ou pour 60 millions, il y a bien souvent le même travail en amont à faire. Donc, nous comprenons, parce que nous sommes des gens raisonnables, qu'on ne peut pas demander au Service monégasque des Etudes Législatives, qui est à la dimension de notre Administration, de faire un travail aussi rapide ou complet que celui d'une Administration d'un pays de 60 millions d'habitants. Cela, on le comprend tout à fait.

Maintenant, deux remarques sur des points particuliers. Monsieur le Conseiller de l'Intérieur, une fois que j'ai dit cela, pour revenir sur ce que vous a dit Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je crois qu'il y a des délais raisonnables et que lorsqu'on vote une loi, on peut comprendre que des textes d'application complexes nécessitent un certain délai pour qu'ils soient mis en œuvre après le vote par le Conseil National. Mais, si vous êtes tout aussi raisonnable que nous, Monsieur le Conseiller, vous admettez que deux années pour des textes d'application, ce n'est pas satisfaisant, donc il faut se pencher sur les raisons qui font que nous sommes depuis deux ans dans l'attente des textes d'application sur la loi de modernisation de l'Education Nationale et vous devez maintenant considérer que le délai raisonnable est passé et qu'il faut donc regarder de près les problèmes qui font que ce retard est constaté, pour y apporter des solutions. Deux ans, c'est trop, il faut aussi le dire de manière juste et raisonnable.

Ma deuxième remarque porte sur un sujet que nous n'avons pas encore abordé, Monsieur le Ministre, sur ce chapitre. Vous avez, à la demande du Conseil National, fait des déclarations positives et consensuelles l'année dernière sur la nécessité de revoir la protection des personnes âgées, des personnes de plus de 65 ans, dans le cadre de la loi n° 1.291 concernant le secteur protégé d'habitation. Je vous rappelle que malgré la volonté du législateur, d'ailleurs des co-législateurs, le Prince Souverain à travers le Gouvernement Princier et le Conseil National, un élément de la loi n° 1.291 suite à des recours de propriétaires, a été annulé. Donc, ce point visait à protéger les locataires des reprises expresses de l'appartement en moins de trois mois, par un propriétaire, puisque nous, nous avions prévu une protection ; notamment, nous ne permettions pas dans la loi, et c'est une loi qui a été votée, en 2004, en plein accord entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, nous ne permettions pas à des propriétaires arrivant de l'extérieur de la Principauté, ne faisant pas l'effort d'acheter dans le privé ou de

se loger dans le secteur privé, d'expulser en trois mois les locataires monégasques ou enfants du pays des appartements, pour habiter ces appartements à leur place. Ce point – c'est le seul – a été annulé, suite au recours de certains propriétaires, par le Tribunal Suprême de Monaco. Donc aujourd'hui, on est revenu à un problème réel, c'est qu'on peut mettre dehors des personnes locataires depuis des décennies d'un appartement du secteur protégé, en trois mois. Ce que nous vous avons demandé – et vous en étiez d'accord dans les réunions privées au Conseil National – c'était de revoir la loi pour protéger en particulier les personnes âgées, les personnes de plus de 65 ans qui sont donc actuellement expulsables en trois mois. Ceci pose des problèmes très douloureux quand il s'agit de gens âgés en particulier, qui sont extrêmement attachés à leur quartier, à leur vie de quartier, qui sont par définition plus fragiles, plus vulnérables, plus inquiets de leur avenir et donc, vous aviez accepté notre proposition de revoir la législation pour renforcer la protection contre ces expulsions expresses des personnes âgées. Puis, vous avez fait, avant l'été, des déclarations dans l'hebdomadaire local monégasque revenant sur cet engagement.

Je voulais d'abord vous demander : où en êtes-vous vraiment, ce soir, dans votre réflexion, parce que si vous acceptez – et c'est ce que je souhaite – dans le consensus, que nous revoyions ensemble la loi à travers un amendement commun, donc dans un projet de loi d'amendement, c'est-à-dire, pour être clair, tout d'abord de rallonger le délai de trois mois pour les personnes expulsées et d'autre part de les reclasser à un rang de priorité supérieur de manière à être sûrs que dans le délai que nous déciderions d'allonger, elles aient la possibilité de se reloger dans un autre appartement du secteur protégé, à Monaco. Donc, si vous nous dites que vous acceptez ce principe, notre préférence va à la discussion consensuelle et à un projet de loi validé par les deux Institutions ; si vous nous dites, ce soir, que vous n'êtes pas d'accord, je vous annonce que le Conseil National prendra l'initiative, seul, de déposer une proposition de loi pour mieux protéger les personnes âgées.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous dirais que je préfère l'action à la réflexion. Je ne vous dis pas non à l'idée de modifier cette loi, mais modifier cette loi, vous en savez quelque chose, c'est vraiment un grand débat délicat, difficile. Je ne demande pas mieux que de m'adonner à une réflexion sur les amendements,

notamment celui-ci, qui pourraient être apportés à la loi, mais je voudrais quand même vous dire que je ne connais pas – alors peut-être que si quelqu'un m'en trouve, il faut me le signaler – de cas d'expulsion de personnes âgées qui soit intervenu à Monaco, parce que dans chaque cas, on a réglé le problème. On a réglé le problème pour maintenir dans les lieux ces personnes ou pour les reloger dans les conditions que les Services se sont efforcés de régler. Je souhaite que ce problème soit traité de manière très fine, efficacement, et qu'aucune personne âgée ne soit expulsée ou si elle part, que ce soit avec son propre consentement pour un relogement qui lui convient, avec en plus la bénédiction des Services qui sont chargés des personnes âgées.

Alors, la réflexion, oui, je veux bien, mais plus important que la loi, c'est ce qui se pratique. Et vous me l'avez dit tout à l'heure, il y avait des usages et à Monaco, on n'expulse pas les personnes âgées. Il arrive même que le Gouvernement exerce son droit de préemption, ça coûte quelquefois cher, mais après tout, il se dit que comme ça il acquiert un patrimoine – tout n'est pas perdu – pour des personnes âgées, que ce soit, je le précise, des Monégasques ou des enfants du pays. On le fait pour les uns ou pour les autres. Par ailleurs, dans les cas de récupération dont vous parlez, on utilise tous les délais qui vont bien au-delà de trois mois et on trouve des solutions amiables, parce qu'on retrouve un autre logement ou on trouve une autre solution adaptée aux besoins de la personne, en fonction de son âge et de sa dépendance. Je tiens à le dire parce que vraiment les Services sociaux font un travail considérable, de cas par cas, et ils sont prêts à faire plus. Alors n'hésitez pas à me signaler, parce que moi, on m'a signalé quelquefois des menaces d'expulsion, les gens qui avaient peur d'être expulsés, ils ne l'ont pas été. Je voudrais aussi les rassurer, qu'ils s'adressent aux Services sociaux, qu'ils s'adressent à M. CAMPANA, ici présent, ou si vous en connaissez, saisissez M. CAMPANA et les Services des Domaines et je vous assure, on trouvera une solution. Alors, ce n'est pas pour dire non à la réflexion, je suis d'accord pour qu'on poursuive la réflexion, je dis simplement que toucher à cette loi – vous le savez comme moi – sera quelque chose de délicat ; on pourra le faire, mais ce sera délicat. En attendant, il n'y aura pas d'expulsion de personnes âgées, je m'y engage.

M. le Président.- Vous êtes deux Collègues à me demander la parole, mais je voudrais apporter quelques précisions.

Il y a eu des expulsions de personnes âgées dans le secteur protégé, mais il est vrai, que suite à notre réaction, Monsieur le Ministre d'Etat, comme d'ailleurs la loi n° 1.291 que nous avons votée le permet, et d'ailleurs moi-même, je ne manque pas de vous envoyer régulièrement des courriers en ce domaine, donc de vous informer, il est vrai qu'en général, vous appliquez de manière large le droit de préemption de l'Etat. Mais des expulsions ont néanmoins eu lieu dans les années précédentes, votre vigilance pouvant être prise en défaut et l'Association des Locataires soutient qu'il y en a encore eues ces derniers temps ; moi, je dirais qu'à chaque fois que nous vous saisissons, vous préemptez pour protéger les personnes âgées comme la loi le permet et c'est une bonne chose.

Malheureusement, pour de très nombreuses raisons, on peut passer parfois à côté d'une préemption, d'ailleurs, ça vous arrive aussi pour des raisons de délai. Il y a eu un ou deux cas où malheureusement, l'Administration n'a pas respecté les délais légaux et n'a plus pu préempter, donc je pense que même si globalement, parce que nous avons la même volonté et je le confirme bien volontiers depuis deux années, vous regardez de près cela, et je vous dirais que, sauf cas marginaux, aujourd'hui, les personnes âgées sont protégées, néanmoins, des cas peuvent nous échapper.

Nous devons donc essayer de mettre la loi en conformité avec cette protection plus importante que nous souhaitons des personnes âgées parce qu'en théorie, la loi permet en trois mois aujourd'hui de mettre dehors une personne de 90 ans – je prends un exemple un peu fort, mais c'est arrivé par le passé. Il y a aussi, parfois, des reprises qui peuvent se faire – vous le savez bien – sans que ça passe par la préemption, si c'est une S.C.I.. Par exemple, sans qu'on ait la possibilité de préempter et sans qu'il y ait un changement de propriété, il peut y avoir une demande d'habitation par un des actionnaires de la S.C.I. pour mettre dehors la personne âgée.

Globalement, je vous concède que la situation est à peu près maîtrisée, mais vous ne pouvez pas, ni vous, ni nous, ce soir, garantir que tous les cas sont prévus, donc je crois que la meilleure façon, c'est quand même de mettre la loi en conformité avec notre volonté commune. Il ne s'agit pas de changer globalement la loi...

M. le Ministre d'Etat.- Mes techniciens me disent que ce n'est pas possible pour une S.C.I....

M. le Président.- Eh bien, écoutez, je vous donnerai des exemples que nous avons sur des changements d'actions de S.C.I. qui se font sans la préemption de l'Etat. On a des exemples qui démontrent le contraire.

M. le Ministre d'Etat.- ... qui ne donne pas le droit de modifier le bail, à ce moment-là, puisqu'il n'y a pas de changement de propriétaire.

M. le Président.- On regardera dans le détail, il y a un débat technique, je veux bien, sur ce point.

En tout cas, une chose est certaine, c'est qu'il ne s'agit pas de changer la loi dans sa globalité, ça concerne un seul point : les personnes âgées par rapport à l'expulsion. N'oublions pas également le cas du droit de reprise du propriétaire, qui en 3 mois peut exiger le départ du locataire, sans que l'Etat évidemment ne puisse préempter l'appartement puisqu'il n'y a pas de vente. C'est un sous-article d'un article de la loi n° 1.291 ; je pense que nous serions plus tranquilles si la loi était en accord avec nos idées.

Madame POYARD-VATRICAN puis M. NOUVION.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Ce point, nous l'avions déjà évoqué en décembre de l'année dernière et nous étions, à l'époque, arrivés à vous convaincre, Monsieur le Ministre. Vous vous étiez engagé alors à revoir la loi dans le sens que nous indiquons aujourd'hui. Je ne mets pas du tout en cause votre bonne volonté à traiter au cas par cas les situations difficiles. De notre côté, notre préoccupation, en tant que Conseil National et organe législatif, c'est que les personnes soient protégées par la loi, c'est pour ce faire que nous souhaitons qu'il y ait une modification du texte, sur ce point précis. Nous demandons simplement que vous alliez jusqu'au bout de l'engagement pris l'année dernière aux fins de modifier la loi sur cette partie pour qu'effectivement, on soit sûr de bien couvrir tous les cas difficiles et que les personnes qui pourraient être dans une situation délicate ne soient pas contraintes de venir nous voir ou d'écrire à l'Administration pour expliquer l'ensemble de leur situation. Si on est tous d'accord pour considérer que ce sont des situations qui ne sont pas acceptables, il faut aller jusqu'au bout de la démarche et comme vous en aviez convenu à l'époque, le mettre dans la loi. Il ne s'agit pas de refondre la

loi n° 1.291, il s'agit simplement de la mettre à niveau sur ce point précis.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, je voudrais vous dire deux choses. La première, c'est que dans la proposition de modification qui a été faite, il n'y a pas que ce point-là, il y a dix-huit points qui sont évoqués, c'est pour cela que c'est compliqué. S'il n'y avait qu'un amendement, ce ne serait pas très compliqué.

Le deuxième point : c'est le genre de problème que ne peut pas vraiment régler la loi et qui supposera toujours un traitement personnalisé. Je prends un exemple : le droit de reprise. Je suis désolé, mais si une famille propriétaire, quatre enfants, a un appartement de 200 m², 6 pièces, une dame âgée veut s'opposer au droit de reprise, vous allez lui donner le droit par la loi de rester éternellement ? Non...

M. le Président.- Mais ce n'est pas du tout ce qu'avait demandé le Conseil National, vous déformez...

M. le Ministre d'Etat.- ... non, mais je prends le cas extrême. Si c'est la loi, la loi est générale. Ce que je veux simplement dire en disant cela, ce n'est pas pour contester le souhait d'avoir une protection législative, mais si cette protection est trop forte, elle ne peut plus permettre ensuite le règlement adapté. Vous savez, le cas des personnes âgées, tout aussi bien, c'est toujours un problème de cas particulier et je ne pense pas que la loi soit suffisante pour dire que maintenant on est tranquille et qu'elle a réglé le problème. La loi, dans ce genre de domaine, ne règlera rien et il y aura d'autres problèmes qu'il faudra traiter au cas par cas, parce qu'on est dans l'humain, dans le social et je n'ai jamais vu une loi régler le problème humain et le problème social. Elle peut mettre des protections, mais elle ne traite pas le sujet de telle personne âgée.

Depuis que je suis ici, je n'ai jamais vu d'expulsion, j'en ai vu des centaines et des milliers à Paris, mais ici, à Monaco, jamais et je trouve que c'est bien qu'il n'y en ait pas à Monaco.

Je veux bien qu'on mette cela dans des textes, mais attention, les textes créent des règles et ensuite on est prisonnier du texte parce qu'on doit appliquer la loi.

Je vous dit : oui, faisons des textes, c'est plus compliqué que ça en a l'air, ne me demandez pas de faire cela dans les deux mois, je suis d'accord pour qu'on poursuive la réflexion, il n'y a pas que ce point-là, il y en a d'autres pour améliorer ce texte, vous le savez comme moi, vous l'avez demandé, il y a un travail à faire qu'il faut faire et la Commission du Logement aura un travail délicat à faire.

Je m'engage solennellement à ce qu'il n'y ait pas d'expulsion de personnes âgées, qu'on traite tous les problèmes. Il peut échapper à l'Administration certains cas ; si vous en avez connaissance, dites-le nous, mais c'est ce que font les Services sociaux en permanence.

Les choses ne vont pas si mal, il n'y a pas d'expulsion, il n'y en aura pas, c'est quand même l'essentiel.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, terminez votre intervention et puis je donne la parole à d'autres Collègues.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Est-ce que je dois comprendre au travers de vos propos, Monsieur le Ministre, que vous êtes d'accord pour travailler sur une revue de ce texte ?

M. le Ministre d'Etat.- Je le confirme, Madame.

Je suis tout à fait d'accord. L'Administration et la Commission vont travailler là-dessus et on peut faire un petit texte de loi, parce qu'on ne va pas chambouler tout dans cette loi, parce que du coup, on n'y arrivera pas.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On est bien d'accord.

M. le Ministre d'Etat.- On peut faire un petit texte de loi, je n'y vois pas d'inconvénient. Je dis simplement qu'il faut faire attention de ne pas s'enfermer dans un domaine qui est très humain, très social et où on n'évitera pas le règlement au cas par cas.

M. le Président.- Avant de donner la parole à M. ROBILLO et M. NOUVION qui m'ont demandé à s'exprimer, Monsieur le Ministre, juste un point. Je ne permettrai jamais qu'on caricature vos positions en ma présence, et d'ailleurs vous êtes là pour les rétablir

si jamais quelqu'un se permettait de les caricaturer. Je ne peux pas non plus vous laisser caricaturer la position du Conseil National. Vous le savez très bien, ça vous a été écrit, ça vous a été dit dans les réunions, mais je l'ai redit, étant prudent, au début de mon intervention, le procès-verbal fera foi, personne n'a jamais dit ici qu'il s'agissait d'empêcher un propriétaire de reprendre un six pièces occupé par une personne âgée seule dans son appartement. Ce qui a été dit, c'est d'augmenter le délai de trois mois, qui est très court pour se reloger, à six mois par exemple pour tenir compte des particularismes du marché immobilier monégasque, qui rendent difficile la recherche d'un nouvel appartement dans un bref délai, et de permettre aux personnes âgées qui sont les plus fragiles, justement pour des raisons humaines et sociales, d'être reclassées dans une catégorie supérieure des personnes protégées. Si elles sont en catégorie 4, par exemple, il faut bien dire que c'est très difficile de retrouver très vite un appartement parce que vous savez qu'il y a quatre catégories dans cette loi. Donc, c'est de les reclasser en personne prioritaire dans des rangs supérieurs – à discuter – pour augmenter leur chance d'être rapidement relogées, voilà ce que nous avons dit. Ne caricaturez pas nos positions s'il vous plaît.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne caricature pas. S'il n'y a que la question du délai, l'Administration ne demandera pas mieux pour régler les cas sociaux de disposer d'un peu plus de temps que les trois mois.

Mais encore une fois, je n'ai pas vu d'expulsion du tout, au bout de deux, trois et même quatre ans. Je veux bien qu'on mette un an à la place de trois mois, mais ça ne changera rien à la réalité puisqu'on n'expulse pas les gens, même au bout de deux ans.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, lorsqu'on met dehors un locataire et qu'on rompt un bail de manière unilatérale et que ce locataire se retrouve dehors après trois mois, vous pouvez appeler cela comme vous voulez, mais ça revient à quitter l'appartement au bout de trois mois. C'est la loi actuelle. Je vous assure que c'est bien la réalité. Regardez le texte. Vous n'appelez pas cela une expulsion, vous jouez sur les mots, c'est une fin de bail expresse, par la volonté du seul propriétaire, vous devez quitter l'appartement en trois mois, contre votre volonté et malgré un bail de 6 ans. Dont acte.

Monsieur STEINER souhaite s'exprimer.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Vous venez d'aborder là un sujet délicat. Délicat parce qu'il touche tout d'abord à la dignité, à l'être humain mais également, à quelque chose qui fait partie de l'histoire de l'humanité, le droit de propriété.

Vous avez employé le mot d'expulsion, et là je suis contraint de me rapprocher de la position du Ministre d'Etat. Lorsqu'on utilise le mot d'expulsion, il n'a pas la même force qu'en France. M. le Ministre était Préfet de Police à Paris, je pense qu'il sait de quoi il s'agit. A Monaco, ce n'est pas de l'expulsion, et il faut le reconnaître.

Ensuite, certains de vos propos me chagrinent, Monsieur le Président. Lorsque vous dites « des étrangers qui viennent à Monaco, qui ne font pas l'effort de mettre le prix dans un autre secteur ». Mais chacun a les moyens qu'il a ! Chacun a le droit de vouloir et de pouvoir acheter en fonction de ses revenus. Vous ne pouvez pas dire à une personne qui décide de s'installer à Monaco, soit parce qu'il a trouvé un travail, soit parce qu'il décide d'y prendre sa retraite, « vous ne pouvez pas acheter dans ce secteur-là, vous devez acheter dans le secteur libre ».

Et les propriétaires du secteur protégé ont quand même le droit de tirer les fruits de leur bien, cela fait trente ans qu'ils ne sont pas propriétaires, il faut le reconnaître !

Ensuite, une loi a été votée par le Conseil National. Parfait ! Il y a un recours qui a eu lieu devant le Tribunal Suprême – nous, nous l'appelons le Tribunal Suprême, dans un autre pays, ce serait la Cour Constitutionnelle. C'est le principe de toute démocratie. Une loi est votée, il y a un recours qui est déposé devant une juridiction suprême, une Cour Constitutionnelle, qui dit « tel article ne va pas », il est donc normal que cette décision soit prise en compte.

Alors, certes, il y a eu un cas récemment en France où la Cour Constitutionnelle a dit « on ne peut pas mettre en place telle loi ou telle mesure » – je ne sais plus exactement pour quoi c'était. Monsieur le Ministre, vous devez vous en rappeler – le Gouvernement français a alors pris un autre biais. Mais c'est dans un pays de 60 millions d'habitants. A Monaco, nous sommes environ 40.000 – je ne connais pas les résultats du dernier recensement – alors c'est vrai, c'est un pays à « visage humain » où l'on peut avoir des interventions de l'Etat qui se font au cas par cas et qui peuvent résoudre les difficultés.

Enfin, pour finir, il faut se rappeler que « les chemins de l'enfer sont pavés de bonnes intentions ». A partir du moment, Monsieur le Président, où vous décidez de faire un amendement où vous dites « telle personne, à partir de 65 ans, est protégée, vous ne pouvez plus reprendre l'appartement » – c'était déjà quelque chose qui existait dans le passé. On va arriver au moment où la question va se poser « pourquoi dans un seul secteur ? Pourquoi pas dans tous les secteurs ? » Et on arrivera à un système où les gens vont mettre les personnes dehors dès qu'ils verront leur date de naissance.

Alors, je vous demande de faire confiance au Gouvernement, soyons vigilants. Nous avons la chance d'être un petit pays, d'avoir des contacts avec la population, apportons les cas à l'attention du Gouvernement quand ils se manifestent mais ne rentrons pas dans quelque chose dont on ne pourra pas mesurer, à terme, les conséquences.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous répondrai tout à l'heure car je voudrais donner la parole à deux Collègues qui l'attendent depuis longtemps.

Monsieur le Président de la Commission du Logement et ensuite, juste après, M. ROBILLON.

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie.

Je voulais effectivement réagir. Il n'y a pas eu d'expulsion au sens où vous l'entendez, Monsieur le Ministre, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu la police qui est venue mettre quelqu'un dehors, comme cela peut se passer dans d'autres villes ou pays, et heureusement pour nous. Par contre, c'est vrai qu'il y a eu des problèmes, il y a eu des fins de bail, comme le disait le Président, qui ont été très accélérées. D'ailleurs, et pour reprendre notre discussion du début de la séance, j'ai ici un courrier qui me signale deux cas et donc je ne manquerai pas de venir vous le présenter pour que l'on puisse, au cas par cas, et ici pour deux cas, arriver à les régler et à faire exemple de ce que vous nous avez dit.

M. le Président.- Appelons « un chat un chat », Monsieur le Ministre : deux cas de reprise expresse où on met fin en trois mois à un bail de par la volonté unique d'une des parties. Voilà exactement les termes objectifs : fin de bail de par la volonté unilatérale du propriétaire, en trois mois, alors que le locataire a

signé pour six ans et se retrouve dehors en trois mois. Voilà la réalité dont nous parlons ce soir.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez bien fait, Monsieur le Président, de laisser la parole à M. NOTARI puisque lui a deux cas et moi, je voulais justement proposer un autre cas à M. le Ministre pour lequel on m'a sollicité cette semaine.

M. le Président.- Pouvez-vous en dire deux mots, sans citer les noms, bien sûr, juste pour expliquer au Ministre d'Etat que ça existe bien à Monaco, aujourd'hui, et que ce n'est pas de la théorie inventée par les Elus des Monégasques.

M. Jean-François ROBILLON.- Cette semaine, c'est un Monsieur italien de 70 ans qui habite dans un 20 mètres carrés depuis 1973, et qui a reçu un papier officiel disant que le jugement pour l'expulsion va être réglé par le Tribunal où il doit aller et se faire signifier que l'expulsion va être effective.

M. le Président.- Je voudrais juste dire, par rapport à l'intervention de notre Collègue Christophe STEINER, que comme pour le Ministre d'Etat, je ne voudrais pas qu'on caricature ce que nous pensons. Vous me permettez quand même de bien préciser, parce qu'on sera d'accord sur un point, c'est que c'est un sujet effectivement sensible, où il y a des droits antagonistes et qu'il faut évidemment les prendre en compte avec équité. Donc, voilà ce que nous disons : je n'ai jamais dit, ni moi, ni un membre du Conseil National, qu'une personne extérieure à la Principauté n'avait pas le droit d'acheter un appartement dans le secteur protégé. Je vous précise bien ma pensée : il s'agit tout simplement de lui faire savoir que quand elle achète – elle peut acheter, bien sûr – mais elle a un locataire et lorsqu'elle a un locataire qui a signé un bail de six ans, qui est une personne âgée, c'est tout l'objet de la discussion depuis tout à l'heure, qui est monégasque ou enfant du pays par définition, puisque sinon elle n'est pas logée dans ce secteur qui est réservé à cette population stable, eh bien la personne venue de l'extérieur doit savoir si elle achète, que la loi protège ces personnes âgées, et qu'elle ne pourra pas mettre dehors en trois mois les personnes qui habitent l'appartement. Voyez qu'il ne s'agit pas du tout d'empêcher d'acheter, il s'agit de dire à ceux qui arrivent de l'extérieur pour

acheter que, s'ils achètent et que la loi change dans le sens qu'on a imaginé ce soir, ils ne pourront pas en trois mois, mais peut-être en six mois ou en un an, mettre dehors ces personnes et, d'autre part, que l'Etat, le Gouvernement et le Conseil National, les co-législateurs, nous garantirons à ces locataires qui seront mis dehors, au terme de cette période, une priorité supérieure dans la loi, qui leur permettra d'être certains d'être relogés dans les délais. Voilà ce que nous avons dit.

Ensuite, vous avez parlé du Tribunal Suprême. Je voudrais vous dire qu'on est très soucieux, tous ici, du respect des décisions du Tribunal Suprême. Il ne s'agit donc, d'aucune manière, cher Collègue, je pense que vous en êtes conscient, de revenir à une disposition qui a été annulée par le Tribunal Suprême. Mais le Tribunal Suprême, vous me permettrez de le dire, je connais bien ce sujet pour l'avoir regardé de très près à l'époque, ne l'a fait que pour une raison de proportionnalité des droits entre les propriétaires et locataires. Or, nous ne voulions pas pour des raisons humaines et sociales, qu'un nouveau propriétaire étranger puisse mettre dehors du logement avant l'expiration du bail, un locataire monégasque ou enfant du pays. Cette disposition a été annulée. Nous prévoyons donc un amendement qui sera conforme aux attendus du Tribunal Suprême et parfaitement acceptable, *a priori*, s'il y a un recours, par le Tribunal Suprême.

La troisième chose : vous abordez un autre sujet que je comptais aborder plus tard, au niveau de la Direction de l'Habitat, mais qui est aussi une réalité de ce dossier, qui est les droits des petits propriétaires du secteur protégé et donc le rapport de la Commission des Finances a été très clair à ce sujet. Il a été lu jeudi soir, tout le monde, en tout cas ceux qui suivent nos débats, a entendu la position du Conseil National sur ce point, je la rappelle, puisque vous abordez ce sujet : nous avons, nous, depuis cinq ans et demi, proposé une solution, la seule réaliste, pour sortir de cette atteinte au droit de propriété : il s'agit de la constitution d'un secteur intermédiaire d'habitation. Le Gouvernement, depuis cinq ans et demi, n'en veut pas. Dont acte. Donc, M. le Rapporteur a conclu dans son rapport que puisque le Gouvernement ne veut pas de notre solution, qui nous semble de loin la meilleure pour à la fois protéger les locataires issus de la population stable et en même temps rendre la liberté aux propriétaires de ce secteur, alors, nous revenons, et nous allons lui demander plus tard, c'était prévu au chapitre de la Direction du l'Habitat, vers une proposition du Ministre d'Etat, qui ne nous semble

pas la meilleure, mais puisqu'on ne peut pas faire avancer notre idée de secteur intermédiaire, là encore en pragmatiques que nous sommes, pourquoi ne pas revenir à la proposition du Ministre, qui est d'envisager de payer un « sur-loyer » aux propriétaires de ce secteur, de manière à leur permettre de compenser le loyer social qu'on leur impose pour loger la population stable ? Sur ce point, voyez, on peut peut-être aussi se rejoindre. Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de ne pas prendre en compte également les intérêts des propriétaires de ce secteur protégé, mais c'est évidemment au Gouvernement de nous dire s'il compte ou pas continuer sur cette idée qu'avait lancée le Ministre d'Etat il y a maintenant deux ans.

Je termine : Monsieur STEINER, vous dites « l'enfer est pavé de bonnes intentions », si jamais vous protégez les personnes âgées, vous allez en fait leur nuire, puisque vous risquez de les faire mettre dehors. Je constate que vous ne devez pas bien connaître la loi n° 1.291 parce que vous, vous raisonnez encore avec l'ancienne loi n° 1.235, votée avant 2003, qui permettait de mettre fin au bail, lorsqu'il arrivait à son terme, de la part du propriétaire. Or, aujourd'hui, la loi n° 1.291 prévoit au bout de six ans un renouvellement automatique du bail, sauf s'il y a un non respect du contrat de la part du locataire. Aujourd'hui, de toute manière, on ne peut pas mettre dehors le locataire, par la seule volonté du propriétaire, à moins qu'il y ait le droit de reprise. Et vous conviendrez que la plupart des propriétaires ne veulent pas habiter un appartement souvent dégradé, qui se trouve dans les quartiers qui ne sont quand même pas les beaux quartiers du pays, dans des immeubles qui, très souvent, ont des parties communes détériorées, qui n'ont pas d'ascenseur. Donc, je vous rassure, il n'y a pas une immense majorité des propriétaires qui veuillent récupérer leur appartement pour l'habiter, ça reste une minorité.

Voilà ce que je voulais dire parce que c'est un sujet délicat. Gardons-nous bien de nous jeter des anathèmes de part et d'autre, c'est un sujet compliqué et il faut écouter les avis des uns et des autres avec respect et surtout ne pas nous caricaturer, les uns les autres, ni le Gouvernement, ni la majorité, ni l'opposition.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, je ne pense pas avoir jeté d'anathèmes puisque depuis le début, je dis que je suis d'accord avec vous...

M. le Président.- Je m'adressais à l'instant à M. STEINER, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- ... et je voudrais quand même rappeler que la Commission – c'était avant le renouvellement du Conseil National – a fait une réunion de travail avec l'Administration et l'inventaire de ce qui pouvait être modifié sans bouleverser trop les choses a été fait. Il y a huit points, ils sont importants. Vous voulez des délais : je dirais que le travail est en cours, avant la fin du premier semestre 2009, on doit pouvoir avoir déposé un projet de loi qui comportera des dispositions touchant notamment à ce délai que vous invoquez.

Je vous réponds que je suis d'accord, puisque c'était la question initiale posée, est-ce que vous confirmez que vous êtes bien d'accord pour déposer un projet de loi ? Oui, je suis bien d'accord.

Je voudrais simplement rectifier une chose : la solution que j'avais imaginée, ce n'est pas vraiment un « sur-loyer » ; ma solution, c'est de dire : contractualisation pour encourager la rénovation de cet habitat qui, au demeurant, devient de plus en plus vétuste, avec des propriétaires qui n'ont souvent pas les moyens de réhabiliter cet habitat et on voit des immeubles vieillir en plein Monaco. On aurait pu imaginer que l'Etat apporte une aide très importante pour faciliter cette rénovation en contrepartie d'un engagement contractuel pour une période longue, par exemple 25 ou 30 ans, de louer à un loyer plafond pour des personnes qui font partie des catégories prioritaires. Cela, ce n'était pas très compliqué, ça coûterait un peu d'argent, mais d'un côté, ça pourrait avoir un double objectif : c'est de stabiliser, pendant une certaine durée, avec l'accord des deux parties d'ailleurs, ce secteur protégé pour une certaine durée et d'un autre côté, c'est aussi de faciliter la réhabilitation de cet habitat qui est antérieur à 1948. C'était une idée et je veux bien la réexaminer. On peut peut-être un jour, avec la Commission, faire une réunion informelle pour essayer d'approfondir quelques pistes, si le Président de la Commission en est d'accord.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous souhaitez reprendre la parole.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, d'abord, je ne pense pas qu'on se jette des anathèmes, parce que si on prenait le mot « anathème » à son

origine, ça serait sympathique ! On serait tous en train de se bénir les uns les autres. Ce n'est que le christianisme qui a transformé la notion du terme.

Pour en revenir à ce que vous disiez, ne déformons pas nos propos non plus. Je n'ai pas dit que vous vouliez empêcher les étrangers d'acheter, j'ai dit tout simplement – et c'est ce que vous avez repris – qu'un étranger doit tout faire pour se donner les moyens d'acheter dans le secteur privé et je vous ai simplement rappelé que tout le monde n'a pas les moyens d'acheter dans le secteur privé.

M. le Président.- Qu'on ne mette pas dehors nos aînés en trois mois, c'est tout, et je vous rappelle que ce sont tous des Monégasques ou des gens du pays. Nous sommes d'accord.

M. Christophe STEINER.- Nous sommes d'accord dans une certaine mesure, nous sommes d'accord sur le principe humain de la chose, nous sommes aussi d'accord pour que les gens puissent bénéficier du bien dont ils sont propriétaires.

Monsieur le Ministre, je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces propositions que vous faites mais il me semble quand même que, quand on parle d'immeubles dégradés et autres, le Gouvernement a plus que sa part de responsabilité dans l'histoire. Lorsque vous avez des gens qui sont propriétaires d'un petit appartement dans un immeuble et qui pendant 30 ou 50 ans se sont retrouvés avec des loyers qui ne permettaient pas de remettre l'immeuble en état, le Gouvernement, là-dedans, excusez-moi, est coupable !

Et je vais même plus loin. Le Gouvernement dit « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ». Le Président l'a rappelé en séance privée, il a cité un immeuble domanial dans lequel habite quelqu'un qui lui est cher, et qui lui a montré que l'immeuble était en train d'atteindre un état de vétusté assez déplorable. Alors vous dites aux petits propriétaires qui n'ont jamais rien demandé à l'Etat de mettre en conformité leur immeuble et le Gouvernement, pour ce qui est de certains immeubles domaniaux, les laisse se dégrader sur place.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser Gilles TONELLI compléter parce que vous l'avez attaqué sur l'entretien. Moi, je n'ai pas vu les immeubles domaniaux dans un état aussi vétuste que certains immeubles de la loi de 1948. Mais il va répondre lui-même.

Autrement, c'est amusant parce que certains jours, vous défendez et vous avez raison, les prérogatives du Conseil National, mais le Gouvernement applique la loi et ne dites pas que le Gouvernement a maintenu des petits loyers avec des catégories protégées. Il a appliqué la loi, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur TONELLI avant qu'on écoute M. MARQUET.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Quant à l'état des immeubles domaniaux, ils sont suivis par l'Administration des Domaines et s'il peut arriver que certains paliers, au niveau des revêtements, ne sont pas dans un état parfait, il n'empêche que l'entretien qui est fait des immeubles domaniaux permet de s'assurer que tout ce qui est important est fait et tout ce qui relève des revêtements et de la décoration est fait de manière progressive. Bien évidemment, à chaque fois que des immeubles sont dans cette situation-là, des programmes sont faits sur plusieurs exercices qui permettent de résoudre les problèmes qui sont rencontrés. Et c'est le cas pour l'immeuble que vous visez.

M. le Président.- Puisque M. STEINER m'a cité, juste une précision : il ne s'agit bien sûr pas de tous les immeubles domaniaux, mais seulement de quelques immeubles domaniaux anciens et bien évidemment, je n'ai pas comparé l'état de ces immeubles-là à ceux de certains immeubles du secteur protégé, mais vous non plus. C'est vrai qu'il y a des situations bien pires dans le secteur protégé. Néanmoins, nous sommes d'accord qu'il y a certains immeubles anciens des Domaines qui mériteraient effectivement d'être améliorés et vous nous avez promis d'ailleurs un plan de rénovation pour tous...

M. le Ministre d'Etat.- Ou reconstruits...

M. le Président.- Ou reconstruits... en l'occurrence, il s'agit notamment de l'immeuble Herculis, ce n'est

pas la peine de faire de grands mystères, dont nous attendons une rénovation des paliers, car leur état n'est pas digne aujourd'hui de ce qu'on peut espérer pour la qualité de vie des Monégasques.

Monsieur TONELLI s'est engagé à regarder cela de très près.

M. le Ministre d'Etat.- Il a dit qu'il était d'accord.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, vous venez de reprendre une phrase du Président de la Commission des Relations Extérieures, tout à l'heure, lorsqu'il parlait à M. NOUVION en disant « un jour, vous défendez les prérogatives du Conseil National, ce soir, non », je ne sais pas exactement ce que vous voulez dire, mais de toute façon, il faut réaliser une chose, oui, je défends les prérogatives du Conseil National mais je défends aussi mes idées, c'est ce qui permet d'avoir un débat ce soir. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a souhaité s'exprimer.

M. Bernard MARQUET.- Je pense que la discussion, on l'a déjà eue depuis longtemps, mais je voudrais rappeler que lorsque nous sommes arrivés en 2003, il a fallu travailler en urgence, car si l'on n'avait rien fait, en 2007, c'était tous les locataires du secteur protégé qui auraient été dehors. Justement, quand on a étudié ce qu'on pouvait faire, on s'est aperçu et on s'est appuyé sur de nombreux juristes qui ont fait le constat que la loi sur le logement protégé à Monaco avait été faite, suite à des impulsions pour régler des problèmes particuliers à des moments, et qu'une chatte n'y retrouverait pas ses chatons. Donc, il y a un problème.

Je sais qu'à l'époque, c'était des discussions très vives, même dans la majorité. J'ai soulevé tout de suite que l'Etat avait fait jouer le rôle social qu'il aurait dû jouer lui-même aux propriétaires. C'est un fait que personne ne conteste. De la même manière, nous avons dû replâtrer des choses qui avaient déjà été replâtrées, notre travail n'a pas été parfait. Le Ministre d'Etat de l'époque avait dit : « on va voter cette loi et on reviendra dessus après ». Les choses ont évolué, un nouveau Ministre d'Etat est arrivé et quand il a vu l'ampleur du problème, il a dit « on ne

va plus toucher » et il avait émis cette idée d'aider les propriétaires, que l'Etat joue enfin son rôle social en aidant les propriétaires à entretenir ces immeubles du secteur protégé. Mais il y a quand même d'autres problèmes qui se posent : il y a déjà moins de 3 % de Monégasques qui sont propriétaires dans leur pays et avec ce secteur protégé qui disparaît petit à petit, suite à des successions, il y en aura de moins en moins. Nous avons demandé aussi, à l'époque, si ce n'était pas à l'Etat de remembrer les vieux quartiers plutôt que les promoteurs privés. Pour l'instant, l'Etat répugne à remembrer, ce que font pourtant tous les Etats. Dernière chose, j'avais demandé à l'époque – et j'avais été entendu en partie – justement sur ce problème des gens qui sont propriétaires d'un ou de deux appartements qui doivent ravalier les façades. On avait alors mis au point une ligne budgétaire pour cette aide-là, on a dû revenir plusieurs fois en demandant au Gouvernement d'en faire la publicité et aujourd'hui, on s'aperçoit que les règles qui avaient été mises au point, à l'époque, pour aider au ravalement de façade sont totalement inefficaces parce qu'elles ne concernent que très peu de personnes. Dans notre réflexion d'aujourd'hui, on voudrait parler des revenus des appartements, plutôt que de leur nombre.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai une simple observation. Il faut quand même, pour la vérité – et ce chiffre on pourra l'avoir actualisé dans quelques jours – c'est le nombre de Monégasques propriétaires de logements à Monaco. Parce que c'était supérieur, au dernier recensement, à 20 % de familles monégasques propriétaires. On va voir le chiffre dans quelques jours, mais à mon avis, c'est de l'ordre de 20 %, ce ne sont pas 3 ou 4 %.

M. le Président.- On attend avec intérêt vos chiffres. Aujourd'hui, nous ne les connaissons pas. On regardera cela avec intérêt, dès que vous pourrez nous les communiquer.

Des points de consensus, quand même. On vient de parler un bon moment d'un sujet très important. Je crois qu'on est tous d'accord, ici, pour regarder comment mieux assurer la protection des personnes âgées dans le secteur protégé. Donc voilà un point d'accord qui se dégage, pour lequel on peut travailler ensemble. Il y en a un autre aussi qui est de regarder comment on peut, effectivement, aider les petits

propriétaires de ce secteur protégé. Vous vous étiez engagé, Monsieur le Ministre, à faire des propositions dans ce domaine ; on vous demandera de bien vouloir les formuler et les préciser pour le Budget Primitif. Moi, je vous ai parlé de « sur-loyer » parce qu'il me semble que c'était votre proposition. Là, vous avez parlé de soutien à la rénovation en échange d'une contractualisation des baux pour une longue période. En tout cas, on attend, et c'est un consensus qui se dégage, des propositions pour aider les propriétaires de ce secteur qui assurent, c'est vrai, un rôle social et on est tous d'accord pour dire que c'est à l'Etat d'assurer ce rôle et pas à ces propriétaires. Reste un point de divergence majeure : j'ai envie de l'aborder tout à l'heure au chapitre concernant la Direction de l'Habitat, pour ne pas alourdir le débat maintenant. Je vais vous reparler du secteur intermédiaire qui est la seule solution à long terme. Monsieur le Ministre, vous n'y échapperez pas.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Juste un point sur ce même sujet. Je ne cherche pas du tout à faire de polémique avec M. STEINER, mais dans ce qu'il a déclaré, il y a quelque chose qui m'a interpellé. Quand il dit « vous allez rendre un mauvais service à ces personnes parce que les propriétaires vont peut-être être entraînés à les mettre dehors ». Je voudrais rebondir là-dessus, sans polémiquer, Monsieur STEINER.

Pendant la campagne électorale, la majorité, on en a déjà parlé lors du dernier mandat, a dit aussi que dans ce secteur, il y a des gens qui exercent des professions libérales et le simple fait d'avoir dit qu'éventuellement, on allait s'y intéresser, je rassure tous les propriétaires, il n'y a aucune proposition de projet de loi dans les placards... En fait, depuis les élections, tous les gens qui exercent des professions libérales dans le secteur protégé sont mis dehors et je trouve cela scandaleux.

M. le Président.- Si vous voulez bien, on va arrêter là la discussion.

On reprendra les propositions de la majorité du Conseil National en matière de secteur intermédiaire à « Direction de l'Habitat », ça me semble le chapitre pour débattre longuement de tout cela.

A présent, nous revenons au chapitre « Direction des Etudes Législatives ». Madame la Présidente de

la Commission des Droits de la Femme et de la Famille souhaite intervenir sur un autre sujet.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Dans quelques jours, Monsieur le Ministre, cela fera six mois que nous avons voté une proposition de loi sur les violences domestiques, donc le délai du Gouvernement arrive à échéance et je voulais savoir si vous pouviez d'ores et déjà nous donner une réponse sur le devenir de ce texte.

M. le Président.- Vous avez, Madame FAUTRIER, la date où la proposition de loi a été votée ?

Mme Catherine FAUTRIER.- Je ne sais plus si c'était le 21 ou le 28 avril.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je confirme que c'était le 28 avril.

Mme Catherine FAUTRIER.- Donc, il vous reste très exactement huit jours.

M. le Président.- C'est fin octobre. Selon la Constitution, le Gouvernement doit répondre dans un délai de 6 mois, c'est-à-dire avant la fin du mois d'octobre, dans les tout prochains jours.

Mme le Chef de Cabinet.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de personnel.....

- 95.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, quelques remarques d'ordre général.

D'une part, pour dire combien nous sommes attachés bien sûr au renforcement du réseau diplomatique de la Principauté, tant en termes d'implantations sur site,

M. le Ministre d'Etat.- On vous donnera la réponse dans les délais.

(Rires).

M. le Président.- L'usage fait que le Gouvernement nous répond toujours par écrit le dernier jour du délai, donc sans doute le 28 octobre et, qu'ensuite, il a dès la plus prochaine Séance Publique, selon la Constitution, l'obligation de motiver sa décision si elle est négative et un débat doit avoir lieu, ici, avec le Conseil National quand on connaît sa décision.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas sûr qu'on dise non.

M. le Président.- Ah, mais on espère plutôt que vous direz oui ! Nous, nous avons voté un texte et nous espérons que vous direz oui. C'est votre décision que nous attendons le plus tôt possible, en tout cas dans les huit jours.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre des Etudes Législatives, je mets aux voix ce chapitre 14.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

qu'en termes de postes, au Département comme dans les missions diplomatiques elles-mêmes. Je rappellerai aussi la demande du Conseil National de la mise en place d'une véritable Fonction Publique diplomatique monégasque, une véritable diplomatie monégasque avec formations et parcours professionnels, entre les différents postes, notamment à l'étranger. Je réitérerai aussi le soutien de notre Assemblée à la politique de coopération menée par le Gouvernement Princier qui,

à mon avis, est un exemple surtout pour un petit Etat comme le nôtre, un exemple d'efficacité et un exemple aussi en termes de transparence puisque beaucoup d'efforts sont faits pour que les fonds soient bien utilisés et arrivent à destination.

Je souhaiterais que le Gouvernement publie peut-être de manière plus systématique les offres d'emplois des organisations internationales de façon à permettre aux jeunes Monégasques et aux moins jeunes de mener des carrières internationales hors de la Principauté, c'est là bien sûr un moyen important d'accroître notre présence et l'influence de Monaco à l'extérieur de ses frontières.

Nous considérons bien sûr que le sujet actuel le plus préoccupant en termes de relations extérieures, ce sont les négociations avec l'Union Européenne. Alors, s'il est incontestable que la conduite des relations extérieures appartient au Prince Souverain, le Conseil National souhaite être régulièrement informé avant que n'interviennent des échéances. A cet égard, je salue la bonne coopération qui existe entre notre Assemblée et le Département des Relations Extérieures, dont un récent exemple a encore été la tenue d'une Commission des Relations Extérieures très informative pour l'Assemblée et je tiens à vous remercier, Monsieur le Conseiller, ainsi bien sûr que le Gouvernement, pour la qualité de cette collaboration.

M. le Président.- On va donner la parole à Monsieur le Conseiller Franck BIANCHERI.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.-* Merci, Monsieur le Président.

Je voulais donc m'excuser de n'avoir pas pu participer à la Séance Publique vendredi dernier car, comme vous le savez, j'ai assisté à un sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie et justement, je rebondis sur le deuxième point que vous avez mentionné ; on a pu là encore apprécier le rôle important de la Principauté au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie, notamment au niveau de la coopération puisqu'il y a eu des contacts avec les Ministres des Affaires Etrangères du Mali, du Burundi, du Niger, du Maroc, de Madagascar et de Tunisie et on a pu voir combien la politique de coopération de la Principauté était remarquée par son efficacité et sa transparence, ce sont vos mots. Je voudrais également relater – mais vous le verrez dans

la presse – la signature entre la Fondation du Prince Souverain Albert II et l'O.I.F., un accord très important en matière d'eau. Cet accord a été signé d'ailleurs par l'Administrateur Délégué de l'O.I.F., M. Clément DUHAIME, et le Vice-Président de la Fondation, M. Bernard FAUTRIER.

Sur le premier point – et vous le savez – suite à ma prise de fonctions en juillet dernier, je prends conscience de l'importance de la formation, pour mes différents collaborateurs, la formation à la mobilité, la formation du réseau diplomatique. Donc, je vais effectivement dans le même sens que vous au niveau de la nécessité de renforcer le réseau diplomatique, on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de travail, cela est lié à la présence internationale de la Principauté, aux accréditations – vous savez qu'il y en a maintenant un nombre très important – et donc qui dit ouverture internationale dit aussi, et c'est normal, négociations dans certains cas plus difficiles puisqu'on voudrait bien évidemment se faire connaître et se développer. Mais vous êtes quand même au courant – on l'a vu lors de la dernière Commission – il y a une situation sensible liée à la crise financière internationale, au système financier international et également à la lutte contre ce que certains appellent « la fraude fiscale », encore faut-il bien la définir. Donc, nous vous informerons régulièrement de ce dossier – je n'ai pas eu des propos trop alarmistes lors de cette Commission privée – mais il risque d'y avoir dans les prochains mois une vaste recomposition au niveau des règles financières internationales. Nous ferons au mieux de manière à ce que Monaco reste compétitif et reste attractif pour les investisseurs et vous serez, bien évidemment, régulièrement tenus informés de l'avancée de ces négociations.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais remercier, moi aussi, Monsieur le Conseiller et tout son Département. Je me félicite que ce Département, qui est le dernier à avoir été créé en Principauté suite à l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe et aux renégociations des Traités avec la France, ait enfin des locaux dignes de ce nom, pour pouvoir accomplir justement sa mission correctement.

Je voudrais avoir une pensée pour le Prince Rainier qui, avec sa vision d'entrer au Conseil de l'Europe,

nous permet aujourd'hui, que ce soit par les évaluations de MONEYVAL ou du GAFI, qu'on ne mélange pas notre pays avec d'autres pays. Et je compte sur vous, Monsieur le Conseiller, ainsi que tous les Membres du Gouvernement Princier, pour rappeler le volume de la place financière de Monaco par rapport au volume d'autres places, rappeler que chez nous, nous ne pouvons pas faire de sociétés offshore, car ce sont des sociétés qui viennent de l'extérieur. Rappeler aussi que nous avons une politique – et là, il faut remercier tous ceux qui nous ont précédés – très sage au niveau des fondations et que nous n'avons pas voulu nous précipiter sur des produits financiers nouveaux qui sont des fonds uniquement spéculatifs, etc...

Aujourd'hui, que ce soit au niveau du blanchiment, de la coopération, même au niveau judiciaire, le Conseil de l'Europe a validé notre structure judiciaire et franchement, sachez que vous aurez derrière vous tout le Conseil National. Tous les Conseillers Nationaux qui vont à l'international font une information auprès de nos Collègues dans d'autres pays sur l'état de notre

législation, c'est pour cela que je parle de Légimonaco car malheureusement, si on n'est pas sur place, si on ne peut pas accéder à tous nos textes de loi, on ne peut pas se rendre compte de tous les efforts qu'a faits la Principauté sur, par exemple, les sujets du blanchiment. Aujourd'hui, je le dis haut et fort, nous sommes bien plus en avance sur ces sujets-là que la plupart des pays qui nous font des critiques. Notre législation est en avance sur la leur.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel.....	- 80.000
316.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 39.000
	<u>- 41.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel.....	+ 54.100
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel..... + 54.000

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, le Conseil National fait partie de l'U.I.P., une des plus anciennes conférences internationales. Lors des derniers débats, une recommandation a été faite par les Parlements des pays, à savoir que lorsque le Gouvernement envoie des missions économiques à l'étranger, un des membres du Conseil National ou du Parlement fasse partie la délégation. Ceci vient du fait que dans nos prérogatives, nous votons des budgets et donc, devons être informés du déroulement de la mission. A diverses reprises, cette demande a été faite. Vous venez d'être nommé dernièrement au poste de Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures. Au nom de la majorité du Conseil National, je réitère cette requête et vous remercie de l'étudier avec attention.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, avant que nous écoutions Monsieur le Conseiller.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, sur le principe, j'ai entendu la demande au nom de l'opposition. On a été très attentif à la demande de M. CELLARIO, pour la majorité du Conseil National. Pour nous, c'est très simple, il y a un domaine réservé à Monaco, ce sont les relations diplomatiques et les relations extérieures, il y a un seul représentant, c'est notre Souverain, mais là-dessus, ce n'est pas à moi de répondre à la place du Conseiller. Sur le principe, effectivement, peut-être un jour, sur un certain nombre de déplacements, un membre du Conseil National peut être invité, mais c'est à laisser bien entendu à la discrétion du Souverain et de Son Gouvernement, c'est Lui qui décide. Et j'ajouterais, dans le prolongement logique, si un membre de la majorité participait à ces déplacements, vous comprenez bien qu'il faudrait qu'il y ait un membre de l'opposition, mais en ce qui nous

concerne, nous ne sommes pas demandeurs, parce que c'est un domaine réservé du Souverain.

M. le Président.- Eh bien, Monsieur NOUVION, nous partageons la même opinion, mais je tiens aussi à vous rappeler que le Prince Souverain m'a déjà, à plusieurs reprises, depuis que je suis Président du Conseil National, demandé de L'accompagner dans des voyages officiels. Il m'a, par exemple, demandé de L'accompagner en Slovénie et récemment à Zaragoza, à l'Exposition Universelle. Donc, rassurez-vous, notre Prince Souverain est tout à fait ouvert à ce genre de suggestion et c'est Lui Qui décide, Il l'a déjà fait et je ne doute pas qu'Il continuera de le faire quand Il le pensera utile.

M. Laurent NOUVION.- Est-ce que vous pouvez préciser votre demande ? Est-ce que vous voulez que ce soit un droit, que cela rentre dans les usages ? Je ne comprends pas très bien la demande de M. CELLARIO.

M. le Président.- Moi je suis très clair en tout cas. Dans les voyages officiels du Prince Souverain, c'est Lui qui décide de Sa délégation. Donc, il se trouve qu'Il m'a, à plusieurs reprises, demandé en tant que Président du Conseil National, de L'accompagner. C'est un usage qui n'est pas automatique, mais qui peut se renouveler selon la volonté du Prince. Mais il faut quand même que vous soyez cohérent, Monsieur NOUVION, parce que vous ne pouvez pas, en même temps, dire que c'est une prérogative du Prince et déjà Lui dire que s'Il invite le Président, il faut inviter aussi un membre de l'opposition. Laissez-Lui décider de cela aussi !

Monsieur CELLARIO, une précision.

M. Claude CELLARIO.- Vous avez rappelé ce que je désirais formuler suite à votre invitation par le Prince Souverain à Le suivre dans une mission

diplomatique. Je ne fais que demander quelque chose par rapport à un vote qui a eu lieu en assemblée générale dans le cadre de l'U.I.P. Il est bien évident que c'est le Prince et Lui seul Qui prendra la décision.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais revenir sur ce point parce que c'est un sujet récurrent de M. NOUVION. J'ai souvenir que le R.P.M. allait à l'A.P.F., allait à l'U.I.P., allait de partout. Excusez-moi, Monsieur NOUVION, nous sommes là encore dans nos prérogatives. Premièrement. Deuxièmement, nul ne conteste ici que c'est le Chef de l'Etat qui mène la politique étrangère. Maintenant, je pense que si nous, à notre niveau, nous pouvons aider à cela, le Prince ne peut pas être partout, ne peut pas suivre tous les dossiers et chacun à son niveau, depuis toujours, nous sommes dans des organisations parlementaires.

Les Parlementaires, que ce soit à Monaco, à l'U.I.P. ou ailleurs, émettent des recommandations qui ne sont que des recommandations et après, chaque Etat souverain fait ce qu'il veut.

Quand on a commencé à faire de l'international en 2003, partout où nous sommes allés, on nous disait « ah bon, il y a des Monégasques qui participent ! », ils nous découvraient... Je ne sais pas comment faisaient nos collègues avant, mais il me semble qu'à notre niveau, et en restant dans nos prérogatives, nous avons beaucoup amélioré la perception de notre Principauté dans d'autres pays. J'ai été stupéfait de voir que la plupart des parlementaires français ne connaissaient pas les rapports particuliers entre la France et Monaco, par exemple.

Je peux vous rassurer, on ne veut pas prendre la place du Prince, on en est parfaitement conscients, par contre, si on peut l'aider, nous sommes contents de le faire.

M. le Président.- Monsieur Marc BURINI a souhaité s'exprimer.

M. Marc BURINI.- Je n'ai toujours pas compris, j'ai du mal, parce que M. MARQUET vient de nous dire qu'en tant que Conseiller National, on est membre de l'U.I.P. Mais M. CELLARIO nous parle d'une recommandation de l'U.I.P., j'aimerais qu'il précise encore parce que je n'ai toujours pas compris, pour qu'on soit partie prenante chaque fois qu'il y a une

mission gouvernementale qu'il y ait un membre du Conseil National. C'est cela, exactement, la recommandation de l'U.I.P. ?

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- La recommandation de l'U.I.P. est la suivante : elle considère que lorsque les gouvernements organisent des missions, et en particulier des missions économiques, il est souhaitable qu'un représentant du Parlement soit dans la délégation. La recommandation est celle-là.

M. le Président.- Il s'agit donc d'un souhait formulé par tous les Parlements du monde.

M. Claude CELLARIO.- Il s'agit d'un souhait.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais que vous précisiez ce que vous avez appelé « mission économique » parce qu'il y a des tâches qui reviennent à l'exécutif dans le monde entier. Le G7, je n'ai jamais vu que les gens du G7 ou du G8 maintenant étaient par exemple sur une rencontre économique de la plus haute importance puisque c'est le fonctionnement du système financier mondial. A ma connaissance, les Chefs d'Etat sont accompagnés de leurs experts mais pas de parlementaires et ce sont les neuf plus grands pays du monde, quand même.

M. le Président.- Mais la recommandation ne vise bien évidemment pas des réunions intergouvernementales comme celles du G7 ou du G8...

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais c'est pour cela que je demande, c'est une question que je pose : qu'est-ce que vous appelez « mission économique » ? C'est ma question. Ce ne sont pas toutes les réunions de nature économique et financière ?

M. le Président.- Nous allons écouter le Président de la Délégation monégasque auprès de l'U.I.P., parce que, honnêtement, ça fait au moins deux ans que nous n'avons plus parlé de cela. Monsieur CELLARIO, vous nous rappelez ce soir quelque chose qui est un peu loin dans nos mémoires, pour moi aussi, excusez-moi.

Donc, M. le Président de la Délégation monégasque auprès de l'Union Interparlementaire, Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Effectivement, je crois que vous avez tout à fait synthétisé le propos, Monsieur le Ministre, il ne s'agit pas de faire partie de tous les voyages, il y a des voyages qui regardent le Chef de l'Etat, le Ministre d'Etat, le Premier Ministre, suivant les pays et leur fonctionnement.

La recommandation de l'U.I.P. n'est pas du tout à ce niveau-là, elle est effectivement que lorsqu'il y a des missions économiques, ou d'autre ordre, humanitaire ou autre, dans certains cas, les parlementaires soient associés. C'est uniquement cela.

M. le Président.- C'est clair. Monsieur le Ministre, vous étiez sorti de la salle, je disais tout à l'heure que le Prince Souverain m'avait, à plusieurs reprises, demandé de l'accompagner, c'est donc aussi une

possibilité en Principauté. Le Ministre d'Etat pourrait, s'il le souhaite, demander à un Conseiller National, ou deux, – pour qu'un représentant de l'opposition puisse être invité – d'accompagner une Délégation gouvernementale, dans une réunion économique. Personnellement, je n'y suis pas hostile.

Voilà, c'était de cela dont on voulait parler.

Les choses étant éclaircies, s'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.010 - Frais de personnel.....	+ 47.000
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel.....	+ 24.900
-----------------------------------	----------

320.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 3.400
--	---------

+ 28.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel.....	+ 99.000
321.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 56.000
	<u>+ 155.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 22 - SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel.....	- 71.600
322.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 36.500
	<u>- 35.100</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président puis M. NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- Etant donné que nous avons accéléré, même si ça faisait des budgets supplémentaires, la modernisation des moyens techniques de l'Etat, que ce soit visuel ou bien pour les radios, je voudrais qu'un point soit fait pour savoir si maintenant tout est en ordre.

M. le Président.- Monsieur Paul MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Vice-Président, la réponse est simple : en ce qui concerne les moyens vidéo, vous aurez l'occasion, à la fin du mois de novembre, comme vous l'avez d'ailleurs souhaité, de visiter le centre opérationnel de la Sûreté Publique et vous verrez ce que j'appellerai le « mur d'images » dont disposent les agents qui surveillent en permanence, à partir de quelque 400 caméras dont la Principauté est équipée. Pour la petite histoire, très récemment, à l'occasion de l'interpellation de deux personnes très

dangereuses dont la presse a beaucoup parlé, nous avons réussi, grâce à ce dispositif, à suivre – évidemment *a posteriori* – tous leurs parcours, à retrouver le véhicule qui était le leur, parce que, justement, nous avons un système très performant et qui, je vous le confirme, le devient encore plus avec un système de vidéo numérique et grâce à une extension « raisonnable » du nombre de caméras dont est équipée la Principauté.

En ce qui concerne le nouveau système de radiocommunication, il est actuellement en phase expérimentale, comme vous le savez, avec la nécessité de mettre au point un certain nombre de protocoles et de détails, mais je pense, que dans le courant de l'année 2009, il devrait être opérationnel. Vous savez que ce dispositif a été également modifié et modernisé pour permettre une meilleure couverture de la Principauté, et lorsque nécessaire, une interconnexion entre les différents Services qui sont amenés à intervenir en cas de crise. Il s'agit là aussi d'un dispositif de modernisation d'un système, qui est déjà aujourd'hui performant.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie. Vous savez que tous les Conseillers Nationaux sont très attachés à la sécurité en Principauté, nous l'avons prouvé en faisant accélérer cette mise à niveau.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque d'ordre général pour assurer à M. le Conseiller pour l'Intérieur que, comme a dit M. le Vice-Président, pour nous, jamais, mais je crois que je parle avec l'accord de tous mes Collègues, jamais le Conseil National ne vous refusera un crédit en matière de sécurité. Je crois que la sécurité, et notamment avec les mois qui s'annoncent difficiles et les négociations que mènent notre Conseiller pour les Affaires Extérieures et Economiques, la sécurité est un des atouts de Monaco. Même si dernièrement, il s'est passé un certain nombre d'événements qui arrivent parce que l'hypothèse zéro n'est pas faisable, n'est pas possible – et je salue d'ailleurs les fonctionnaires de Police – je sais, Monsieur le Conseiller, que vous êtes sur le qui-vive jour et nuit quand il y a des problèmes mais, vraiment, il faut redoubler d'efforts et notamment le redéploiement des effectifs sur le terrain est extrêmement important. Essayez, dans la mesure du possible, auprès de la Direction de la Sûreté Publique d'agir pour que le maximum d'agents de la Force Publique, en tenue ou pas en tenue, soient déployés dans Monaco, partout. Il y a de nombreux chantiers, c'est un véritable gruyère, ce n'est pas facile. Si vous revenez au Budget Primitif avec des demandes supplémentaires, nous serons là, il faut que la sécurité à Monaco soit une des meilleures au monde, nous n'avons pas le choix.

Je vous remercie.

M. le Président.- La sécurité exceptionnelle de la Principauté est un atout capital de Monaco et donc voilà un sujet d'intérêt national où l'ensemble des Elus des Monégasques peuvent parler – et ils viennent de le faire ce soir – d'une même voix.

Monsieur le Conseiller, même si on a un niveau exceptionnel de sécurité, je voulais vous faire une remarque qu'a abordée déjà Laurent NOUVION. Vous allez peut-être nous dire que statistiquement, ce n'est pas vrai, mais je vous donne le sentiment qui me

remonte régulièrement de la part des habitants de la Principauté. Ils ont le sentiment de voir moins de policiers en tenue sur le terrain, moins longtemps qu'avant, à moins d'endroits qu'avant. Je ne sais pas pourquoi c'est le sentiment que nous exprimant nos concitoyens. L'idée de rappeler que nos forces de police doivent d'abord et avant tout être sur le terrain, être visibles, et déjà avoir cet effet dissuasif que nous avons la chance de présenter par rapport à tant d'autres villes qui ne peuvent pas, avec les effectifs dont elles disposent, en faire de même, je crois, Monsieur le Conseiller, que c'est une nécessité absolue. Je vous le dis, une partie de la population nous fait savoir qu'elle a l'impression de voir moins de policiers en tenue qu'avant sur les sites de la Principauté. Qu'en est-il et que peut-on faire pour améliorer les choses ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, tout d'abord je vais remercier les différents orateurs pour le soutien qu'ils apportent à la Direction de la Sûreté Publique. Pour des policiers – et ce n'est pas le Ministre d'Etat qui me démentira – savoir qu'ils sont soutenus par la population et par les Elus est quelque chose d'important. Je confirme également que la sécurité est bien considérée au niveau du Gouvernement Princier comme une priorité particulièrement importante, sinon « la » priorité. Je suis donc bien d'accord avec vous pour dire que la sécurité est un atout tout à fait fondamental pour la Principauté de Monaco.

Monsieur le Président, vous évoquez la présence des policiers sur la voie publique. Cette impression qu'un certain nombre de Monégasques ou de résidents vous ont rapportée, on m'en a fait part depuis des années. Ce que je voudrais vous indiquer, c'est que le Directeur de la Sûreté Publique a justement mis l'accent sur le retour maximum d'un certain nombre de personnels en tenue et en civil sur le terrain, dans les rues, dans les quartiers de Monaco. Nous essayons de faire les choses au mieux. Je voudrais vous dire également que, bien entendu, le Service est adapté, à la fois sur les lieux, pour être présent, y compris lorsque le policier n'est pas visible, c'est-à-dire en civil, là où il y a plus de risques, même si je reconnais comme vous que la présence de l'uniforme, c'est souvent aussi le début de la sagesse.

J'insiste sur le fait que parfois la police n'est pas visible, mais elle est pourtant bien présente, simplement elle est en civil, avec des policiers qui, par le fait de l'anonymat de leur présence, apportent bien des résultats au niveau de la lutte contre la délinquance.

Je voudrais vous dire aussi que les chiffres dont je dispose, arrêtés au 1^{er} octobre, aboutissent à une diminution des faits de délinquance d'ordre général en Principauté de Monaco de - 0,20 %. Ce n'est peut-être pas très important, mais vous savez qu'en Principauté, nous avons atteint un très faible niveau de délinquance ; donc je considère que parvenir à la stabilité – parce que - 0,20 %, ce sont quelques faits en moins – c'est un résultat tout à fait enviable. Ce que je peux vous assurer, c'est que les instructions que donne le Gouvernement Princier au Directeur de la Sûreté Publique – et ça correspond d'ailleurs à son souhait et à son expérience – c'est de mettre un maximum de policiers en tenue et en civil sur le terrain. C'est quelque chose d'important. Je dois dire que le fait que nous disposions à Monaco de 517 personnels de police et des 400 caméras que j'évoquais tout à l'heure, est un élément qui répond manifestement à l'attente et qui correspond, je crois aussi, aux besoins pour assurer le niveau de surveillance qui est nécessaire à partir de l'instant où on veut là aussi, dans ce domaine, l'excellence.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame BOCCONE-PAGES a demandé la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, merci.

Comme je le fais à chaque Budget, je voulais saluer le travail, important et indispensable, réalisé par la Brigade des Mineurs. A ce titre, Monsieur le Conseiller, qu'en est-il de l'installation d'une caméra aux abords de la Chapelle de l'avenue de l'Annonciade ? Pouvez-vous nous donner des informations quant au lieu dit de « La Chapelle » où, je crois quelques incidents ont eu lieu entre élèves ? Est-ce que cette caméra vous a aidés ? Est-ce que le personnel en civil de la Brigade des Mineurs a également contribué au fait que cet incident soit très très vite réglé ? Pouvez-vous éclairer la Haute Assemblée ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, je le crois. Tout à l'heure, l'un de vos Collègues a bien indiqué que nous ne pouvons pas avoir en Principauté de délinquance zéro ; c'est une évidence. Par conséquent, loin de moi l'idée de vous dire qu'il n'y a pas d'actes de délinquance ou de problèmes qui se posent ; ils se poseront en permanence, il y en aura toujours. Ce que nous essayons de faire, c'est d'adapter le dispositif de police

et je crois qu'effectivement, l'extension du réseau de caméras qui a été réalisé avenue de l'Annonciade, et qui est en cours dans d'autres quartiers également, donne satisfaction.

Par ailleurs, vous avez raison de souligner l'excellence du travail de la Brigade des Mineurs. Effectivement, l'écoute de nos jeunes, le fait également de bien comprendre comment se posent les problèmes sont des éléments qui, me semble-t-il, concourent au fait que lorsqu'un incident survient, nous essayons d'apporter une réponse aussi adaptée que possible sans oublier, et c'est très important, évidemment la liaison avec les parents : dans ce domaine-là, le rôle des parents est un rôle tout à fait essentiel. Nous essayons de travailler au niveau de la Direction de la Sûreté, avec le personnel de l'Education Nationale, mais également avec les parents chaque fois qu'ils sont concernés.

M. le Président.- Oui, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- C'était le deuxième volet de ma question. Monsieur le Conseiller l'a entamé. Au niveau de la prévention, tant aussi bien au niveau de la violence qu'au niveau des conduites addictives, voire de conduite dangereuse sur leur scooter, en matière également de prévention routière, qu'est-ce que vous envisagez de faire pour essayer de mieux informer les jeunes sur les dangers des conduites qu'ils adoptent parfois ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Comme vous le savez, Madame BOCCONE-PAGES, depuis des années, un effort tout particulier est apporté dans ce domaine dans les différents secteurs que vous avez mentionnés.

Je commencerai d'ailleurs par parler des risques internet. Vous savez combien nous travaillons en la matière avec l'Association Action Innocence, combien nous avons fait en sorte qu'il y ait dans ce domaine également une information de l'ensemble des collégiens et des lycéens sur les risques d'internet. Nous travaillons également, vous le savez, dans ce domaine, avec l'Association des Parents d'Elèves et cette collaboration est positive. Il y a aussi, vous l'avez évoquée, la sécurité routière qui, bien entendu, nous interpelle et qui fait que, comme vous le savez, un fonctionnaire de la Sûreté Publique est tout particulièrement dédié à une mission d'information,

de prévention auprès de l'ensemble des scolaires. Je vous confirme que cette action est menée et sera menée en liaison étroite avec la Prévention Routière. Ces efforts-là vont dans le bon sens. Je reste, pour ma part, très attentif à ce problème de la sécurité routière des mineurs. Quand vous entendez les chirurgiens de l'hôpital qui ont à intervenir lorsqu'un accident s'est produit, notamment concernant un deux-roues, vous savez que la prévention est bien préférable, parce que, malheureusement, souvent, les séquelles sont importantes. C'est un domaine dans lequel nous devons tous agir.

En ce qui concerne les problèmes de santé et d'addiction, vous avez pu constater dans ce domaine, que dans le grand pays voisin, il est question de dispositions législatives qui devraient être votées à brève échéance. Les textes correspondants, sous forme d'Ordonnances Souveraines, existent déjà en grande partie en Principauté de Monaco. Cela dit, sur l'alcool, nous devons faire un effort tout particulier. Avec mon Collègue Jean-Jacques CAMPANA, nous avons rencontré, en présence du Directeur de la Sûreté Publique, il y a quelques jours, la Présidente du Syndicat des Industries Hôtelières et nous nous sommes mis d'accord sur une campagne de prévention, une campagne de sensibilisation des établissements recevant du public et singulièrement, ceux qui reçoivent de fait – même parfois lorsqu'ils ne le devraient pas – de jeunes mineurs pour, justement, faire en sorte de les sensibiliser au problème lié à la consommation d'alcool. De ce point de vue-là, de la part du Syndicat des Industries Hôtelières, notons vraiment une prise de conscience du fait que c'est un vrai problème, même s'il se pose également dans d'autres pays, bien entendu.

En ce qui concerne le SIDA, vous avez dû lire dans la presse très récemment que, cette semaine, le Dr ROUISSON et une infirmière du C.H.P.G. se déplaceront au Lycée Albert I^{er} et, justement, mèneront une information, comme ils l'avaient fait l'an dernier, de sensibilisation et de prévention. Je crois que ceci va tout à fait dans le bon sens.

En liaison avec la D.A.S.S. et en liaison avec l'association Fight Aids, nous menons dans le milieu scolaire un certain nombre d'opérations qui sont appréciées et qui, je l'espère, sont efficaces. Je citerai par exemple les « Après-midi du Zapping », je voudrais également vous confirmer que nous avons bien sûr l'idée de poursuivre dans ce domaine. Nous avons l'intention, à l'occasion de la publication prochaine des résultats de l'enquête E.S.P.A.D., qui a eu lieu l'an dernier et dont on peut penser qu'ils mettront en

exergue le fait que la Principauté n'est pas épargnée par les problèmes liés à la consommation d'alcool ou à la consommation de drogue, y compris chez les jeunes, nous avons donc l'intention de mettre en place un programme d'actions en liaison avec l'ensemble des acteurs, singulièrement l'Education Nationale, singulièrement la Direction de la Sûreté Publique mais aussi les professionnels et les familles, car je crois qu'il est important que, sur un sujet aussi grave qui concerne l'avenir de nos enfants, il y ait une unité nationale et une action conjointe de l'ensemble des parties en cause.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Encore un mot, Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, un dernier volet. Au niveau des violences en ce qui concerne les jeunes. C'est un aspect difficile parce que ce sont des violences qui interviennent également au sein des établissements scolaires où la Sûreté Publique ne peut intervenir que sur demande expresse du Chef d'Etablissement. Or, ces violences se déroulent de plus en plus fréquemment et nous arrivons parfois à de grosses difficultés au sein même de la population jeune d'un établissement scolaire. En la matière, Monsieur le Conseiller, vous ne trouvez pas qu'il faille faire une information plus détaillée, prendre des groupes de jeunes en aparté comme, et je le cite à chaque fois, parce que c'est vrai, vous venez de le dire, Fight Aids fait un excellent travail au niveau des groupes de paroles en petit comité ; je trouve que vraiment, c'est le moment d'intervenir au niveau des établissements scolaires sur la violence parce que justement notre population est touchée.

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais faire le parallèle, ce n'est pas exactement le chapitre, mais j'utilise mon intervention pour le faire : au niveau de certains élèves dérogataires qui nous posent des problèmes et qui parfois arrivent à des conduites vraiment extrêmes, ne pourrait-on pas, dans ces quelques cas très difficiles, intervenir pour que justement ils ne nuisent pas à la communauté en général de jeunes dans un même établissement ? Quel est votre avis, Monsieur le Conseiller, sur ces différents points que je viens d'évoquer ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mon avis, Madame, c'est que la

violence est de tous ordres. Elle commence d'ailleurs par l'impolitesse et la violence verbale et elle est aussi parfois physique. L'ensemble des personnels de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports sont sensibilisés sur ces difficultés et tout particulièrement en relation avec l'Association des Parents d'Elèves. J'ai bien noté également le dernier point que vous avez évoqué. Vous savez, j'ai souvent l'habitude de dire que les choses ne sont pas simples. Je vous ai entendue au cours des mois passés évoquer la situation de certains élèves dérogataires accueillis en Principauté de Monaco et qui auraient un comportement inadapté. Vous m'avez dit, je m'en souviens : « ces élèves-là, il faut les renvoyer, il faut mettre fin à la dérogation dont ils bénéficient ». Ce n'est pas si simple. Il y a des problèmes humains et je dois vous dire que le dernier cas que nous avons eu de ce type a fait l'objet d'une intervention d'un Elu, favorable au fait que justement l'intéressé ne soit pas renvoyé. Donc je vous dis que cela n'est pas si simple. Mais je partage votre point de vue que chaque fois qu'effectivement, un élève se comporte mal, il faut apporter une solution adaptée comme d'ailleurs dans le cas d'espèce qui m'avait été tout particulièrement signalé par l'un d'entre vous, la solution a été adaptée, c'est-à-dire qu'un élève qui s'est comporté de façon inadmissible, va pendant le reste de l'année scolaire, être scolarisé dans un établissement différent où ses parents ont pu l'inscrire. S'il améliore sa conduite, pourquoi ne reviendrait-il pas ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, j'adore votre réponse parce qu'elle est floue et met le doute suffisamment dans nos esprits pour que justement, il soit difficile de vous répondre après. Donc, j'aimerais beaucoup, comme je l'ai fait dans d'autres cas, que nous nous voyions un moment en aparté, comme vous me le demandez souvent, afin que je puisse vous citer des noms pour que précisément vous ayez la possibilité de vérifier mes dires.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Comme j'évoquais un problème général, je ne citerai pas le nom de l'Elu ni le nom de l'enfant en question, dans son propre intérêt, si vous voulez bien.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que ça n'est pas si simple.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON a souhaité s'exprimer.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Madame BOCCONE-PAGES a pris un peu d'avance sur ce que je voulais dire. Je voudrais revenir sur les conduites addictives, en particulier l'alcool et la drogue. Je suis heureux et malheureux en particulier pour la drogue. En effet, je suis heureux que vous admettiez finalement qu'il risque d'y avoir un problème puisque vous attendez les résultats de l'enquête qui a été faite et vous vous doutez qu'il va y avoir des cas qui vont être rapportés. Je suis malheureux parce que je pense qu'on ne fait pas le maximum pour essayer de dépister et ensuite de prendre en charge les enfants qui ont des problèmes au niveau de la drogue et de l'alcool.

Je vous citerai un exemple, de source officielle, puisque c'est la source d'activité des Pompiers de Monaco : 10 % des cas d'ébriété qui ont nécessité l'intervention des pompiers à Monaco concernent des adolescents. Donc autant pour l'alcool que pour la drogue, il y a un vrai problème. C'est bien que vous commenciez à admettre le problème ; c'est vrai qu'il y a beaucoup de freins dans la société et au niveau du Gouvernement également qui visent à dire « il n'y a pas de problème, on refuse les problèmes ». Actuellement, on avance, on a mis cinq ans pour y arriver, il faudra sans doute aller plus loin. En France, par exemple, on commence à dépister les consommations de cannabis par des tests sudoraux quand les gens prennent leur voiture et qu'ils ont un accident ; non seulement on détecte l'alcoolisme, mais on détecte aussi la consommation de cannabis. Je pense qu'il faudrait avancer dans ce domaine.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller va répondre.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre au Docteur ROBILLON. Je n'ai jamais nié le fait qu'il y ait des problèmes liés à l'alcool ou à la consommation de drogues, y compris parmi les jeunes. Ce que je dis simplement, c'est que ces problèmes-là, il faut les relativiser et bien se dire que probablement, Monaco n'est pas le seul pays concerné et que d'autres pays sont plus concernés. Ce n'est pas une raison pour ne rien faire, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je ne

voudrais pas non plus, Docteur, que l'on perde de vue que la jeunesse qui est scolarisée à Monaco est une jeunesse particulièrement saine et que c'est une jeunesse à qui nous pouvons faire confiance. Quand vous voyez la façon dont ces jeunes, qui se sont exprimés au titre du Conseil Economique et Social des Jeunes, ont analysé les problèmes d'aujourd'hui, fait des propositions, vous vous apercevez que nous avons une jeunesse qui, globalement, est très saine, très mûre et en qui nous pouvons avoir confiance. Il faut les deux aspects des choses, et je confirme qu'effectivement, l'action de prévention, en matière de consommation d'alcool ou de drogues, est une action qui est également prioritaire et qui est considérée comme prioritaire par l'ensemble des intervenants de la chaîne et, notamment, par l'ensemble des intervenants de l'Education Nationale.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je puis me permettre, je n'ai pas dit que notre jeunesse était « pourrie », ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai mon fils qui est à l'école et beaucoup d'entre nous sommes dans ce même cas et on ne serait pas à notre place si on avait cette idée-là. On n'a pas une idée véritable du problème de l'alcoolisme et des consommations de drogues. Je pense qu'on avance sur le bon chemin et je pense qu'on va améliorer le dépistage et la prise en charge, c'est une bonne chose, mais je n'ai jamais dit que la société des enfants était pourrie.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur STEINER puis Mme FAUTRIER, dans l'ordre où vous m'avez demandé la parole.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un débat qu'on a déjà eu en interne. Ce qui est assez ironique, c'est que d'un côté il y a la drogue avec ses sous-produits, les drogues illégales et il y a les drogues légales. Les drogues légales étant le tabac et l'alcool. Le sujet que soulève ici le Docteur ROBILLON, c'est le dépistage. Nous avons eu une discussion au sein de cette Assemblée en ce qui concerne le dépistage d'usage de drogues ou d'alcool par les enfants. Et certains ont envisagé que ce dépistage se fasse lors des visites médicales, par un prélèvement d'urine, sans que les parents soient avertis...

M. Laurent NOUVION.- C'est ce qu'on nous a dit...

M. Christophe STEINER.- ... que ce test était pratiqué sur leurs enfants.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce n'est pas le Gouvernement qui vous a dit cela ? Rassurez-moi.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, vous avez une précision sur ce point ?

M. Jean-François ROBILLON.- Ce n'est absolument pas cela que nous avons dit.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur STEINER, ne soyez pas de mauvaise foi, ce n'est pas ce que nous avons dit.

M. Christophe STEINER.- Je ne suis pas de mauvaise foi, on peut ressortir le procès-verbal. Ce sujet a été abordé, il a été dit – et c'est dans le cadre de l'étude sur la santé publique – et envisagé que des tests soient pratiqués lors des visites médicales sur les échantillons d'urine prélevés sur les enfants, à leur insu. Est-ce vrai ou est-ce faux ?

M. le Président.- Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis personnellement mis en cause, donc je dis simplement que nous avons discuté effectivement depuis cinq ans de dépistage, qu'à chaque fois nous avons proposé des solutions, que nous n'avons jamais imposé ces solutions, puisque c'était au niveau de discussions purement et simplement, on pourra ressortir les procès-verbaux si nos collègues de l'opposition veulent les relire, je dis simplement qu'il faut qu'on arrive à évaluer véritablement le problème.

Pour ce qui en est du dépistage chez nos enfants, j'ai toujours dit que c'était une possibilité de dépister dans les urines, c'est très facile, c'est très clair et c'est tout à fait anonyme, puisqu'on n'est pas obligé de mettre le nom des enfants sur les bocal, c'est ce qui se passe dans les clubs sportifs ou autre. Et

deuxième chose, chaque année, les parents signent le règlement intérieur du Collège ou du Lycée dans lequel leurs enfants se trouvent et on peut très bien ajouter, si tout le monde est d'accord, le fait qu'à l'occasion d'une visite médicale scolaire, un dépistage de l'alcool et de la drogue pourra être fait. C'est tout.

M. le Président.- Monsieur STEINER, encore un mot.

M. Christophe STEINER.- C'est tout à fait ce qui a été dit, je le confirme. Ce à quoi j'ai rétorqué que mettre une petite annotation dans le cadre d'un carnet de notes, où il y a tout le règlement qui est mis en place, revenait à mettre une petite annotation dans un contrat d'assurances que vous ne verrez pas, que vous n'irez pas lire. Ce que j'ai suggéré à l'époque, c'est que si vous voulez entrer dans ce système, alors une lettre personnalisée soit envoyée aux parents pour qu'ils donnent leur accord.

Maintenant, je ne voudrais pas non plus qu'on nous fasse dire ce que je n'ai pas dit. Il est vrai que l'alcool et la drogue sont un problème. Notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool qui est en forte progression chez les jeunes, que ce soit dans le pays voisin et même chez nous. Mais je ne pourrais pas admettre – et je pense que je ne serais pas le seul dans ce cas-là – qu'il y ait des dépistages anonymes, même si c'est pour faire des études statistiques sur des enfants sans qu'eux-mêmes ou leurs parents en soit informés. Je suis désolé.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il a été question de la mesure du phénomène. J'ai une réponse toute simple : il y a justement cette enquête qui a été réalisée par l'intermédiaire de l'Office français des Drogues et de la Toxicomanie. Nous en aurons les résultats sous peu et ils devraient justement permettre cette mesure. Je pense qu'il ne faut pas se lancer dans une opération du type de celle que l'on évoque là.

M. le Président.- Monsieur CAMPANA voudrait ajouter un mot.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- En complément pour aussi objectiver les choses. On a demandé au Service des Urgences de l'hôpital de nous indiquer combien de jeunes étaient concernés par des problèmes d'alcool, c'est-à-dire étaient admis aux urgences pour la prise en charge d'un état d'alcoolémie. Sur une année, nous avons cinq mineurs et une quarantaine de jeunes adultes qui ne résident pas nécessairement tous en Principauté. Cela permet quand même d'avoir une première image, une première approche.

Au niveau des visites médicales des scolaires, les médecins scolaires et les infirmières scolaires sont attentifs à ces questions-là et au cours des visites annuelles, un point est réalisé sur tous ces problèmes d'alcool, de drogue, le cas échéant. Vous savez qu'à l'hôpital de Monaco, un Service d'Addictologie assure la prise en charge de ces situations de façon gratuite et anonyme.

M. le Président.- Monsieur BORDERO a souhaité s'exprimer.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne ce problème de dépistage, la position de la majorité est claire et connue et le Gouvernement la connaît parfaitement puisque c'est dans le courrier qu'on vous avait envoyé sur l'étude du schéma sanitaire global. Vous reprenez la phrase que nous avons écrite et vous avez exactement la position de la majorité. Il y a avait des questions et des suggestions, vous verrez qu'il n'y a pas là un flicage général des jeunes à quelque niveau que ce soit, mais c'est vrai qu'il faut quand même connaître l'ampleur du phénomène. Ce qui peut se faire aussi bien lors de dépistages, aussi bien par des enquêtes.

Si on relit le B.E.H. (Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire), on voit que notamment la France réfléchit aux pistes devant être creusées. Rien n'est exclu, rien n'est obligatoire et le tout, c'est d'arriver à ce qu'il y ait une évaluation, de toute façon, en biologie, on n'aura jamais de pourcentages très précis.

Je crois que la réaction de nos collègues de l'opposition est complètement disproportionnée par rapport à ce que la majorité a écrit.

M. le Président.- Le débat est ouvert sur les moyens, et chacun peut s'exprimer, bien sûr, comme il l'entend, mais honnêtement c'est encore un sujet sur lequel on devrait à peu près se rejoindre sur les objectifs. Je crois que les addictions, qu'elles soient liées à l'alcool ou aux drogues, sont extrêmement nocives pour les mineurs et c'est important de les aider, et d'aider leur famille et leurs parents à pouvoir lutter contre ces addictions. Ensuite, trouvons tous ensemble les bonnes mesures, après un large débat, gardons-nous d'avancer trop vite dans n'importe quelle direction sans qu'on ait bien examiné le pour et le contre, qu'on ait bien pesé les mesures à prendre, mais je pense que sur le fond, il n'y a pas une personne, dans cette Assemblée, qui pourrait s'élever contre l'idée d'aider les enfants et tous les mineurs et leur famille, leurs parents en particulier, à lutter contre les addictions liées à l'alcool ou aux drogues.

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Et quand on laisse entendre que le Gouvernement monégasque aurait glissé dans une petite ligne au fond d'un Règlement le fait qu'on pourrait faire du dépistage, qu'on pourrait faire des choses à l'insu des parents et des enfants, c'est mal connaître la réalité de notre Administration et la réalité que notre Administration donne aux droits des parents et aussi aux droits des enfants. J'en veux pour preuve, qu'à l'heure actuelle, dans les écoles ou au Centre Aéré, on vous demande l'autorisation, sur une feuille séparée, de pouvoir photographier votre enfant. Alors, j'imagine que si un jour il venait à l'idée – mais ce n'est pas l'hypothèse aujourd'hui – de faire du dépistage, ce serait sur une feuille séparée et ce n'est pas dans les habitudes de notre Administration de faire des coups en douce.

M. le Président.- Nous sommes tout à fait d'accord. Sur des enfants mineurs, ça ne pourrait se faire qu'avec la volonté et l'accord des parents. Pour moi, c'est évident.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je suis tout à fait d'accord à partir du moment où vous voulez entrer dans un tel système, si les parents reçoivent *intuitu personae* une lettre qu'ils signent et vous donnent leur accord. Maintenant, sur l'histoire d'une ligne qui est introduite dans le carnet de notes, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le Dr ROBILLON...

M. le Président.- Bien. On en a largement débattu.

Je vous propose, si vous le voulez bien, de mettre aux voix ce chapitre. Il s'agit de la Direction de la Sécurité Publique, je vous le rappelle.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Avant qu'on aborde la politique culturelle qui fait partie des chapitres suivants, il est plus de 20 heures 15, je vous propose de suspendre la séance environ trois quarts d'heure pour qu'on puisse se restaurer.

Nous reprendrons nos travaux environ à 21 heures avec la Culture et ensuite l'Education Nationale.

Merci.

La séance est suspendue.

—————
(La séance est suspendue à 20 heures 15).

—————
(La séance est reprise à 21 heures 05).

M. le Président.- La séance est reprise au chapitre 23 « Théâtre des Variétés ».

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 23 - THEATRE DES VARIETES

323.010 - Frais de personnel.....

- 35.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de personnel..... + 76.700

M. le Président.- M. Guillaume ROSE, M. BURINI puis M. CLERISSI.

Monsieur ROSE tout d'abord.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais parler d'un sujet qui est très important pour la majorité mais qui est surtout un sujet extrêmement consensuel pour l'ensemble des Monégasques. C'est la protection du patrimoine culturel de la Principauté, plus précisément de ce qu'il reste de patrimoine culturel en Principauté. A la demande de la majorité, la Commission de la Culture du Conseil National s'apprête à examiner une proposition de loi en ce sens et nous savons que d'ici à la mise en œuvre de cette loi, un peu de temps va passer. Nous connaissons l'exemple du Sporting d'Hiver, mais nous connaissons aussi l'exemple de la villa Trentenario, qui a été récemment détruite et nous ne sommes jamais à l'abri de quelques promoteurs ou quelques chefs d'entreprise qui risqueraient d'abîmer un de nos chefs-d'œuvre, un des chefs-d'œuvre restants. Cela s'est tellement vu dans le passé qu'il est temps d'agir. Il faut donc impérativement imposer, en attendant que cette loi de protection sur le patrimoine national puisse être votée – c'est-à-dire que ça prendra probablement six mois plus douze mois – il est temps d'imposer un moratoire sur les destructions d'immeubles qui présentent un intérêt architectural ou culturel en Principauté.

Alors, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous le demande : quid de ce moratoire que la majorité du Conseil National a demandé ?

M. le Président.- Sur des sujets analogues, dans l'ordre que vous voulez, Monsieur CLERISSI puis M. BURINI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'exprimer ce soir avant minuit...

(Rires).

M. le Président.- Il n'est que 21 heures, oui, tout à fait.

M. Philippe CLERISSI.- Il existe effectivement à Monaco, en matière de protection du patrimoine, un vide juridique qu'il est impératif de combler et ce, très rapidement.

En effet, pour ne citer que les immeubles, aucun n'est protégé par une loi de classement. Actuellement, ni le Casino, ni l'Hôtel de Paris, ni encore le Forum Grimaldi, pourquoi pas, ne le sont. Il n'est pas interdit de penser que dans un avenir lointain, ils ne subissent pas les outrages de quelque décideur mal intentionné.

Nous avons des exemples antérieurs qui montrent que l'on fait souvent peu de cas des réalisations architecturales ou artistiques pourtant incontournables pour notre petit pays. J'en veux pour preuve – même s'il doit y avoir une raison – de la gare de Monte-Carlo, mais encore qu'est-il advenu de la fresque polychrome monumentale du peintre de renom Luis MOLNÉ qui surmontait les guichets de la gare ? Elle a dû disparaître avec la gare...

Alors, protection du patrimoine certes, mais aussi comme je le soulignais encore récemment en Commission Plénière d'Etude, rigueur et ambition architecturales pour les futurs projets à venir. A quand un bâtiment-phare à Monaco ? Vous nous dites – pour ne citer que celui-ci – que pour le futur projet d'extension en mer sont associés les plus grands architectes du monde et nous formulons donc le vœu, qui, je l'espère, ne sera pas pieux, qu'à l'avenir vous délaissiez quelque peu l'architecture carton-pâte, vanille-fraise – comme je vous l'ai dit récemment – qui fleurit sur notre territoire pour qu'enfin on entre dans la cour des grands en la matière. Nous avons les moyens humains, financiers et techniques pour y parvenir.

Je voudrais vous citer quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

- Fréquentation du Centre Pompidou : 6 millions de visiteurs par an. Vous allez me répondre que c'est trop important pour nous, mais je vous rétorque :

- le London Eye (la grande roue) qui est un projet beaucoup plus à notre échelle : 3 millions de visiteurs par an ;

- et plusieurs millions encore pour le Musée de Bilbao, le Parc Güell de Barcelone, etc...

Encore un exemple qui montre, en toute modestie, qu'à Monaco, nous avons parfois des idées. Ainsi, une curiosité qui, certes, a connu une fin tragique mais qui a eu le mérite d'exister et a attiré en son temps quelques milliers de visiteurs. Je veux parler du sapin géant qui avait été installé sur la Place du Casino, dans les années 2000, pour les fêtes de fin d'année. Alors, encourageons donc à l'avenir l'inédit, le spectaculaire, aussi bien dans les réalisations éphémères que pour les projets qui s'inscrivent dans la durée pour redorer le blason quelque peu terni de l'architecture monégasque.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons déjà deux interventions sur la protection du patrimoine et du Sporting d'Hiver en particulier, et sur l'architecture dynamique, moderne que vous souhaitez pour Monaco.

Nous écoutons Monsieur BURINI avant de donner la parole au Gouvernement.

M. Marc BURINI.- Je suis très content que la majorité s'enquière du patrimoine de la Principauté

aujourd'hui et particulièrement du Sporting d'Hiver. Je reprends les débats du Conseil National parus au Journal Officiel en date du 29 août 2008, je vais vous citer un extrait de l'examen du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2008, par le Rapporteur de la Commission des Finances de l'époque, je lis page 3.865 du Journal Officiel : « La Commission a par ailleurs relevé et s'est félicitée que le Gouvernement étudie actuellement un nouveau projet de rénovation du quartier du Casino destiné notamment à la reconstruction du Sporting d'Hiver dans un style Belle Epoque, plus cohérent avec l'esprit architectural de cette place centrale et hautement emblématique. » Donc, puisque c'est un Rectificatif, je le prends au sens premier et pour revenir au Sporting d'Hiver, à partir de là, on dirait que c'est une verrue, c'est peut-être une verrue, mais il faudrait le savoir. Il ne faudrait pas qu'un jour on nous dise que Monaco est une des seules villes du monde qui ait été rasée en temps de paix. Je pense qu'il est tout à fait urgent, effectivement, de faire une loi sur le patrimoine et particulièrement sur le Sporting d'Hiver puisque c'est un monument qui, d'après moi, est emblématique. Pourquoi ne pas demander l'avis d'un architecte des Bâtiments de France ou d'un professeur de l'Ecole du Louvre ? En général, ces intellectuels coûtent beaucoup moins cher que des études dispendieuses.

Merci.

M. le Président.- On va donner la parole au Gouvernement, mais moi, je souhaiterais juste dire que les débats dont fait état M. BURINI remontent à décembre 2007 – ils ont été effectivement depuis publiés – et qu'entre-temps, il y a eu quelque chose qui n'est pas négligeable, c'est que les candidats aux élections du 3 février 2008 ont été au contact du terrain, des Monégasques dans de multiples réunions, petites, grandes, moyennes. Les candidats de la mandature 2008 - 2013, sur ce sujet, ont écouté, entendu un certain nombre de remarques et d'attentes des Monégasques et donc, depuis le début de ce mandat, l'équipe qui est élue pour la mandature 2008 - 2013, en tout cas vingt et un des Conseillers Nationaux, ont déposé une proposition de loi pour protéger le patrimoine et la Présidente de la Commission de la Culture du Conseil National, qui a été réélue par la mandature après février 2008 dans cette fonction, a été très claire sur ce point : elle a exposé la position qui est celle de la majorité du Conseil National, et qui est de ne pas permettre la destruction de ce bâtiment sans prendre l'avis d'experts et de gens compétents pour justement vérifier qu'il n'y ait pas là une atteinte irréparable au patrimoine historique de

la Principauté. C'est d'ailleurs un texte qui a été déposé officiellement au Conseil National, qui va être étudié par la Commission de la Culture et qui sera soumis très bientôt aux débats de l'Assemblée, puisque cette proposition de loi est destinée à être débattue et votée par le Conseil National. Donc voilà, je tenais à dire qu'effectivement, entre décembre 2007 et la mandature suivante, il y a eu des élections, il y a eu une campagne électorale, il y a eu l'écoute des attentes, des besoins et des remarques de nos compatriotes et que, dans le programme 2008 - 2013, c'est évidemment celui qui engage aujourd'hui la majorité, figure bien ce qu'a rappelé M. Guillaume ROSE.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais quand même ajouter à ce que vous venez de dire qu'effectivement, c'est écrit et j'assume aussi – j'étais dans cette majorité lors du précédent mandat – ce qu'avait dit M. CUCCHI, mais je voudrais quand même rappeler qu'à l'époque, le Gouvernement nous avait présenté un projet où il s'agissait de garder les façades. Premièrement.

Deuxièmement, nous avons eu quelques renseignements supplémentaires et, comme Saint Thomas, je dois voir : donc cet été, je suis allé voir et j'ai entendu que la nouvelle mouture du projet allait jusqu'où il y a actuellement le glacier Häagen Dazs, ce n'est pas du tout le projet sur lequel nous avons parlé, en 2007, lors du Budget Primitif.

Je remarque et je constate que lorsque Mme DITLOT s'est exprimée au nom de la majorité pour un moratoire, on n'a eu aucun retour du Gouvernement à l'époque et par contre, on a vu l'Ordonnance Souveraine d'ordonnancement du quartier qui est passée en plein mois d'août.

Il y a effectivement un consensus par rapport au patrimoine, je ne vais pas regretter que ça n'ait pas été fait plus tôt, parce que même d'après ce que m'avaient raconté mon père et mon grand-père, déjà, il y a très longtemps, au niveau des fouilles archéologiques, on avait un trésor que nous avons perdu.

Aujourd'hui, il y a cette prise de conscience de classer certains monuments, je pense qu'il y a une quasi unanimité et lorsque nous sommes arrivés en 2003, il y avait quand même un projet de faire douze ou treize tours d'un certain nombre d'étages dans ce quartier-là, dont une à la Place du Sporting d'Hiver. Nous avons été contre, la population s'était mobilisée.

Concernant le Sporting d'Hiver, il y a sur internet une pétition que j'ai personnellement signée, nous sommes d'ailleurs quand même assez nombreux à l'avoir signée. Donc, je pense que le Gouvernement devrait prendre en compte les attentes, non seulement des Elus, mais aussi de l'ensemble de la population.

M. le Président.- Monsieur BURINI souhaite intervenir.

M. Marc BURINI.- Sans polémique, je suis très content que vous vous soyez trompés et que vous changiez d'avis, parce que dans la phrase, on peut lire : « un nouveau projet de rénovation de quartier destiné notamment à la reconstruction du Sporting d'Hiver dans un style Belle Epoque ». Or, le Sporting d'Hiver, ce n'est pas un style Belle Epoque, effectivement, c'est un style 1930. Les gens à l'époque qui ont construit en 1930 ont fait une erreur, ils auraient dû faire Belle Epoque, et là, c'était réparé.

M. le Président.- Vous savez, on pourrait citer quinze prises de position de l'opposition pendant la campagne électorale, que vous avez déjà déjugées depuis que vous êtes élus, mais tout simplement peut-être aussi parce que justement, quand on prépare un projet et un projet qu'on va présenter aux électeurs, on est à l'écoute des électeurs, on peut écouter, évoluer, réfléchir. Ça a été très vite, d'ailleurs, en janvier ou en février, cela a fait partie des sujets abordés systématiquement dans toutes les réunions d'écoute qui ont été menées, on a pris conscience des attentes en ce domaine de la population. Le programme est très clair, il a été diffusé à tous les électeurs avant les élections et dans le programme qui engage la majorité pour la mandature 2008 - 2013 figure bien le dépôt d'une proposition de loi – ce qui a déjà été fait, dès le mois d'avril si ma mémoire est bonne – proposition de loi de défense du patrimoine architectural de la Principauté. Ce texte va être voté, probablement avant la fin de l'année, mais ce n'est qu'une proposition de loi, donc le Gouvernement aura six mois pour nous faire connaître son avis et douze mois s'il est d'accord pour la transformer en projet de loi.

En attendant que cette proposition soit votée et qu'éventuellement le Gouvernement la transforme en loi, il va se passer probablement une vingtaine de mois. Donc, d'ici là, nous demandons, puisque le Sporting d'Hiver fait débat et que pour le moins il n'y a pas une unanimité pour le détruire – car un

certain nombre de personnes considèrent qu'il fait partie du patrimoine architectural de Monaco – ce que nous demandons, c'est très clair, c'est dans la proposition de loi, mais ce n'est pas encore la loi pour au moins, hélas, deux ans, compte tenu des délais constitutionnels, c'est qu'on ne démolisse pas de manière irréparable, sans prendre l'avis, qui est dans la proposition de loi, d'une commission d'experts impartiale. Parce que quand on entend les dirigeants de la S.B.M. nous dire qu'ils vont demander aux architectes qu'ils vont mandater pour détruire le bâtiment, quel est leur avis et s'ils sont d'accord pour le détruire, je pense qu'on connaît la réponse avant de poser la question. Il s'agit d'aller demander évidemment à des historiens de l'art, à des architectes indépendants, à des experts qui ne seront pas liés par des intérêts liés à la destruction du bâtiment.

Notre position a donc été clairement exprimée pendant la campagne électorale et, je répète, le texte qu'a lu M. BURINI est antérieur à la préparation du projet 2008 - 2013 et du programme qui a été proposé aux électeurs, choisi par eux, largement, et qui nous engage désormais pour la mandature 2008 - 2013. Voilà pourquoi effectivement, je suis très fier de vous dire – comme l'a dit un jour M. Jean-Paul PROUST – qu'il n'y a que les imbéciles qui ne savent pas écouter et qui ne changent pas d'avis. Sur ce sujet aussi, nous avons su écouter les Monégasques, je crois qu'ils en seront très heureux.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je confirme ce que vous venez de dire.

M. BURINI est un membre actif de la Commission de la Culture et à l'unanimité, nous avons demandé effectivement un moratoire concernant le Sporting d'Hiver.

Par ailleurs, je voudrais quand même que quelqu'un me réponde, peut-être Monsieur CALCAGNO ; j'avais posé une question concernant la fresque de Luis MOLNÉ, encore une fois, qui était une fresque monumentale, je voudrais savoir ce qu'elle est devenue : a-t-elle été démolie sans que quiconque ne s'en inquiète ?

M. le Président.- Ce qui est important, au-delà de nos débats internes au Conseil National, c'est qu'on nous réponde concrètement sur ce que va devenir le Sporting d'Hiver, parce que ce n'est pas tout qu'on

soit d'accord pour demander à une Commission d'experts d'étudier la valeur architecturale et patrimoniale. Si nous, les Elus, nous sommes d'accord, mais que le Gouvernement ne l'est pas, je vous rappelle qu'en matière d'urbanisme, nous n'avons pas de pouvoir constitutionnel et qu'ils peuvent, demain matin, donner l'autorisation de raser le Sporting d'Hiver. Donc, moi j'aimerais savoir, ce soir, ce que pense le Gouvernement sur ce sujet. Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je pense que dans notre petite communauté monégasque, il ne faut surtout pas créer des conflits ou des confrontations là où il n'y a pas de problème. Je viens d'assister à un débat pendant plusieurs minutes où vous avez exigé la conservation du patrimoine. Le Gouvernement Princier est tout à fait convaincu de la nécessité de conserver notre patrimoine historique et nous n'avons pas attendu le débat de ce soir pour procéder à la conservation d'un grand nombre de bâtiments.

Il est totalement inexact de dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de préservation du patrimoine architectural en Principauté de Monaco. Depuis maintenant deux ou trois ans, à travers les ordonnances souveraines de quartier ordonnancé, nous avons classé comme bâtiments à conserver plus d'une dizaine de bâtiments. Une des premières décisions que notre Souverain a prise après Son avènement a été, par exemple, de demander le classement dans cette catégorie de la Villa Trotty du Vallon de la Rousse et dans cette même Ordonnance Souveraine du Vallon de la Rousse, qui a été maintenant promulguée, il y a deux ans environ, il y a la classification comme à conserver d'une dizaine de bâtiments, non seulement la Villa Trotty mais une demi-douzaine de bâtiments sur la rue des Giroflées, la Villa Les Flots, la Villa Marie, la Villa La Brise, la Villa La Mascotte. Donc j'invite tous ceux qui sont intéressés par la conservation du patrimoine à venir travailler, à venir regarder les villas qui sont classées.

Il y a seulement deux mois de cela, au moment de la promulgation de l'Ordonnance Souveraine du Quartier des Spélugues, qui a été prise d'ailleurs après l'avis favorable à l'unanimité du Comité Consultatif de la Construction, nous préservons, bien entendu, et nous indiquons comme bâtiments à conserver, ce qui n'était pas le cas, effectivement, avant la promulgation de cette Ordonnance Souveraine, l'Hôtel de Paris, je

tiens à vous rassurer, Monsieur CLERISSI, le Casino mais aussi pratiquement une douzaine de villas à caractère architectural qui sont au Nord du Jardin des Boulingrins jusqu'au boulevard Princesse Charlotte.

Dans les règles d'urbanisme, je tiens à mentionner l'existence de deux quartiers réservés, qui ont des règles de construction tout à fait particulières, le quartier du Rocher et le quartier du Vallon de Sainte Dévote dans lesquels toute démolition ou reconstruction doit donner lieu à des conditions extrêmement strictes et ne peut être qu'une exception.

Il faut revenir à la réalité, je suis tout à fait prêt à discuter de cela en Commission Plénière, nous n'avons pas encore eu ce débat, et à vous expliquer en détail ce qui existe aujourd'hui dans la réglementation actuelle, qui se base sur l'ordonnance-loi de 1946, le règlement général de voirie et d'urbanisme.

Maintenant, bien entendu, il y a une prise de conscience de la valeur de notre patrimoine architectural et le Gouvernement Princier, tout comme vous, et je crois les deux partis de la Haute Assemblée, sont sensibles à cette préservation et nous allons renforcer les documents.

Nous avons bien sûr reçu la proposition de loi de la Haute Assemblée, nous sommes en train de l'étudier, une piste, là encore, est d'intégrer tout ceci dans le Code de l'environnement dont le but sera d'une façon très générale et très large la protection de notre patrimoine, de tout notre patrimoine : le patrimoine naturel, le patrimoine culturel et historique, notre diversité biologique, la protection de nos milieux, air, eau, la lutte contre les pollutions et les nuisances, l'amélioration de la qualité de la vie. Donc, j'espère que d'ici quelques semaines, nos deux initiatives se rejoindront dans un document global et ambitieux. Le Gouvernement doit encore réfléchir, ce ne sont aujourd'hui que des pistes d'étude.

En ce qui concerne le Sporting d'Hiver, je dois dire qu'effectivement, aujourd'hui, une Ordonnance Souveraine permet la réflexion sur ce sujet, et la réalisation d'études en accordance avec le Règlement de la Principauté de Monaco. Il est très clair – et le Ministre d'Etat l'a déjà indiqué et s'y est déjà engagé – que cette opération ne va pas se faire « à la va-vite ». Elle va nécessiter des mois ou je devrais plutôt dire des années d'étude et on pourrait en discuter pendant très longtemps. Bien entendu, avant cette Ordonnance Souveraine, nous avons consulté des architectes, nous

avons consulté des personnes compétentes en marché de pierres d'architecture. Les avis sont partagés. Certains disent « c'est un magnifique bâtiment Art déco qui a été réalisé par un architecte important » d'autres trouvent cela très laid et très en désaccord avec la Place du Casino qui est, effectivement, une Place Belle Epoque. Dans cette réflexion urbanistique, nous avons réfléchi à la notion de recréer une place Belle Epoque sur la Place du Casino.

Je crois qu'aujourd'hui, nous discutons un peu dans le vide. Vous demandez un moratoire, mais ce moratoire a déjà été attribué par le Gouvernement, le Ministre d'Etat s'est déjà engagé à réaliser des études et à revenir en parler avec vous et nous n'en parlerons pas en 2009, nous en parlerons peut-être en 2010, plus vraisemblablement en 2011, le tout basé sur des études et nous aurons, à ce moment-là, également une alternative à prévoir. Certains d'entre vous, à juste titre, demandent que l'architecture en Principauté soit quelquefois extrêmement intéressante, extrêmement travaillée. Si on préserve tous les bâtiments, il n'y aura plus de place à une nouvelle architecture, il y a donc un équilibre à trouver. Sachez que le Gouvernement Princier est tout à fait ancré dans son intention de préserver le patrimoine architectural et il n'est pas question de toucher à l'Hôtel de Paris, au Casino, au Rocher dans son ensemble, il n'est pas non plus question de toucher aux villas qui sont tout à fait symboliques de notre patrimoine architectural.

La question du Sporting d'Hiver est une autre question : est-ce que c'est un patrimoine à conserver ou pas ? Est-ce qu'on peut faire mieux que le Sporting d'Hiver ? Je crois qu'il faut aussi envisager cette question avant de se lancer dans un débat qui risque d'être stérile entre les pour et les contre. Réfléchissons à ce qu'on pourrait faire à la place et on jugera sur pièces. Est-ce qu'on trouve un projet qui a de l'allure, qui sait manier la cohérence entre l'architecture et l'urbanisme Belle Epoque de la Place du Casino et une architecture moderne, une architecture innovante ? Voilà donc toutes ces directives vers lesquelles nous allons nous diriger. Nous avons bien sûr pris en compte la proposition de loi sur la conservation du patrimoine et nous y travaillons ; nous y travaillons également dans le cadre du Code de l'environnement.

Vous avez également fait à cette occasion des observations sur l'architecture. Alors, là encore, j'appellerai à un peu de prudence. Peut-être que tout ce qui a été fait en Principauté de Monaco n'a pas été totalement exemplaire. Dans quel pays ou dans

quelle ville peut-on prétendre que tous les bâtiments sont exemplaires ? Moi, je constate d'une façon générale, que la qualité de l'architecture et de l'urbanisme en Principauté est plutôt dans la catégorie très bonne, voire exceptionnelle.

Nous avons travaillé, et nous travaillerons encore avec l'Ordre des Architectes pour réfléchir à la meilleure façon de bâtir notre urbanisme, à la meilleure façon d'avoir une architecture moderne et innovante. Je tiens à vous rappeler une loi qui a été votée en son temps par le Conseil National et proposée par le Gouvernement, promulguée par notre Prince Souverain, qui accorde en Principauté de Monaco un monopole de l'architecture des bâtiments et de la maîtrise d'œuvre aux architectes monégasques. Je crois que là où on parle de préférence nationale, cette préférence est importante et jusqu'à maintenant, les dix-huit membres de l'Ordre des Architectes monégasques ont toujours montré qu'ils savaient construire des bâtiments de qualité dans un environnement extrêmement contraint – c'est très difficile de construire à Monaco pour des questions de géotechnie, pour des questions d'urbanisme – et je pense qu'il ne faudrait pas lancer des critiques trop larges, ils font un travail exceptionnel. Je dirai même qu'ils ont accepté que pour un certain nombre de bâtiments jugés exceptionnels, nous ayons recours à des concours internationaux et à des architectes internationaux qui travaillent en partenariat avec ces architectes monégasques : c'est le cas du futur bâtiment du Yacht Club, c'est le cas du Centre Hospitalier Princesse Grace, nous lançons aujourd'hui un concours sur le bâtiment Testimonio, vous avez la liste des architectes et des sept PRITZKER qui ont concouru sur l'extension de l'urbanisme en mer. Donc, cette préoccupation de mener une architecture moderne, de son temps, à la fois respectueuse du patrimoine mais aussi pleinement du XXI^{ème} siècle, elle est partagée par beaucoup, en premier lieu par le Gouvernement Princier. Je constate ce soir qu'elle est partagée par la Haute Assemblée, mais aussi par les constructeurs, par les promoteurs et par les architectes, je tiens à vous rassurer.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour vous indiquer que, vous ayant écoutés débattre de cette question, je pense que nous partageons largement le même état d'esprit et ce qu'il faut maintenant, c'est travailler pour le mettre en place parce que l'art est plus difficile que la parole sur ce sujet.

Sur la fresque, excusez-moi, Monsieur CLERISSI, vous me posez la question ce soir, je me renseignerai.

Je peux vous affirmer, connaissant le Service des Travaux Publics et mes prédécesseurs, que cette fresque a été conservée, maintenant, je tiens à le vérifier et à vous dire où elle est et ce qu'on va en faire.

M. Philippe CLERISSI.- Excusez-moi, c'est M. ROSTICHER qui vient de me faire passer la réponse. Cette fresque se trouverait au Jardin Exotique. C'est une preuve d'intelligence de votre part et je vous en remercie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- J'avais pris un risque calculé. Merci.

(Rires).

M. le Président.- Je me réjouis de cette réponse.

Pour terminer, Monsieur CLERISSI, encore quelques mots.

M. Philippe CLERISSI.- Je voudrais dire à Monsieur le Conseiller CALCAGNO qu'on ne mettait absolument pas en doute ni ses compétences, ni son savoir-faire et sa bonne foi. Ce n'était pas du tout l'objet du débat. Mais vous savez bien que si une protection du patrimoine est encadrée par la loi, c'est toujours mieux qu'une ordonnance souveraine, surtout pour un avenir, disons, lointain. On ne sait jamais ce qui peut se passer à très long terme.

M. le Président.- Je vais donner la parole à trois Collègues qui l'ont demandée.

Monsieur le Conseiller, juste un mot pour vous dire qu'on peut constater – et je m'en réjouis – qu'il semble qu'un consensus général se dégage pour dire qu'il faut protéger le patrimoine architectural de la Principauté. Vous nous avez donné quelques exemples de villas qui ont été protégées par Ordonnance Souveraine. En ce qui concerne le Sporting d'Hiver, si vous dites qu'il n'y aura pas de projet de démolition avant deux ans, le problème sera réglé par la proposition de loi qui, je l'espère, deviendra la loi d'ici là, puisqu'on peut compter sur un délai d'un peu plus d'un an et demi. On ne l'a pas encore votée. Vous deviez penser dans votre intervention à la proposition de loi sur la protection de la falaise qui a déjà été votée par le Conseil National ; l'autre, la proposition de loi de la

majorité sur la protection du patrimoine architectural, est à l'étude auprès de la Commission de la Culture et elle sera sans doute soumise au vote de l'Assemblée avant la fin de l'année, ensuite il y a un délai de dix-huit mois pour que le Gouvernement la transforme, s'il est d'accord, en loi.

Sur ce point, je constate – et ce n'est pas la première fois – qu'il y a une dissonance entre les déclarations du Gouvernement et celles des dirigeants de la Société des Bains de Mer. Je me réfère aux déclarations récentes lors de l'Assemblée Générale de la S.B.M., où les dirigeants de cette société – je n'y étais pas – telles que j'ai pu les lire dans les journaux, dans les médias, ont déclaré que le projet était validé et que donc la démolition allait intervenir dès que les architectes auraient proposé et fait leur travail. Donc, je veux simplement vous dire que si ce n'est pas avant deux ans, il n'y aura pas de souci. On va tous se mettre d'accord puisqu'il y a un consensus général. Votons ensemble la proposition de loi qui va être soumise bientôt aux débats, ensuite que le Gouvernement amène sa pierre, améliore encore le texte qu'on votera et dépose un projet de loi sur la protection du patrimoine. En effet, dans la proposition de loi, il y a l'obligation, avant toute démolition d'un bâtiment qui présente un caractère architectural historique, de consulter une Commission d'experts indépendants qui sera prévue par la loi et qui donnera un avis. Si l'avis était négatif, je crois que le problème serait réglé, si la loi est votée et qu'elle est appliquée bien sûr. Donc, je me réjouis des délais que vous avez annoncés parce que ça laisse effectivement le temps à la loi de se mettre en place pour que cette Commission d'experts soit légale et que son avis soit inscrit dans le texte législatif.

J'ai deux Collègues qui souhaitent prendre la parole. Dans l'ordre où j'ai vu se lever leur main : Monsieur Guillaume ROSE et M. Marc BURINI.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis ravi de voir, de la part de M. le Conseiller CALCAGNO, un état d'esprit aussi prompt à conserver notre patrimoine et j'en suis absolument ravi venant d'un Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, mais la Villa Trentenario, qui a été détruite il y a seulement six mois, est la preuve que finalement, ça ne fait pas deux ou trois ans qu'on cherche à protéger notre patrimoine et quand M. le Conseiller CALCAGNO parle de conserver notre patrimoine au détriment des nouvelles réalisations que nous pouvions entreprendre,

je dis : « Non, attention, on parle de patrimoine ». Si vraiment on a des réalisations architecturales intéressantes, on pourrait commencer par se demander si on doit garder le Larvotto, qui est une verrue énorme et peut-être, à ce moment-là, détruire certaines choses de ce côté sur des immeubles que nous ont laissés les années 80, qui n'ont aucun intérêt architectural et ne pas aller chercher à détruire nos chefs d'œuvres. Evidemment, on ne parle pas de l'Hôtel de Paris, on ne parle pas du Casino, c'est un peu facile. Il me semble qu'ils ne sont pas du tout concernés en l'occurrence. Il s'agit plutôt de villas absolument remarquables, avec un intérêt architectural certain pour lesquelles on assiste encore à des destructions récentes, malheureusement, et c'est là que la population monégasque s'inquiète beaucoup de savoir si cela ne va pas continuer de manière un peu déguisée, tout en prétendant vouloir enfin conserver le patrimoine, ce qui, vous l'admettez, n'a pas été fait ces vingt-cinq dernières années.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous allons terminer le tour de parole.

Monsieur Marc BURINI ensuite.

M. Marc BURINI.- Je voulais remercier Monsieur CALCAGNO parce qu'il nous confirme qu'on ne va pas détruire le Casino.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, c'est à vous.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques remarques : la majorité a déposé une proposition de loi sur la défense du patrimoine, principe sur lequel nous sommes tous d'accord. Je voudrais vous dire que votre proposition de loi, à titre personnel, je l'ai regardée, c'est un sujet qui m'intéresse, qui m'a toujours beaucoup intéressé, vous vous êtes beaucoup inspiré de la loi française. A Monaco, c'est assez particulier et il y a un certain nombre de manques dans cette proposition de loi, notamment une notion essentielle de départ qui est d'abord de commencer par un inventaire et de déterminer les conditions de cet inventaire. Ça nous

dépasse tous et il faut que ce soit fait par des spécialistes.

La deuxième chose : sur le Sporting d'Hiver, vous parlez tous des façades extérieures. Le Sporting d'Hiver, d'avis d'experts, est également extrêmement important de par les salles du deuxième étage qui, mis à part leur côté historique, parce que je vous rappelle que l'ensemble des bals de la période du Prince Rainier et de la Princesse Grace se sont passés à ce moment-là et donc, ces salles sont particulièrement belles avec des plafonds de plus de 25 mètres de hauteur. C'est également un élément important.

Troisièmement : ce qui nous émeut tous, dans cette enceinte, c'est qu'on a l'impression qu'il y a – Monsieur le Conseiller, ça ne vous concerne pas, vous êtes arrivé il y a deux ans et vous avez fait un travail de réflexion très important dans ce domaine. Vous avez d'ailleurs rappelé la première mesure symbolique du Prince Albert II, je crois que c'était dans les deux mois de Son Avènement, Qui a classé la Villa Trotty et les alentours de la Villa Trotty, ça ne s'était jamais fait auparavant depuis 40 ans et c'est tout un symbole – qu'il y a une absence de vision d'ensemble à Monaco. On sait que c'est compliqué, qu'il y a des endroits à dérogation, le Rocher, le Vallon Sainte Dévote, on a l'impression que c'est un peu du cas par cas et on ne sait pas très bien ce que veut faire l'exécutif en matière d'environnement, on a du mal à comprendre, encore, mais je pense qu'on est dans une période de réflexion et qu'on est sur la bonne voie.

Je vous remercie.

M. le Président. – En ce qui concerne la proposition de loi, bien sûr, comme toujours, elle sera débattue par l'ensemble du Conseil National. Elle représente beaucoup de travail, des dizaines d'heures de travail de ceux qui l'ont préparée. Et toutes les remarques de ceux qui voudront l'améliorer, donc les vôtres aussi, Monsieur NOUVION, seront les bienvenues, mais il est toujours plus facile de critiquer que de travailler et c'est vrai que pour ceux qui l'ont préparée, croyez-moi, ça a représenté des dizaines d'heures de travail, de réflexion, de rédaction. Donc on acceptera avec plaisir toutes les propositions constructives visant à ce que le texte soit le meilleur possible et votre remarque sera la bienvenue quand le débat aura lieu au Conseil National.

Pour le reste, c'est à Monsieur CALCAGNO de vous répondre.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. – Monsieur le Président, vous avez évoqué à nouveau la question du Sporting d'Hiver et je tiens à vous dire et à affirmer tout à fait solennellement que ce projet va être étudié avec toute l'attention et la maturité nécessaires pour prendre une telle décision. Ce n'est pas une décision anodine, effectivement, de démolir le Sporting d'Hiver et de reconstruire, les études, les avis d'experts, le temps sera laissé avant de la prendre. Il n'est pas nécessaire d'opposer le Conseil National au Gouvernement Princier, éventuellement par voie de médias sur cette question-là. Nous en sommes bien convaincus et, si jamais vous ne me croyez pas sur ce point-là, sachez qu'il y a, de plus, des raisons spécifiques qui font que l'opération ne peut pas se faire très rapidement : le Sporting d'Hiver est aujourd'hui utilisé. Il est le siège de la Société des Bains de Mer, il réunit plusieurs banques, des commerces, des salles de réunion et de congrès. Avant de pouvoir imaginer de le démolir, ne serait-ce que pour le fonctionnement de la Société des Bains de Mer, il faut envisager un relogement de toutes ces entités. Or, les banques doivent se mettre à tel endroit, les commerces à tel autre, si je ne prends que les salles de réunions, certaines sont construites éventuellement à l'Hermitage, mais tout ceci va prendre du temps. Le siège de la S.B.M. lui, vous le savez, est envisagé dans le cadre de l'opération Testimonio. Opération Testimonio qui prend du temps, qui va être définie, et fait aujourd'hui l'objet d'un concours d'architecture internationale et monégasque, qui verra sa conclusion dans les années 2014, donc nous avons encore du temps sur ce dossier pour avancer correctement.

Là encore, il faut faire la différence entre la position de la Société des Bains de Mer qui est le propriétaire et qui serait le promoteur de cette construction, comme un autre promoteur, et le rôle de l'Etat qui est de veiller à ce que la S.B.M. respecte les lois et règlements en Principauté de Monaco. Avant de faire quoi que ce soit avec le Sporting d'Hiver, la S.B.M. devra obtenir un permis de démolir et un permis de construction. Là-dessus, nous n'autoriserons ce permis qu'au vu d'une étude d'impact, une étude de patrimoine extrêmement détaillée de ce que nous perdons. Parallèlement nous ferons la balance avec ce que nous pouvons gagner, tant sur le plan architectural, sur le plan urbanistique, patrimonial ou tout simplement économique pour l'activité importante d'hôtels et de jeux en Principauté. Donc, je tiens une nouvelle fois à rassurer tout le monde. Le Gouvernement prendra le temps qu'il faut pour mener ce projet d'une façon

totalelement sereine, ne créons pas des oppositions inutiles, il y aura débat et le Gouvernement écouterait les différents avis.

Suite à la discussion, je m'aperçois aussi que nous avons sans doute à progresser dans l'explication de notre politique en matière d'urbanisme, d'architecture, à la fois sur ce que nous souhaitons faire dans le futur mais aussi sur ce que nous avons fait dans le passé. Depuis quelques temps, conscients de ce débat, nous travaillons avec une revue d'architecture, la revue ARCA, une des deux plus belles revues d'Europe, qui est pilotée par un gérant monégasque. Le partenariat est donc tout naturel et nous prévoyons pour le premier semestre 2009 un exemplaire spécial de cette revue qui, d'habitude, traite de sujets architecturaux mondiaux. Ce numéro spécial expliquera les règles d'urbanisme de la Principauté de Monaco afin que, en premier lieu, vous-mêmes, et en second lieu, la population monégasque et toutes les personnes s'intéressant à ce sujet puissent trouver l'état des réflexions d'urbanisme en Principauté. Nous trouverons également une description – et en quelque sorte un inventaire – de notre patrimoine architectural et quelques réalisations tout à fait exceptionnelles en matière d'architecture à Monaco.

Nous nous devons à la fois de prendre les bonnes décisions sur le terrain, de proposer à Notre Souverain les Ordonnances Souveraines les plus adaptées aux quartiers ordonnancés, mais aussi d'expliquer plus précisément cette politique d'urbanisme et d'architecture.

M. le Président.- Oui, parce que je crois que ce qui est important, entre nous, c'est qu'on parle vrai et qu'on n'essaie pas d'avoir la langue de bois. Je reconnais bien volontiers le classement des villas dont vous avez parlé tout à l'heure, et c'était une très bonne chose. Mais je voudrais rappeler – parce que je me mets à la place de quelqu'un qui écoute ce débat – que si la population de Monaco et les Elus des Monégasques se sont mobilisés pour demander une large réflexion avant la destruction du Sporting d'Hiver, ce n'est pas uniquement sur des fantasmes.

Je pourrais vous rappeler le débat au Conseil Communal où le Gouvernement a bien présenté les règlements nouveaux d'urbanisme qui visent à permettre la destruction du Sporting d'Hiver.

Je pourrais vous parler des débats que j'ai entendus, ici, dans cette salle, où le Gouvernement est venu nous expliquer qu'il fallait transférer les bureaux de

la S.B.M. sur le terrain public du Testimonio, en vue de permettre la démolition du Sporting d'Hiver.

Donc, ce que je veux dire – parce qu'il ne faut pas parler la langue de bois – c'est que si aujourd'hui le Gouvernement nous dit que la réflexion continue, eh bien, je crois que ce n'est pas tout à fait étranger à la mobilisation des habitants de Monaco et des Elus des Monégasques. Je crois qu'il faudrait quand même, question de franchise et de vérité, que le Gouvernement veuille bien dire qu'il est en train d'évoluer et qu'il va réfléchir davantage que ce qu'il avait peut-être envisagé, parce que pour le reste, la position du Conseil National, qui a été très claire depuis quelques mois, a été de dire : « De toute manière, tant que vous n'aurez pas demandé l'avis d'une Commission d'experts pour détruire le Sporting, vous n'aurez pas le vote du Conseil National pour le transfert des bureaux de la Société des Bains de Mer sur le terrain public du Testimonio » ; je pense que ce n'est pas tout à fait étranger à l'évolution de la réflexion du Gouvernement en ce domaine et cela, la franchise devrait permettre qu'on soit d'accord pour le dire ensemble.

Tant mieux si le Gouvernement aussi est capable d'écouter, est capable de remettre en cause un certain nombre d'idées qu'il avait, mais vouloir dire que tout ceci est programmé depuis toujours et qu'il n'y a jamais eu aucune intention de détruire le Sporting d'Hiver, écoutez, il y a des procès-verbaux de Commissions de Grands Travaux qu'on pourrait relire où on nous a dit clairement que la décision était prise par le Gouvernement et je ne pense pas, sur ce sujet, que les dirigeants de la S.B.M. se seraient permis d'aller aussi loin dans leur dernière Assemblée Générale, il y a quelques semaines, s'ils n'avaient pas quand même eu quelque assurance de la part du pouvoir exécutif.

Voilà, c'est important qu'on se dise les choses avec franchise, dans le bien, comme dans le moins bien.

Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce que vous me dites me laisse perplexe. Je n'imagine pas que la Direction de la S.B.M. accepterait trois allomats pour mettre ses bureaux, je ne pense pas que ce soit réaliste, et d'autre part, je pense qu'il est encore moins réaliste de dire qu'une banque comme la H.S.B.C. – pour ne pas la nommer – pourrait être jetée à la rue dans les mois qui suivent. Soyons réalistes ! Il n'a jamais été

question de démolir le Sporting d'Hiver dans les mois qui viennent. C'est une hérésie, c'est une stupidité, excusez-moi, je n'ai pas d'autre mot...

M. le Président.- D'accord, mais la décision avait été prise de le détruire, au moment où vous auriez choisi de le faire.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Une fois que toutes les instances qui y sont logées, une fois que les entités qui y travaillent auront été relogées dignement...

M. le Président.- Et bien voilà, vous l'avez dit...

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- ... et ce n'est pas en quelques mois qu'on peut faire cela... Encore une fois, il y a quatre banques qui y résident... la Société des Bains de Mer ne va pas se tirer une balle dans le pied non plus. Quand tous les congrès qui ont lieu à la S.B.M. utilisent ces salles comme salles de réunion, quand le Rallye utilise les salles, quand le Grand Prix utilise les salles... essayons d'avoir un tantinet de bon sens pour se dire qu'avant de démolir cela, bien évidemment, il y a un tas de mesures à prendre et on était très loin de les avoir même à peine réunies. Alors là, vraiment, sans langue de bois, essayons de nous dire des choses qui soient réalistes, ne disons pas n'importe quoi parce que sinon, effectivement, le débat va être faussé.

M. le Président.- Chacun jugera en fonction des déclarations qui ont été faites en public. Malheureusement, en privé, il n'y a que le Conseil National qui peut savoir ce qu'on a entendu, mais enfin les médias se sont quand même fait largement l'écho de ces projets de démolition, publiquement.

Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je me félicite des déclarations du Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement. Je suis aussi très content d'avoir entendu les propos du Conseiller de Gouvernement pour les Finances, mais ça m'intéresserait vraiment beaucoup de connaître le point de vue de la personne de qui dépend la culture à

Monaco, c'est-à-dire le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. le Président.- Monsieur Paul MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous avez la réponse du Gouvernement, je ne vois pas pourquoi vous interrogez plusieurs Membres du Gouvernement. Vous avez une réponse au nom du Gouvernement faite par Robert CALCAGNO et il faut s'y tenir.

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Si je peux rassurer tout le monde quant au fait que le Casino ne sera pas détruit et restera bien à sa place, je le confirme, du moins pour son extérieur, parce que pour son intérieur, des travaux sont prévus et, d'après la Société des Bains de Mer, ils vont nécessiter la fermeture du Casino au début de l'année 2010. Je ne sais pas si vous étiez au courant, mais là aussi, j'espère, Monsieur le Conseiller, que vous serez attentif à ce que l'architecture intérieure soit bien préservée. C'est une note qui a été diffusée à l'ensemble des Services de la Société des Bains de Mer, qui acte des travaux à l'intérieur du Casino, tellement importants qu'ils nécessitent – et c'est la première fois – la fermeture totale du Casino.

M. le Président.- J'espère que là aussi on va veiller à préserver un certain nombre de trésors architecturaux de ces salles splendides du Casino de Monte-Carlo.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Encore une fois, je plaiderai pour la précaution, le respect des procédures. La S.B.M. fait certainement des études sur beaucoup de choses. Elle peut même nous en parler à titre informel. Pour l'instant, je ne suis pas saisi de cette question, je crois que la Société des Bains de Mer rendra public son projet lorsqu'elle le souhaitera. Ce n'est pas à nous, aujourd'hui, en Séance Publique, de le faire. Je ne suis pas saisi officiellement de ce projet.

Quant au Sporting d'Hiver, je regrette, Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi vous voulez susciter la polémique sur cette question ; je crois qu'il n'y en

a jamais eue. Il y a une Ordonnance Souveraine qui a été étudiée, qui a été discutée avec le Conseil National et les différents comptes-rendus montrent que cette question a été discutée. C'est une Ordonnance Souveraine qui permet effectivement d'étudier la démolition du Sporting d'Hiver et sa reconstruction par un ouvrage d'architecture exceptionnel, tenant compte de l'architecture Belle Epoque de la Place du Casino et préservant intégralement le patrimoine arboré des jardins des Boulingrins. Voilà la réalité. Et aujourd'hui, c'est le cas, je n'invente rien, ce n'est que le respect de l'Ordonnance-Loi portant règlement général de voirie et d'urbanisme qui nécessitera une instruction extrêmement détaillée, à la fois du permis de démolir et du permis de construire, qui passera en Comité Consultatif de la Construction, qui sera soumis à l'avis de la Mairie. Nous aurons l'occasion d'en discuter. C'est une discussion importante et il n'a jamais été question de passer à la va-vite sur ce projet-là. Nous n'avons jamais fait aucune déclaration ni intention dans ce sens-là.

M. le Président.- Vous êtes allés jusqu'à modifier l'emprise sur les jardins pour permettre la démolition – suite à la réaction du Conseil Communal qui s'en était ému, c'est ce que vous aviez dans votre projet d'ordonnancement – vous avez revu cela dans la deuxième version au Conseil Communal en ramenant, effectivement, l'emprise du futur bâtiment reconstruit à la limite des jardins pour mieux les préserver. Alors moi, je veux bien qu'on dise que tout cela vous l'avez fait en théorie, mais ça a mené à une logique qui a été exprimée ici, en séance privée, qui était de détruire le Sporting d'Hiver. Excusez-moi, quand vous dites la vérité, je le dis, quand vous ne dites pas la vérité, je suis désolé, mais il ne faut pas faire passer la population de Monaco, les Elus du Conseil Communal, les Elus du Conseil National pour des gens qui fantasment, qui s'affolent pour rien...

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... je ne dis pas le contraire, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... tout ceci est un projet qui était bien dans les tuyaux, qui est toujours dans les tuyaux et je prends date publiquement, ce soir, je vous dis que vous reviendrez un jour pour nous proposer de détruire le Sporting d'Hiver. Notez-le, parce que c'est ce qui va se passer. Maintenant, on peut en débattre, on peut en discuter. Mais ne nous dites pas

que ceci n'a jamais été un projet sérieux du Gouvernement.

Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- Monsieur le Président – une fois de plus j'ai dû mal m'exprimer tout à l'heure – je voulais vous dire que le projet de remplacer le Sporting d'Hiver par un autre bâtiment existe, certainement.

Le courtois M. SVARA, dans son rapport, en début de vote, a dit que tout ce que fait le Gouvernement, c'est parce que le Conseil National le veut bien, parce que le Conseil National le lui demande, mais dire que le Gouvernement a reculé ce projet, parce qu'il voulait démolir tout de suite le Sporting d'Hiver, parce que le Conseil National le lui a demandé, excusez-moi, c'est une stupidité. Encore une fois, le Sporting d'Hiver ne pourra être démolé qu'une fois que toutes les entités qui y sont auront été relogées dignement et ce n'est pas dans les six mois ou dans l'année qui vient que ça aurait pu être fait. Soyons réalistes, un peu !

M. le Président.- Très bien, alors demandez aux dirigeants de la S.B.M. d'être un peu plus prudents dans leurs déclarations publiques sur ce sujet. Je me réfère à la dernière Assemblée Générale reprise par les média monégasques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, Monsieur le Président, mais M. le Conseiller vous confirme que cette société a bien l'intention de le démolir, mais pas tout de suite.

M. le Président.- Oui, tout à fait.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je n'ai pas dit le contraire, depuis toujours. D'ailleurs, l'Ordonnance Souveraine en matière d'urbanisme et passée au Comité Consultatif de la Construction, dans lequel le Conseil National a des représentants, a reçu un avis favorable à l'unanimité sur la question de permettre la réflexion sur ce sujet. Maintenant, ne cherchez pas à créer la polémique sur un sujet qui est important, qui est délicat, dans lequel il a clairement été exprimé une direction, mais ça ne se fera pas

n'importe comment et ça ne se fera pas à la va-vite. C'est ce que j'ai indiqué.

M. le Président.- Les représentants du Conseil National ont émis des réserves en Commission d'Urbanisme. Je ne peux pas vous laisser parler à la place du Conseil National, s'il vous plaît.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous permettez, je vais dire un mot sur le sujet, parce que j'arrive, je n'ai pas entendu ce qui s'est passé avant, mais j'entends des choses qui sont un peu ubuesques, qui m'étonnent, parce que pour moi, ce n'est pas un sujet polémique.

Qu'il y ait une réflexion qui se soit ouverte sur le devenir du Sporting d'Hiver, si on ne l'avait pas faite, on devrait nous le reprocher. Ce bâtiment, d'ailleurs, on n'a pas dit comment ça se ferait, parce qu'on ne sait pas encore et c'est de toute façon à long terme. Alors, on peut aimer ou pas l'architecture, je ne me prononce pas là-dessus parce que le goût n'est vraiment le monopole de personne. Par contre, je me prononce sur l'aspect complètement non fonctionnel de ce bâtiment, c'est clair. Qu'on le reconstruise à l'identique, avec à l'intérieur des choses différentes, ou qu'on fasse autre chose, c'est clair et c'est nécessaire, un jour ou l'autre, mais peut-être dans dix ans.

Il y a des choses qui fonctionnent dedans, parce qu'il y a tous les bureaux de la S.B.M. ; est-ce que c'est absolument nécessaire – je vous pose la question – que tous les bureaux de gestion de la Société des Bains de Mer soient dans le Carré d'Or ? Le mètre carré ici coûte cher : est-ce bien que des gestionnaires, des comptables soient mis à cet endroit ? Je ne réponds pas, la question mérite d'être posée. Vous avez, à l'intérieur de cet établissement des volumes complètement sous-utilisés et à l'intérieur, c'est un peu « ringard ». Pour l'instant, on n'a fait qu'une chose : c'est une Ordonnance Souveraine qui dit qu'on peut, dans cet endroit, avec des limites de hauteur, faire quelque chose qui s'harmonise avec le côté Belle Epoque de la Place du Casino. C'est tout.

L'Ordonnance Souveraine fixe des interdictions, mais ne dit pas ce qu'on va faire, on a le temps d'y réfléchir et d'en discuter, parce que d'ici là, il faut tout de même reloger tous les bureaux de la S.B.M., il faut reloger le cinéma, des boutiques, des salles qui ne servent pas à grand-chose d'ailleurs, mais il y a toute une série de choses à faire. C'est un projet à très long terme. C'est une réflexion qui est ouverte et il n'y a pas de polémique. Quant à l'architecture, on n'en est

pas là, il faut en discuter le moment venu. Vous avez une Place du Casino qui est à moitié vivante et l'autre moitié est morte, ça mérite une réflexion. Si on ne regarde pas l'avenir et qu'on dit : « Il faut que rien ne bouge à Monaco », alors, que rien ne bouge à Monaco ! Mais à mon avis, on aurait tort de réagir comme ça. Ça vaut le coup d'ouvrir une réflexion, on a pas mal d'années devant nous avant de passer à la décision et à la réalisation, donc ce n'est pas la peine de se fâcher. On va en causer pendant des années et des années.

M. le Président.- Très bien. Vous êtes plusieurs à attendre la parole.

Guillaume ROSE, Jean-Charles GARDETTO, Marc BURINI et Laurent NOUVION ont levé la main.

Donc, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais répondre au Ministre par rapport à ce qu'il vient de nous annoncer. Je suis un peu inquiet de voir que vous parlez de fonctionnalité parce que je peux vous dire, pour avoir travaillé à Las Vegas, que n'importe quel Casino de Las Vegas est 10.000 fois plus fonctionnel que le nôtre. Donc, s'il s'agit de fonctionnalité, s'il s'agit de détruire un bâtiment pour sa non-fonctionnalité, on pourrait effectivement, alors, à ce moment-là, envisager de commencer à détruire le Casino, ce qui serait un peu embêtant.

Ensuite, vous avez parlé du fait qu'on pourrait le reconstruire à l'identique. Tout le monde sait que reconstruire à l'identique, ça n'est pas la panacée, on l'a tous expérimenté lorsqu'il s'est agi du Métropole qui n'est pas vraiment ce qu'on a de plus beau en Principauté.

Et surtout, ce qui m'a interpellé, c'est lorsque vous dites que beaucoup de choses doivent changer à Monaco et là, je suis vraiment d'accord avec vous. Beaucoup de choses doivent effectivement changer à Monaco. Est-ce que ça doit être au détriment de notre patrimoine ? Je ne le pense pas. Je pense que justement, autour de notre patrimoine, on doit changer beaucoup de choses à Monaco, notamment cette habitude de construire du fonctionnel et du laid pour pouvoir loger ou répondre à certains intérêts économiques parfois indéniables, mais en faisant l'économie d'une vraie réflexion architecturale.

Merci.

M. le Président.- On va suivre le tour de parole de tous les Elus qui ont souhaité s'exprimer.

Monsieur GARDETTO, ensuite.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, ça fera plaisir à nos Collègues, ça sera bref.

(Rires).

Je vais faire la synthèse de ce qui a été dit. Oui, il est question de démolir le Sporting d'Hiver, non, pas tout de suite.

M. le Président.- Monsieur BURINI a la parole.

M. Marc BURINI.- Je me permets de revenir sur les arguments du Ministre. Je vais parler de la France plutôt que du grand pays ami et voisin, car c'est bien de la France qu'il s'agit.

Vous connaissez les ors de la République, Monsieur le Ministre, le prix du mètre carré à Paris, les bureaux Boule dans les Ministères, ça pourrait faire de l'argent aussi, mais personne ne songe à sortir de là et pourtant il y a des bâtiments magnifiques à Paris qui ne sont pas fonctionnels. A part la rue de Rivoli qu'on a déménagée à Bercy et que vous avez visitée.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, pour terminer le tour de parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Trois précisions, car je voudrais que la majorité nous confirme un certain nombre de choses.

La première : elle a des représentants au Comité Consultatif de la Construction qui a voté à l'unanimité la modification de l'Ordonnance Souveraine. Oui ou non ? Répondez-nous. Premièrement.

M. le Président.- Monsieur NOTARI nous représente, il va vous répondre.

M. Laurent NOUVION.- Deuxièmement. Il y a une autre Assemblée qui s'appelle la Mairie. Ils se sont prononcés et ils ont validé le principe du changement de cette Ordonnance Souveraine qui comporte la possibilité de détruire le Sporting d'Hiver. Oui ou

non ? Oui. Donc la Mairie a pris le risque de voter la possibilité de détruire le Sporting d'Hiver.

M. le Président.- Et alors ?

M. Laurent NOUVION.- Nous, nous en prenons acte ici...

M. le Président.- Ici, nous sommes le Conseil National...

M. Laurent NOUVION.- Non, mais vous avez parlé de la Mairie, Monsieur le Président, ...

M. le Président.- Il y a eu un débat très contradictoire et animé à la Mairie et un vote serré...

M. Laurent NOUVION.- Peut-être, mais ils ont voté, donc ils ont pris leurs responsabilités, ils ont pris leurs risques. Ça, c'est important. Donc, je pense que c'était important que cela soit précisé.

Merci.

M. le Président.- La position du Conseil National débattue entre nous, est celle que j'ai exprimée et donc nos représentants au Comité d'Urbanisme, par définition, doivent s'en tenir à la position du Conseil National.

Je sais que parfois quand vous donnez des avis dans ce Comité, vous m'en faites part, on vous répond que de toute manière, les avis sont consultatifs, que de toute manière, nous n'avons pas la majorité dans ce Comité, etc... ceci n'empêche qu'on ne peut faire dire à nos représentants le contraire de ce qu'ils ont dit.

Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- A titre personnel, je suis le pauvre petit architecte de cette Assemblée, le seul, l'unique, qui ait fait de longues études pour étudier l'architecture et ce soir, je suis content parce que je me rends compte que finalement l'architecture, c'est un beau métier, ça ne laisse personne indifférent. Merci !

(Rires).

L'émotion me gagne, parce que j'aime beaucoup mon métier et ce soir, j'ai entendu beaucoup de bêtises, mais c'est comme ça ! C'est pour cela que je ne voulais pas intervenir avant.

Néanmoins, je voulais remercier Monsieur le Conseiller CALCAGNO parce qu'il a bien résumé l'état de la réglementation à Monaco et notamment la prise en compte, depuis un certain temps, dans les Ordonnances Souveraines, de la classification – si on peut dire comme ça – de certaines villas et autres bâtiments.

Pour ce qui concerne la prise de position lors du Comité Consultatif, j'aimerais d'abord dire que nous avons été très perturbés par la première présentation. Cette présentation a été faite en deux temps, il faut le rappeler, et nous nous sommes farouchement opposés à ce qui a été proposé. Notamment parce que la volumétrie était assez large et qu'elle prenait justement une grande partie sur le kiosque Häagen Dazs et donc nous avons réclamé en disant qu'il ne fallait surtout pas que la volumétrie prenne sur les jardins, sur les espaces verts. Donc le projet est revenu devant le Comité et nous avons eu la garantie que le projet ne déborderait pas sur les espaces, qu'ils seraient conservés en termes de surface à ce qu'ils sont aujourd'hui et comme toute réglementation, il s'agit d'une volumétrie, cela ne veut pas dire que le projet doit se faire, mais qu'à tel endroit, on autorise une certaine volumétrie, un certain gabarit et c'est sur cette disposition qu'effectivement, le Comité a voté à l'unanimité pour dire que le gabarit proposé par l'Ordonnance ne devait pas être modifié. De là à ce qu'il y ait un projet, ça dépasse, en l'état actuel, les discussions qui ont été tenues dans le Comité.

M. le Président.- Monsieur NOTARI a cosigné la proposition de loi sur la protection du patrimoine dont on a parlé tout à l'heure, et il a été un des ardents défenseurs de cette clause, qui soumet, si cette proposition devenait la loi, toute destruction d'un bâtiment qui peut présenter un caractère patrimonial architectural, à l'avis préalable favorable d'une Commission indépendante composée d'historiens de l'art, d'architectes et d'experts. Tout ceci est parfaitement cohérent, il n'y a rien de contradictoire dans tout cela.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Juste une question, après les paroles de M. NOUVION. Est-ce qu'on doit comprendre qu'il va se présenter à la Mairie ?

M. le Président.- Si vous voulez bien, on va continuer.

Monsieur le Ministre, un dernier mot sur ce point ?

M. le Ministre d'Etat.- Un dernier mot. Je suis complètement étonné de ce débat, parce que pour l'instant, aucune décision architecturale n'est prise, simplement on dit ce qu'on ne peut pas faire. Personne ne s'est encore prononcé, parce que si vous avez un concours, vous pouvez avoir des architectes qui vous gardent toutes les façades, par exemple. Vous parliez de Paris ; alors, vous voyez de partout à Paris des projets comme ça. On garde juste les façades et à l'intérieur, on fait des mètres carrés qui sont utilisables. Le problème actuel, ce n'est pas de choisir l'architecture, il y aura des concours, mais c'est uniquement de définir les volumétries dans le quartier et cette volumétrie a été définie, c'est tout. Il faudra envisager une réhabilitation, d'une manière ou d'une autre, suivant l'architecture actuelle ou une autre, je n'en sais rien, ce n'est pas moi qui vais me prononcer là-dessus alors que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je fais appel aux idées et il faut laisser les maîtres d'œuvre s'exprimer parce qu'ils ont généralement des idées. C'est tout. Vous avouerez qu'il faudra faire quelque chose parce que c'est quand même dommage d'avoir ce gâchis de mètres carrés dans cet endroit-là. Encore une fois, est-ce que vous croyez que c'est nécessaire d'avoir 3.000 m² utilisés par des gens tout à fait honorables qui sont des comptables, des gestionnaires, mais à cet endroit-là ? Je pense que ce n'est pas une nécessité absolue, donc on peut transformer des bureaux en autre chose. C'est une question à se poser.

Je vais mettre les pieds dans le plat : si vous voulez respecter vraiment l'architecture et les traditions monégasques, alors pourquoi avez-vous fait – alors qu'on pouvait garder les murs – le Conseil National comme vous allez le faire ? Là aussi vous avez changé complètement l'architecture, vous avez changé...

M. le Président.- Non, non...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je m'excuse...

M. le Président.- On ne touche pas au bâtiment actuel, rue Colonel Bellando de Castro, Monsieur le Ministre...

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais pas celui-là, le futur, je le connais.

Excusez-moi, ce que je vous dis : ce qui est vrai sur la Place du Casino est vrai sur le Rocher. Je ne me prononce pas, je ne suis pas contre, mais je dis « zut ! ». Il faut être logique avec soi-même. Vous changez l'architecture du Rocher et vous ne voulez pas changer la Place du Casino....

M. le Président.- Franchement, Monsieur le Ministre...

M. le Ministre d'Etat.- Voilà, je mets les pieds dans le plat...

M. le Président.- Restons sérieux !

M. le Ministre d'Etat.- Mais je suis sérieux et vous en reparlerez dans vingt ans, je serai mort, mais vous en reparlerez et les Monégasques regretteront ce qui se passera sur le Rocher.

M. le Président.- D'abord, un, on est tout à fait d'accord, on vous l'a dit d'ailleurs à plusieurs reprises : on peut déplacer les bureaux de la Société des Bains de Mer, tout à fait, parce que c'est un espace central très valorisé, on peut sûrement mettre les bureaux dans un lieu plus excentré, moins valorisable de Monaco, mais déplacer les bureaux, ça ne veut pas dire déplacer le Sporting. Ne mélangeons pas tout.

Deuxièmement, ce bâtiment-là ne sera pas détruit puisque...

M. le Ministre d'Etat.- Je ne parle pas de ce bâtiment-là, je parle du futur.

M. le Président.- J'y arrive, je précise, parce qu'on pourrait confondre.

Ce bâtiment-là, rue Colonel Bellando de Castro, où nous sommes ce soir, ne sera pas détruit, puisqu'il y a un projet, notamment, la Direction des Services Judiciaires, par exemple, attend – il y a peut-être

d'autres demandeurs – ce bâtiment, tel qu'il est, pour pouvoir étendre les Services Judiciaires qui manifestement en ont bien besoin pour un travail correspondant au développement de ces Services.

Ensuite, est-ce que j'ai compris que vous comparez l'intérêt architectural du Sporting d'Hiver avec celui de l'ancienne école du Rocher ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui. Excusez-moi, Président, j'ose le comparer parce que dans de grands pays...

M. le Président.- Ce bâtiment rectangulaire et sans âme ? Franchement...

M. le Ministre d'Etat.- ... dans de grands pays – je ne parle pas de la France, je parle de l'Allemagne – on a fait le Reichstag en gardant toutes les façades anciennes en faisant un dôme pour s'adapter à un Parlement. Ici, on va tout casser, on va faire quelque chose de totalement différent, mais vous avez le droit, je le respecte puisque je l'ai accepté, mais n'allez pas raconter que vous ne changez pas le style. Vous changez tout.

M. le Président.- Mais ça n'a rien à voir !

M. le Ministre d'Etat.- Le patrimoine, quelquefois, vous vous y attachez, de temps en temps, vous vous en moquez. Excusez-moi ! Mais vous allez changer le patrimoine.

M. le Président.- Mais enfin !

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez peut-être raison. On peut le faire, on a le droit de le faire, mais ne dites pas que vous ne l'avez pas fait.

M. le Président.- Ça dépasse alors tout ce que j'ai entendu ici, depuis 1988. C'est tellement énorme, ce que vous êtes en train de dire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est de la mauvaise foi, Monsieur le Président ! On y est habitué !

M. le Ministre d'Etat.- C'est ma conviction profonde.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, puisque c'est ainsi, vous m'obligez à dire les choses telles qu'elles sont et je vais les dire. Il y a eu un concours d'architectes, ce concours a été organisé par le Gouvernement du Prince, à l'époque sous l'autorité de l'ancien Ministre d'Etat et par le Conseiller, à l'époque, des Travaux Publics. Ce concours a désigné un lauréat à la quasi-unanimité des Membres du Jury, ensuite, le Gouvernement a tout fait pour essayer de minorer l'aspect architectural intéressant, novateur, créatif de ce projet. J'ai dû demander l'arbitrage du Prince Souverain Albert II Qui a présidé, Lui-même, à trois reprises, des réunions au Palais, en ma présence et en la présence des Membres concernés du Gouvernement et les décisions qui sont aujourd'hui celles que vous connaissez du nouveau bâtiment sont celles du Prince Souverain. Alors, permettez-moi de vous dire que je suis très étonné que vous critiquiez les arbitrages et les décisions du Prince Souverain. C'est la première fois que je vois cela dans un Conseil National de la part du Chef du Gouvernement du Prince.

M. le Ministre d'Etat.- Président, ça suffit !

M. le Président.- Ah bien « ça suffit », je ne vous le fais pas dire !

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement Princier représente le Prince Souverain et vous n'avez pas le droit d'interpréter comme vous l'entendez les idées du Prince Souverain, pas plus que moi, donc ne dites pas cela...

M. le Président.- Il y a juste eu trois réunions d'arbitrage du Prince...

M. le Ministre d'Etat.- Ne dites pas cela...

M. le Président.- J'y étais !

M. le Ministre d'Etat.- Vous n'avez pas le droit de dire que vous représentez, peut-être que le Prince Souverain vous a fait cette concession...

M. le Président.- Le Prince a tranché.

M. le Ministre d'Etat.- Il a tranché, et je ne remets pas en cause Sa décision, ça va se faire, puisqu'on a donné le permis de construire, tout va bien, mais ce que je dis, c'est que vous vous attachez au respect du patrimoine à un endroit et pas à un autre. C'est tout. J'explique qu'il y a une contradiction dans votre position, je ne conteste pas la réalisation du Conseil National. Mais alors ce qui est vrai, qui est pourtant le lieu le plus historique de la Principauté, sur le Rocher, ne l'est pas pour la Place du Casino. Je veux bien, mais dans un endroit, vous innovez, vous changez de style – je ne suis pas contre le mélange de styles – mais il y a une contradiction.

M. le Président.- Alors, Monsieur le Ministre, en dehors de vous et peut-être de M. NOUVION qui a l'habitude de dire le contraire de ce qu'on dit pour se faire remarquer, il va peut-être le redire tout à l'heure, mais il ne semble pas qu'il y ait des personnes de bonne foi dans ce pays qui compareront l'intérêt architectural du Sporting d'Hiver, dont il est question depuis le début de ce débat, avec l'école du Rocher actuelle. C'est tellement énorme que je n'ai rien à ajouter !

Je donne la parole à mes Collègues. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, si ce n'était pas aussi ridicule, j'aurais envie de rire. Le Ministre est de mauvaise foi...

M. le Ministre d'Etat.- Non, il dit ce qu'il pense.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il fait diversion, on en a l'habitude. C'est pour déplacer le débat afin d'éviter qu'on parle du sujet. Il est bien évident que l'Assemblée est unie, qu'elle a exprimé ce qu'elle souhaitait, le message est clair, passons à autre chose et laissons le Gouvernement à ses divagations.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- J'ai eu la chance de pouvoir aller au Reichstag effectivement, il y a le dôme, on en a gardé une partie, mais on a construit

en verre tout autour, donc comparons ce qui est comparable et comparaison n'est pas toujours raison.

Vous avez le droit d'avoir votre opinion, comme l'a rappelé le Président, il y a eu un concours d'architectes, le Prince a tranché, d'accord. Je ne vais pas revenir sur la décision du Prince.

Mais là, nous parlons du Carré d'Or, parce que c'est un endroit qui coûte très cher, et je rappelle que lorsque nous sommes arrivés en 2003, il y avait un projet de douze ou treize tours, dont une à la place du Sporting.

Maintenant, il y a une réflexion urbanistique sur ce quartier, qui est vraiment un endroit auquel tous les Monégasques tiennent. Je n'ai pas moi non plus un avis tranché par rapport à l'architecture, mais entre les évolutions du projet et l'expansionnisme du projet par rapport aux jardins, il faut qu'on ait toute cette réflexion dans la sérénité. Je suis content d'entendre ce soir le Conseiller CALCAGNO et le Conseiller TONELLI qui ont annoncé que ça n'allait pas se faire de suite parce qu'effectivement, lorsqu'on lit la presse et qu'on entend les déclarations des dirigeants de la S.B.M., c'est pour demain, donc il y a quand même eu une mobilisation de la population monégasque et des résidents en général.

Ensuite, j'ai entendu quelque chose sur la fonctionnalité. Si effectivement la Société des Bains de Mer a prévu de fermer toutes les salles du Casino pendant un an pour faire des travaux, je pense qu'il y aura là aussi des réactions parce que, comme l'a rappelé M. ROSE, il suffit d'aller à Las Vegas visiter les Casinos, ils sont très fonctionnels et franchement, c'est très laid. Nous avons la chance d'avoir un beau Casino, l'Etat a investi pour restaurer la Salle Garnier...

Je voudrais rappeler une chose : à l'Hôtel Hermitage, il y a un endroit qui s'appelle la Salle Belle Epoque, les Monégasques se souviennent que M. ONASSIS trouvait qu'elle était trop grande et qu'on aurait pu faire des chambres en plus.

M. le Président.- Vous êtes deux à attendre la parole : Monsieur NOUVION et M. CELLARIO.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce sujet, c'est assez particulier. Il n'y a pas de polémique. Monsieur le Président, vous avez lancé le principe du transfert du Conseil National, il y a

maintenant cinq ans, dès votre arrivée pour le premier mandat. C'est vrai ou pas ?

M. le Président.- J'ai trouvé un projet qui était prévu depuis dix ans par mes prédécesseurs mais qui avait été retoqué deux fois par le Gouvernement et bloqué. Monsieur STEINER peut en témoigner.

M. Laurent NOUVION.- Certes. Tout à fait.

Il y avait un architecte, et puis il y en a eu un autre. Vous avez fait un concours d'architectes : je voulais juste rappeler qu'il n'y a pas, à Monaco, de textes législatifs sur les concours d'architectes.

M. le Président.- Le Gouvernement a mené le concours d'architectes, c'est le pouvoir exécutif qui gère...

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, c'est le siège de l'Assemblée. Reconnaissez, ce soir, devant l'ensemble des compatriotes et la représentation nationale, que vous avez mené personnellement ce projet...

M. le Président.- Pas du tout, le jury était présidé par un membre du Gouvernement et les représentants de notre Assemblée y étaient minoritaires.

M. Laurent NOUVION.- Pas du tout ? Vous ne vous en êtes pas occupé ?

M. le Président.- M. José BADIA a organisé et présidé le concours d'architectes, il y avait deux représentants du Conseil National dans le jury, dont moi-même et M. RAYMOND. Nous avons deux voix sur dix, pour une information objective.

M. Laurent NOUVION.- Tout le monde comprend bien. C'est le futur siège de la Haute Assemblée, vous êtes le Président en exercice, vous avez mené l'étude il y a cinq ans, et vous l'avez continuée puisque vous avez été réélu. Les Autorités exécutives vous ont donné un permis de démolir et de construire, et là, ce que je dis, c'est qu'il y a une comparaison simple entre les deux sites : le site de la Place du Casino et le site du Rocher. Vous allez engager la démolition de l'école actuelle et la reconstruction d'un nouveau Parlement.

Donc, vous prendrez vous, à titre personnel, et votre majorité, la responsabilité de ce nouveau bâtiment, y compris sur le plan esthétique, et comme le dit M. le Ministre, je pense que ça sera une horreur, mais nous verrons.

M. le Président.- Voilà une belle intervention démagogique, parce que vous, contrairement à ce qu'ont voulu toutes les législatures depuis au moins 1993, vous souhaiteriez rester dans un Parlement où il n'y a pas un bureau pour les Conseillers Nationaux, où la moitié du personnel ne peut travailler sur ce site parce qu'il n'y a pas d'espace, où de temps en temps, on a des incidents en Séance Publique, j'en ai présidé deux, personnellement, j'aimerais bien ne plus avoir à en présider, parce qu'on n'a pas la place pour accueillir le public nombreux qui veut parfois assister à nos débats, où il n'y a qu'une seule salle de réunion pour 9 Commissions de l'Assemblée...

Oui, nous assumons de vouloir doter le Parlement d'un bâtiment qui correspond à ses besoins et nous avons, depuis, sous l'autorité – je suis désolé – du Conseiller pour les Travaux Publics de l'époque – ça s'est passé comme ça – nous avons eu trois réunions...

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de protester. Je ne partage pas le fait de dire – parce que moi je ne prononce pas de jugement – excusez-moi, Monsieur NOUVION, je ne dis pas que c'est une horreur, je ne dis rien sur l'esthétique, mais n'allez quand même pas dire que c'est l'œuvre du Gouvernement, parce que pour une fois, le Gouvernement – et c'est ce que vous demandez – a respecté la volonté du Conseil National et c'était bien normal, et le Prince aussi l'a fait, c'est pour cela que vous l'invoquez, mais parce qu'Il a considéré que le Conseil National était l'affaire du Conseil National. C'est tout. N'allez pas dire que le Gouvernement est responsable, il n'est pas responsable, le Gouvernement a exécuté ce que vous souhaitiez, alors, n'allez pas le lui reprocher, tout de même !

M. le Président.- Dans la stratégie de la diversion, je crois que ce soir on atteint le comble, parce qu'on est parti sur la protection du Sporting d'Hiver pour arriver à accuser le Conseil National de vouloir se doter d'un bâtiment adapté à ses besoins, mais puisque vous m'amenez sur ce sujet, avec M. NOUVION, qui est trop heureux de la perche que vous lui tendez, je voudrais vous dire, parce que – excusez-moi, mais vous n'étiez pas encore à Monaco, mais moi, j'étais déjà Président du Conseil National, Monsieur le

Ministre, vous étiez encore dans vos anciennes fonctions françaises – donc permettez-moi de vous dire que ce dossier, je le connais bien et depuis le premier jour, c'est-à-dire depuis février 2003. Suite au changement de Conseiller pour les Travaux Publics puisque c'est M. Gilles TONELLI, ici présent – qui est maintenant aux Finances, qui a succédé à M. BADIA, il y a eu un débat qui s'est poursuivi après le départ de M. BADIA – M. TONELLI a fait un certain nombre de réflexions, suite au choix du jury, ça a donné lieu – Monsieur TONELLI, vous avez assisté, vous étiez le Conseiller concerné à l'époque – à un certain nombre de réunions au Palais, présidées par le Prince Souverain et il y a bien eu des évolutions sur ce projet. Le projet tel qu'il est aujourd'hui est le résultat de ces nombreuses réunions qui ont été arbitrées par le Prince Souverain. Donc, ne me dites pas que c'est le projet qui avait été proposé au départ, il a évolué et je peux dire qu'aujourd'hui, M. NOUVION en est une parfaite illustration, c'est toujours plus facile de critiquer que d'agir, ça c'est certain.

Vous nous avez expliqué que vous auriez peut-être détruit ce bâtiment, ou plutôt vous vouliez rester ici en surélevant... je ne sais pas puisque selon les moments, vos avis divergent...

M. Laurent NOUVION.- Moi, je suis plutôt pour faire des économies et pour montrer l'exemple... surtout à l'heure actuelle.

M. le Président.- Ici, je crois que tout compris, avec cette salle, on doit avoir 500 m². Les besoins aujourd'hui, ne serait-ce que pour les bureaux de nos permanents et pour des salles de travail décentes, portent sur des surfaces 3 ou 4 fois supérieures – il y a maintenant neuf Commissions – quand ce bâtiment a été ouvert, il y avait quatre ou cinq Commissions au Conseil National. Donc on a une salle de réunion pour neuf Commissions, vous imaginez comme c'est facile si elles se réunissent, ne serait-ce qu'une fois par semaine, on n'y arrive pas. On a une vingtaine de permanents qui ne peuvent pas travailler avec les autres, vous voyez comme c'est simple de gérer l'Assemblée sur deux sites, on a des Conseillers Nationaux qui ont besoin de bureaux. Bref. Donc oui, le projet qui a été retenu est un projet fonctionnel, utile et qui sera parfaitement intégré au site. Seulement, Monsieur NOUVION, nous, nous ne sommes pas là pour répéter bêtement ce qui se fait depuis des centaines d'années. D'ailleurs, vous avez deux discours, comme d'habitude, parce que vous nous dites qu'il faut une architecture qui innove et en même temps, vous nous

dites qu'il ne faut jamais rien bouger. Oui, vous l'avez dit en séance privée.

M. Laurent NOUVION.- ... pas sur le Rocher.

M. le Président.- Ça vous permettra de critiquer le nouveau bâtiment, mais je serai très fier, quand vous verrez ce bâtiment réalisé, qui est à la fois moderne et intégré au site, et dans cent ans, on saura qu'il a été bâti au début du XXI^{ème} siècle, c'est vrai, il y a du verre, il y a des matériaux modernes – et je rends hommage à notre compatriote, l'architecte Jean-Michel UGHES, qui a gagné ce concours, parce qu'il a fait quelque chose de très créatif et de très beau – mais nous avons tenu compte de l'intégration au site, l'architecte a pris en compte aussi un certain nombre de recommandations du Gouvernement et ce bâtiment du côté de la Place de la Visitation, tourné vers Monaco-Ville, a des façades classiques qui rappellent les façades de la Place de la Visitation, donc c'est un bâtiment qui est innovant mais intégré au site. Je dirai à tous les réactionnaires qui ne manqueront pas – comme vous le faites ce soir, déjà, de critiquer par avance les innovations – je leur dirai que quand un certain nombre d'innovations dans l'histoire architecturale ont eu lieu, il y a toujours eu des imbéciles pour dire que ce n'était pas la répétition du passé et que c'était donc scandaleux. Aujourd'hui, ces innovations-là sont reconnues comme des pièces maîtresses du patrimoine et de l'Histoire ; rappelez-vous quelques débats à Paris, sous les Présidents de la République précédents, où il y a toujours des gens qui étaient là pour hurler pendant quelques mois sur les innovations et quelques années après, il n'y a plus personne qui critique ces innovations architecturales. Ça sera la même chose, toutes proportions gardées et très modestement, pour l'entrée de Monaco-Ville qui sera, c'est vrai, à la fois du côté de la voie montante, à son entrée, quand on va arriver, moderne, mais très vite qui va s'intégrer au site, sur la Place de la Visitation et on rappellera là l'histoire et la tradition du Rocher.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Président, je ne vous contredis pas...

(Brouhaha).

Non, non ! Je considère que le Conseil National, c'est une décision prise.

M. le Président.- Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas en train de remettre en cause le Conseil National, je mets en cause la contradiction de ce que vous venez de dire avec cette espèce d'agitation artificielle sur le Sporting d'Hiver.

Pour le Sporting d'Hiver, une Ordonnance a été prise qui fixe et respecte les volumétries actuelles, les hauteurs actuelles, qui impose de respecter le style de la Place, et qui, ensuite, ne touche pas un mètre carré des jardins, c'est important. C'est tout. Vous dites : « l'architecture, il faut garder la réalisation de l'époque de MUSSOLINI »...

(Rires - Brouhaha).

... je veux bien qu'on la garde, mais ce n'est pas le sujet. Alors, vous avez dit que d'un côté, vous étiez pour l'innovation sur le Rocher, et d'un autre côté, sur la Place du Casino, il ne faut toucher à rien. Alors, je ne comprends pas l'agitation.

M. le Président.- Bien. On vous a compris.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vous reproche pas d'innover sur le Rocher, mais je vous reproche d'avoir une contradiction entre le fait de dire « Au Rocher, on fait de l'innovation, sur la Place du Casino, on garde tout en l'état jusqu'à la fin des siècles ».

M. le Président.- Si le Sporting d'Hiver était sur la Place de la Visitation, nous aurions dit la même chose, nous vous dirions de ne pas détruire le Sporting d'Hiver. Nous sommes parfaitement cohérents. Nous voulons protéger un bâtiment remarquable, pas l'Ecole du Rocher, qui n'a ni style, ni intérêt architectural. L'Assemblée est largement informée, chacun se fera son opinion.

Rapidement. Vous êtes deux à vouloir encore intervenir, mais nous avons encore les trois quarts du Budget à voter.

Monsieur ROSE et M. BORDERO, ensuite, nous passons au chapitre suivant.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je confirme les propos de M. PROUST. Effectivement, le Sporting d'Hiver est bien

d'architecture mussolinienne et c'est bien la raison pour laquelle il faut le conserver parce que c'est un vrai témoin de son époque et ça, malheureusement, c'est vrai.

En revanche, sur l'histoire de Monaco, vous avez réussi à convaincre M. NOUVION, mais moi, je vous confirme que la petite école du Rocher, ex-annexe du Lycée, n'a pas du tout la même histoire tumultueuse que le Reichstag, et Dieu merci !

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je vous l'accorde.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Sur le bâtiment du Conseil National, effectivement, nous avons voulu faire un concours d'architectes pour que tous les architectes monégasques qui le désiraient puissent s'exprimer. Il est vrai que nos prédécesseurs avaient choisi un architecte « maison » et que nous, nous avons préféré ouvrir la possibilité à tout le monde de venir concourir et, d'ailleurs, à cette époque, nos deux architectes Conseillers Nationaux avaient refusé de participer au concours par déontologie et par correction. Il faut transférer le Conseil National, cela fait quinze, vingt ans que tout le monde le demande et c'est une nécessité.

Ensuite, sur les bâtiments, on peut dire beaucoup de choses : on peut dire que le bâtiment futur est une horreur, c'est l'avis tout à fait personnel de M. NOUVION, c'est vrai que le Palais du Gouvernement a été construit dans les années 60 - 70, dans un style qui ne correspondait pas au style des années 60 - 70, il a remplacé d'anciennes églises, donc on pourrait se lamenter de la disparition des églises, on pourrait se lamenter que la Cathédrale a amené la disparition de l'église Saint-Nicolas, donc voyez, c'est une perpétuelle évolution. Mais il y a quand même aussi, dans cette histoire du Sporting d'Hiver un sentiment : le sentiment des Monégasques. Parce que, que je sache, Monsieur le Ministre, depuis que le projet de transférer le Conseil National existe, que ce soit avant notre arrivée au Conseil National ou après notre arrivée, je ne pense pas qu'il y ait eu de réactions dans la communauté monégasque, pour conserver l'école des Frères ou le bâtiment existant. Il n'y avait pas d'attachement particulier à ce bâtiment. Il n'y a pas eu une manifestation, il n'y a pas eu de pétition, il n'y a pas eu de contestation, pour venir défendre l'école du

Rocher. Eventuellement, s'il y avait eu un attachement de notre population à ce bâtiment, nous aurions pu envisager de garder les façades, par exemple, car avec les techniques actuelles, on peut tout faire.

Par contre, quand les dirigeants de la S.B.M. sont venus nous expliquer qu'ils allaient démolir le Sporting – parce que c'est ce qu'ils ont dit, sûrement à tort, mais c'est ce qu'ils ont dit – là, il y a eu une réaction de la population, c'est cela qu'on défend et c'est cela qu'on veut vous faire comprendre. Quant à la valeur architecturale, si vous écoutiez un tant soit peu le Conseil National, vous mettriez en place une Commission d'experts indépendants et on pourrait juger de la valeur architecturale de tous les bâtiments que vous projetez de détruire.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, pour une dernière intervention.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, deux points : le premier, la comparaison, on ne peut pas l'accepter. Vous auriez parlé du Lycée Albert I^{er} qui reste un bâtiment protégé...

M. le Ministre d'Etat.- J'ai parlé du style sur le Rocher.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, franchement, je crois qu'on a bien compris votre position, maintenant, ça suffit.

M. Claude CELLARIO.- Pas cette petite annexe qui n'a rien.

Maintenant, je voudrais revenir, Monsieur le Ministre, plus sérieusement, sur le discours de M. CALCAGNO. J'ai bien compris, j'ai apprécié et je voudrais apporter une précision. La réflexion du Gouvernement est venue du fait qu'il y a quelques années en arrière, la Villa Trotty allait être démolie et c'est le Conseil National qui a fait une intervention auprès du Ministre d'Etat et du Gouvernement pour demander qu'elle soit conservée et je pense que c'est à partir de là que le Gouvernement a entrepris sa réflexion et ...

M. le Ministre d'Etat.- Ça, je démens officiellement parce que j'étais là.

M. Claude CELLARIO.- N'avons-nous pas fait de démarche, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Il ne faut pas dire quand même n'importe quoi. Le Gouvernement est capable d'avoir aussi des idées. Cela, ce n'est pas vous, c'est le Prince qui a voulu qu'on protège la Villa Trotty et personne d'autre.

M. le Président.- C'est une décision qu'a prise le Prince Souverain, je le confirme.

Nous, nous dirons toujours les choses telles qu'elles sont.

M. Claude CELLARIO.- Avant que le Prince soit informé, le Conseil National avait fait une démarche auprès du Gouvernement.

M. le Président.- Messieurs, je vous propose de passer au vote, parce qu'il nous reste encore les trois quarts du Budget à voter et il est 22 heures 35.

Je mets à présent ce chapitre 24 « Affaires Culturelles » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.....	+ 23.200
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel.....	+ 79.900
326.060 - Frais propres activité service.....	+ 8.000
	<u>+ 87.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.....

- 51.200

M. le Président.- Je vois se lever plusieurs mains : M. BERTRAND, M. ROBILLON puis Mme BOCCONE-PAGES.

Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller MASSERON, en séance privée, je vous ai demandé de réfléchir au problème des femmes en arrêt de travail pour congé de maternité qui ont un enfant à la cantine ou à la crèche. En effet, à l'heure actuelle, ces femmes enceintes de huit mois ou plus, ou qui viennent d'accoucher, ne peuvent pas laisser leur enfant à la cantine et à la garderie. Vous imaginez la fatigue de ces mères, obligées de partir chercher leur enfant à 11 heures 30, le ramener à la maison pour le faire déjeuner, repartir à 14 heures pour la rentrée, revenir à la maison, repartir à 16 heures 30 pour aller le chercher, tout cela, parfois avec leur nouveau-né. C'est une situation qui peut être très facilement améliorée, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une question de place puisque, dès le début de l'année scolaire, l'enfant est inscrit à la cantine et à la garderie et que sa place est de toute façon réservée. Il suffit d'un peu de bonne volonté. Monsieur le Conseiller, je vous le demande, agissez rapidement et vous faciliterez le quotidien de bien des jeunes mamans.

Merci.

M. le Président.- Sur ce point, Madame MANZONE-SAQUET souhaite intervenir.

Madame la Doyenne, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le 14 février 2008, lors de la Séance Publique d'investiture du Conseil National, vous avez prononcé des paroles qui m'ont touchées, laissant apparaître votre désir d'une parfaite collaboration avec le Conseil National, sans

« magouilles » ni complicité, ainsi que l'ont prétendu certains esprits chagrins.

Ce soir, je ne comprends pas. Nous vous avons demandé tout simplement l'organisation d'une cantine/garderie le mercredi après-midi et la réponse en est : « Après enquête auprès des écoles, il y aurait trop peu de demandes ». D'après les applaudissements nourris qui avaient succédé à la proposition de Mme BOCCONE-PAGES pendant la période électorale, je serais curieuse de savoir qui a eu connaissance de cette enquête. Les parents ont-ils été informés par note sur le cahier de correspondance ? Où sont consignés les résultats ?

Lorsque l'association que je préside a souhaité aider le Conseil National dans sa lutte en faveur de l'I.M.G., nous n'avons pas enquêté auprès des chirurgiens du Centre Hospitalier Princesse Grace, mais des femmes résidant à Monaco. Résultat : 856 signatures, dont un exemplaire vous a été remis.

Ce problème me projette 45 ans en arrière, alors jeune fonctionnaire et maman, je rencontrais beaucoup de difficultés pour organiser le jeudi après-midi de mes enfants. Ainsi que quelques personnes dans mon cas, nous avions demandé qu'à leur sortie du Lycée, ils puissent bénéficier d'un accueil au Foyer Sainte Dévote jusqu'à 18 heures 30. Nous avions presque obtenu satisfaction jusqu'à ce que quelqu'un, qui ne souhaitait pas être dérangé dans ses habitudes, réponde par la négative. Nous trouverions-nous actuellement dans une situation identique ? Aujourd'hui mes enfants sont grands, ils se gardent tous seuls, mais je revis ces années difficiles.

Alors, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, accepteriez-vous de reconsidérer ce problème, de diligenter à nouveau une enquête auprès de tous les parents, dans toutes les écoles et tendre la main à ces mamans dont certaines ont le souci de laisser leur enfant seul à la maison ? Accepteriez-vous que nous, les femmes, nous nous livrions à une enquête ? Nous en sommes disposées, mais il serait plus simple et plus juste que les établissements scolaires s'en chargent.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président.- Sur ce même sujet, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Madame MANZONE-SAQUET, notre Doyenne, en sa grande sagesse, a décidé de consacrer le temps de parole de sa tribune libre sur la chaîne câblée à la cantine et à la garderie du mercredi.

En effet, dans son combat pour les femmes, elle a appris que pour renforcer l'égalité des chances hommes/femmes, il faut permettre aux mères qui travaillent d'exercer leur activité professionnelle l'esprit tranquille. Or, la vie d'une mère de famille, la plupart du temps, n'est pas aussi cloisonnée que celle des pères, puisque c'est elle qui, le plus souvent, règle toutes les questions pratiques se rapportant aux enfants.

Si l'on se réfère aux statistiques de « Monaco en chiffres » (édition 2007), 3.010 femmes habitant Monaco sont salariées du privé. A ces 3.000 femmes, ajoutons toutes celles qui travaillent dans les secteurs publics et parapublics.

Même si l'on admet que toutes ne sont pas mères de famille et que sur celles qui restent, toutes n'ont pas des enfants en âge d'être surveillés, il en reste malgré tout, je crois, un certain nombre qui ont des enfants entre trois et douze ans et à qui se pose le problème de la garde du mercredi.

La réponse à la question posée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le sujet m'a fait sourire, bien qu'elle ne soit pas franchement comique. Je cite : « Après consultations des écoles, il n'est pas apparu de demandes particulières des familles ».

Mais les familles ne s'adressent pas aux écoles, Monsieur le Président, puisqu'elles savent que les écoles n'ont pas de solution à leur proposer ! Les familles se débrouillent tant bien que mal et cherchent une solution globale. Car lorsque l'on est confronté au problème, on sait bien qu'il faut une solution avec cantine et activités.

C'est bien pourquoi, en me faisant l'écho de très nombreuses demandes de la population – croyez-moi, Monsieur le Ministre – très nombreuses, je réitère notre question de la garderie du mercredi, assortie d'un service de cantine et pourquoi pas d'étude.

Offrons à toutes ces mères de famille la possibilité d'exercer aussi le mercredi leur activité professionnelle

l'esprit tranquille. Offrons à ces mères de famille une qualité de vie tant professionnelle que familiale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je donne à présent la parole à M. le Conseiller pour l'Intérieur pour écouter la position du Gouvernement.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je répondrai tout d'abord à la première question posée, qui n'est pas la même que la seconde, ni la troisième, puisque M. Gérard BERTRAND a posé une question concernant en réalité les mamans enceintes qui souhaitent faire garder pendant leur congé de maternité – c'est bien cela ? – ce qui n'est pas du tout la question posée ensuite qui est la question du mercredi après-midi. On est bien d'accord ?

M. Gérard BERTRAND.- C'est un cas bien précis.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur BERTRAND, je vous fais la réponse, mais vous la connaissez déjà, puisque je crois vous avez eu l'occasion de vous entretenir avec des personnes responsables à ce sujet et vous savez que la réponse est très simple, elle existe déjà d'ailleurs, c'est qu'une maman enceinte qui rencontre une difficulté peut s'adresser effectivement au Directeur de l'école de son enfant, et normalement, la réponse est apportée de façon satisfaisante et sans problème.

M. Gérard BERTRAND.- Je pense que ce n'est pas toujours le cas. Ce que je demande, c'est que ce soit général, pas du cas par cas. On peut faire passer une circulaire à tous les chefs d'établissement en leur précisant que les femmes en congé de maternité peuvent laisser leur aîné à la cantine et à la garderie. Tout simplement.

M. le Président.- Monsieur CAMPANA.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- C'est pour avoir une précision : est-ce qu'il s'agit de jeunes enfants, c'est-à-dire de moins de trois ans, à ce moment-là, c'est le problème des crèches ?

M. Gérard BERTRAND.- Non, je parle des enfants scolarisés, uniquement pendant le congé de maternité légal.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Parce qu'il y a eu une demande émanant du Conseil National s'agissant des crèches, également pour les femmes qui attendent un enfant et aujourd'hui, c'est un problème de places ; la Mairie nous a indiqué ne pas pouvoir répondre, en termes de places, c'est une situation qui devrait être réglée avec d'une part, la création de la crèche de la Cachette et ensuite avec la crèche de la Médiathèque. Je pense qu'on devrait être en mesure de répondre à cette demande, mais d'ici quelques temps.

M. Gérard BERTRAND.- Monsieur le Conseiller, si les enfants sont inscrits à la cantine et à la crèche, leur place est réservée. Donc, ce n'est pas un problème de place.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Non, mais je vous parle de crèche.

M. Gérard BERTRAND.- La crèche, je sais que c'est la Mairie. Moi, je parle de cantine et de garderie. Quand la mère reprend le travail, les enfants retournent à la cantine, alors, je ne vois pas quel est le problème, vraiment.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous ai dit, Monsieur BERTRAND, que le problème est un faux problème en ce sens que lorsqu'une maman a une difficulté, la situation est réglée par le Directeur de l'établissement. Je vais y veiller. Sur un autre point, je vous dirais également qu'il n'est pas forcément mauvais qu'un petit garçon ou une petite fille, qui va avoir un petit frère ou une petite sœur, n'ait pas le sentiment que, parce qu'on attend la petite sœur ou le petit frère, eh bien finalement, il est un peu mis de côté. Je pense que c'est un problème psychologique qui n'est pas neutre, mais sur la question que vous posez, je pense que nous avons toutes les raisons de penser que le problème sera réglé.

M. Gérard BERTRAND.- Vous dites qu'un enfant va avoir le sentiment d'être mis de côté parce qu'il ne va pas manger avec sa maman et son petit frère ou sa petite sœur qui vient de naître...

Imaginez une maman qui est enceinte de huit mois ou de plus de huit mois, ou qui vient d'accoucher, elle a un nouveau-né, il fait mauvais temps, elle doit prendre la voiture, elle doit aller chercher son enfant qui est à l'école pour le ramener, il y a des problèmes de circulation que vous connaissez, Monsieur le Conseiller. Est-ce que vous trouvez que c'est une situation normale, alors qu'il est très simple de laisser l'enfant à la cantine à midi et qu'elle aille le chercher à 16 heures 30 ? Le mercredi midi, elle le récupère et déjeune avec lui, mais dans la semaine, il y a des femmes qui ont plusieurs enfants ici, c'est la galère.

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, vous voulez intervenir à ce stade ?

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, c'est à ce stade, évidemment, parce que ça fait des années que nous disons la même chose, ça fait des années que nous avons en face de nous, excusez-moi, des « Messieurs » qui visiblement n'ont jamais vécu ces problèmes-là. Jamais vous n'avez couru à droite, à gauche, enceinte de huit mois, pour aller chercher un enfant à 11 heures 25 et pour le ramener à 13 heures 25 et entre-temps, le faire à manger, changer le deuxième, etc... Pourquoi est-ce que nous, les femmes, devons-nous toujours nous positionner en dérogataires de quelque chose ? C'est quand même impressionnant ! Si nos enfants sont d'ores et déjà inscrits en crèche ou à la cantine, pourquoi devrions-nous – sous prétexte que la situation temporaire fait que, soit on est fatiguée, soit on est en congé de maternité – nous mettre en position de « dérogataire » ? Non, c'est le contraire ! Chacun doit le vivre comme il l'entend. Si on est effectivement fatiguée ou qu'on ne sent pas l'âme, ni capable, pour des raisons « x » ou « y » d'assumer ces allers-retours, laissons les enfants à la crèche ou à la cantine. C'est leur rythme, après tout, qu'est-ce que ça change ? Eh bien non ! Il faut qu'on se place encore en position dérogatoire et que l'on demande, presque que l'on supplie ! Excusez-moi, mais vous dites que tout se passe bien, Monsieur le Conseiller, mais non, dans la pratique, ça ne se passe pas bien et des témoignages, nous en avons des dizaines. Effectivement, les situations sont régularisées par la suite, mais on est toujours obligé de supplier, de demander quelque chose. Je trouve ça quand même inadmissible alors que c'est

un droit, puisque ces enfants sont inscrits en cantine depuis le début de la rentrée scolaire. Alors, s'il vous plaît, faites le nécessaire, ça n'est pas grand-chose, les repas sont payés, les enfants sont inscrits, donc il n'y a pas de raison que ça ne se fasse pas naturellement sans qu'on soit obligé de supplier.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Bien. Le nécessaire sera fait, voilà.

M. Gérard BERTRAND.- Quand, Monsieur le Conseiller ?

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- A la rentrée, après les vacances de la Toussaint. On voit, Monsieur le Conseiller National, que vous êtes très concerné...

M. Gérard BERTRAND.- Absolument. Pourtant, je ne suis pas une femme !

(Rires).

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Gérard, de défendre notre cause.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- En ce qui concerne la question suivante, je vais donner une réponse positive à la proposition qui est faite par Mme MANZONE-SAQUET et je ferai un certain nombre d'observations. Je vous donne une réponse positive : Madame la Présidente, nous allons refaire une enquête – et vous avez raison de le dire – elle doit passer par les Services de l'Education Nationale et cette enquête doit être faite auprès des familles, c'est-à-dire que nous consulterons chacune des familles avec, bien entendu, de la part des familles un engagement. Je veux dire que celles qui disent « on est intéressé », évidemment s'engagent, et pas une fois de temps en temps, c'est un problème qui est compliqué, j'y reviendrai. On va le faire, rapidement.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Une observation : c'est un sujet que

je ne souhaite pas évoquer avec polémique et je ne souhaiterais pas non plus, de mon côté, faire de la démagogie sur le dos des enfants. Il y a un point que je vous demande de bien noter, c'est que l'école n'est pas une garderie. J'ai pourtant entendu un certain nombre d'observations qui tendaient à montrer que certains pouvaient le penser. L'école n'est pas une garderie, je suis désolé de le dire, et cela est important. Par conséquent, sur la question de la cantine, comme sur la question de « l'après », nous allons faire une enquête auprès des familles. J'appelle également votre attention sur le fait qu'il est tout à fait indispensable, pour les enfants, d'avoir en semaine une coupure par rapport au temps scolaire et je pense que la meilleure coupure, c'est justement de quitter l'école, parce qu'évoquer une garderie à l'école, c'est toujours être à l'école.

D'autre part, j'appelle votre attention sur le fait que beaucoup d'élèves scolarisés à Monaco, le mercredi après-midi, vous le savez autant que moi, et vous défendez d'ailleurs les uns et les autres les associations en question, les élèves de Monaco ont des activités culturelles ou sportives au sein d'associations. S'ils sont dans une garderie, ils ne seront pas dans l'association qui s'occupe de culture, musique ou de sport. Je souhaite que la solution que l'on puisse trouver, le cas échéant, à mettre en place ne comporte pas de conséquences négatives sur les activités associatives de nos enfants et qu'on le regrette après. Je tenais également à vous le dire ici, parce que je ne suis pas sûr que ce soit bien clair dans l'esprit de tous.

Donc, Madame la Présidente, nous allons faire cette enquête que l'Education Nationale diligentera auprès des familles et, le moment venu, en fonction des résultats, nous pourrions prendre une position. Si effectivement l'enquête va dans le sens que vous dites – et je n'ai pas de raison de ne pas vous croire – nous trouverons des solutions.

Je tiens également à vous dire que, d'ores et déjà, pour régler un problème qui vous paraîtra mineur par rapport à l'ensemble du problème posé, pour aider un certain nombre de familles dont je mesure bien que l'organisation le mercredi n'est pas forcément très simple, nous ferons en sorte que les enfants qui sont gardés à l'école, aujourd'hui, jusqu'à midi, puissent être gardés jusqu'à midi et demi, le mercredi, c'est une demi-heure seulement de plus mais qui, je crois, rendra service à bien des familles.

M. le Président.- Il y a une autre mère de famille qui souhaite intervenir, en l'occurrence Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Merci pour le point précédent et merci d'entendre qu'une femme enceinte qui a déjà un ou plusieurs enfants en bas âge, rencontre de réelles difficultés. Ce n'est pas une dérogation que nous demandons, nous demandons le respect du droit des femmes et de leur famille parce que c'est légitime.

Vous laissez entendre que nous demandons à ce que l'école soit une garderie l'après-midi ? Mais nous n'avons jamais demandé une chose pareille. C'est l'Education Nationale qui a mal compris et répondu que les écoles n'avaient pas eu de demandes. Ce n'est pas les écoles qu'il faut interroger, ce sont les parents... Je reformule notre demande. Proposer des solutions à partir de 11 heures 30 le mercredi pour faire manger et occuper les enfants dont les parents travaillent. Nous, ne pensions pas que ce soit une bonne solution de les garder à l'école, ils ont besoin de déjeuner et de s'aérer. La réponse, et les mères de familles le savent bien, c'est plutôt le développement d'une formule liée au Centre aéré, mettre en place le lien avec l'école pour que nos petits puissent déjeuner et s'aérer l'après-midi.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va nous apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais confirmer en tous points ce que vient de dire M. le Conseiller pour l'Intérieur. En clair, ça veut dire que – parce que l'étude va le confirmer – nous sommes d'accord pour la cantine. Deuxième point, ne parlons pas de garderie, mais parlons d'une organisation du temps pour les enfants, ce qui est différent parce que vous avez ici des enfants qui, le mercredi après-midi, méritent mieux qu'une garderie. Il y a plein d'associations sportives et culturelles à Monaco et bien heureusement, donc il faut organiser les choses pour que les enfants puissent, après avoir déjeuné à la cantine, avoir une activité – mais c'est en fonction du choix des enfants et de leur famille – culturelle ou sportive l'après-midi. Mais pas forcément dans le cadre d'une garderie, parce que cette garderie, c'est un peu réducteur.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous nous avez compris, sur ce sujet, n'est-ce pas Madame BOCCONE-PAGES ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos propos, ainsi que Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur. Effectivement, sur ce sujet, vous nous avez entendus.

M. le Président.- Je sais qu'un certain nombre d'Elus voulaient manifester leur mécontentement par rapport aux réponses qui avaient été faites jusque-là ; je pense que ce soir les avancées qui sont annoncées par le Gouvernement doivent nous rendre tout à fait favorables au vote de ce chapitre. Les points positifs sont nombreux dans ce débat.

Il y avait Monsieur ROBILLON qui attendait la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement,

Je vous avais déjà parlé de ce problème lors de séances privées. Dans l'enseignement primaire, les cours d'éducation physique et sportive sont dispensés par les maîtres qui reçoivent une formation minimale. En Principauté, ces enseignements sont prodigués par des titulaires de licence ou de maîtrise d'enseignement d'E.P.S. ; ceci est très bien et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais là où le bât blesse, c'est que de jeunes Monégasques qui ont des diplômes au moins égaux ou supérieurs aux Français se voient rejetés de l'enseignement primaire d'E.P.S. au motif qu'ils ne possèdent pas le C.A.P.E.P.S.. Or, il peut paraître excessif de demander des diplômes nécessaires à l'enseignement dans le secondaire, alors que des étrangers enseignent avec des diplômes inférieurs à ceux de nos nationaux depuis parfois plusieurs années. Pourquoi ce racisme anti-monégasque ? Pourquoi en particulier dans l'enseignement sous contrat, la priorité d'emploi aux Monégasques, chaque année, n'est-elle pas respectée ? A titre d'exemple, les enseignants d'E.P.S. à Nicolas Barré-François d'Assise sont tous français et au moins quatre ne sont titulaires que de licence. Au moins deux Monégasques sont licenciés pour l'un, maîtrisien pour l'autre. Le premier a un mi-temps qui, vous le comprendrez, ne lui permet que très difficilement de vivre, l'empêche de contracter des prêts et de vivre décemment. Le deuxième attend

l'aumône d'un remplacement alors que des Français ont des services pleins, avec des heures supplémentaires.

M. le Président.- Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, permettez-moi de vous dire que je suis choqué par ce que je viens d'entendre. J'ai entendu des propos que je ne peux pas admettre : « racisme » et je le dis très nettement. Je suis surpris que ce soit M. ROBILLON qui les emploie. Je vais vous dire comment se pose le problème : oui, en Principauté de Monaco, nous avons fait le choix, il y a de nombreuses années, d'enseigner l'éducation physique, qui est une matière particulière, dans le primaire, par des enseignants spécialisés en éducation physique et je dois vous dire que je suis conforté dans ce choix par une opinion qui m'a été communiquée, il y a une dizaine de jours. Il y a une dizaine de jours, en effet, j'étais invité par le Président de la Fédération Monégasque de Handball, qui est aussi membre de votre Assemblée et ...

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, pour ceux qui ne le savent pas.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce Président avait convié les responsables de la Fédération française de Handball – vous savez que l'équipe de France de Handball est championne olympique – il y avait parmi eux, celui qui, à l'époque où je l'ai rencontré, était Vice-Président de la Fédération Française de Handball et qui est devenu depuis Président de la Fédération. Et que nous a dit ce Président, qui est d'ailleurs Inspecteur Général de l'Éducation Physique en France ? C'est que tous les enseignants souhaiteraient qu'en France, il en soit de même, c'est-à-dire que dans le primaire, ce soient des enseignants spécialisés dans l'éducation physique qui enseignent. Premier point.

Deuxième point : il n'y a aucune raison de considérer que l'éducation physique, sous prétexte qu'elle serait enseignée dans le primaire, ne nécessiterait pas les mêmes diplômes que pour l'éducation physique lorsqu'elle est enseignée dans le secondaire. Pourquoi voulez-vous considérer que l'enseignement d'éducation physique serait mineur dans le primaire ? Il n'y a pas de raison particulièrement, je dois même dire que ces

responsables français nous ont dit l'inverse et que c'est d'ailleurs pour le plus jeune âge qu'il y a le plus de raisons d'être spécialisé et de faire très attention. Si l'Éducation Nationale monégasque a les résultats que l'on connaît – et nous avons des thermomètres – l'un d'entre eux, c'est le succès aux différents examens : le Baccalauréat ou le B.E.P.C., le B.E.P., je crois que c'est parce que nous avons un système qui est particulièrement efficace.

Maintenant, je voudrais répondre à une question de M. ROBILLON qui nous a dit : « Il y a dans un certain établissement plusieurs enseignants qui en réalité ne sont pas capésiens ou agrégés en éducation physique, qui sont français et qui continuent à enseigner l'éducation physique dans le primaire ». Il a évoqué le privé ; je dis accessoirement ceci : ces enseignants sont dans leurs établissements depuis respectivement 1990, 1978, 1990 et 1976 (je reconnais que pour le dernier, celui de 1976, il a pris deux années sabbatiques entre 1990 et 1992) ; qu'est-ce que ça veut dire ? Tout à l'heure, j'ai entendu ici parler de guillotine. Est-ce que ça voudrait dire qu'il faut couper des têtes ? Je vous rappelle une chose, c'est que ces enseignants sont dans l'enseignement privé et que ces personnels ont été recrutés directement par l'établissement F.A.N.B., avant 1997, date de la fusion de l'Institut Saint Maur et du Collège des Franciscains. Ils sont rémunérés directement par F.A.N.B. et possèdent un statut de droit privé et à la suite de la fusion qui est intervenue en 1997, mais ces quatre enseignants ont été recrutés avant. Une convention lie l'État monégasque à l'enseignement privé catholique et stipule que le recrutement des enseignants dans ce type d'enseignement doit se faire désormais par du personnel qualifié, ce qui veut dire que les quatre enseignants d'éducation physique et sportive en question, lorsqu'ils partiront à la retraite seront remplacés, comme c'est le cas dans le secteur public, par des enseignants d'éducation physique et sportive capésiens, je le dis très nettement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le public et le primaire, il y a aujourd'hui cinq postes d'enseignants à temps plein, quatre sont occupés par des Monégasques et un par un détaché français capésien. Vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller National, deux cas. Certains d'entre vous ont évoqué trois cas. Ces personnes auxquelles vous faites allusion et que j'ai reçues, pour deux d'entre elles, ont d'ailleurs, à ce jour, un emploi du temps à temps partiel en éducation physique et sportive et il leur a été dit que pour enseigner l'éducation physique, en Principauté, il fallait tenter le C.A.P.E.P.S.. Certains d'entre eux l'ont

tenté et ne l'ont pas réussi, vont le repasser, d'autres s'étaient engagés à le passer, ne l'ont pas fait mais j'espère qu'ils vont le faire. En tout état de cause, il n'y a aucune espèce de raison de considérer que l'éducation physique est une matière à part qui ne nécessiterait pas les mêmes capacités que les autres matières, sinon il n'y a aucune raison de penser qu'un jour on ne nous dise pas qu'il y a de jeunes Monégasques, titulaires d'une maîtrise de philosophie ou de mathématiques, qui ont envie d'enseigner dans le secondaire, qui n'ont pas le C.A.P.E.S. ou ne veulent pas le passer, mais qu'on doit les prendre quand même. Je dis que non, parce que c'est un problème de qualité de l'enseignement à Monaco. On ne peut pas, d'un côté, dire « l'enseignement à Monaco est de très grande qualité » et ne pas s'en donner les moyens. Je le dis ici très nettement. Voilà ce que je voulais globalement indiquer à M. ROBILLON.

Je voudrais ajouter une dernière précision, parce qu'il a parlé tout à l'heure de priorité d'emploi. Je voulais lui dire que compte tenu du fait que justement ils sont Monégasques, les trois jeunes Monégasques dont il parlait – il a parlé essentiellement de deux, mais j'en ajouterai un troisième – il leur a été proposé, à plusieurs reprises, un emploi, pas de professeur d'éducation physique dans le primaire – puisque je vous dis qu'il faut avoir le C.A.P.E.P.S. et qu'ils ne l'ont pas – mais en réalité un emploi de répétiteur, un emploi d'adjoint-gestionnaire ou un emploi de conseiller d'éducation. Ils l'ont refusé. Je voulais vous le dire et deux d'entre eux que j'ai reçus m'ont confirmé que c'était exact. Alors, vraiment, je suis accablé d'avoir entendu certains termes que j'ai entendus tout à l'heure. Je le dis très nettement parce que ce n'est pas comme cela que cela fonctionne en Principauté de Monaco ; cela tendrait à donner le sentiment que l'on fait n'importe quoi dans les Services de l'Education Nationale ; cela n'est pas vrai. Au début du mois de juillet, tout le monde en Principauté et y compris les Elus, se sont, me semble-t-il, félicités de la qualité de notre enseignement, qui était attestée par la réussite au Baccalauréat et singulièrement le nombre de mentions « très bien ». Chacun a dit : c'est bien parce que nous avons un corps enseignant motivé et de qualité. Nous avons un corps enseignant motivé et de qualité parce que nous avons aussi un corps enseignant qui est recruté en fonction d'un certain nombre de critères dont l'un est d'avoir le C.A.P.E.S. ou l'agrégation. Cela, je crois que c'est important de continuer et permettez-moi de vous dire que je ne pense pas que l'on puisse faire un cas particulier pour l'éducation physique et sportive, ce serait à mon sens

dévaloriser cette matière et à mon avis, la dévaloriser dans l'inconscient des parents.

M. le Président.- Je vais redonner la parole à M. ROBILLON, mais je voudrais dire trois choses quand même pour vous défendre parce que vous avez été longuement – une dizaine de minutes – mis en cause par le Conseiller pour l'Intérieur.

La première chose que je tiens à dire, c'est que M. ROBILLON est dans cette Assemblée depuis cinq ans et demi l'un des Conseillers Nationaux qui défend le plus la qualité de l'enseignement et l'excellence de l'enseignement. Ceux qui suivent nos débats depuis cinq ans et demi pourront l'attester.

Deuxièmement : nous avons eu longuement, pendant le mandat précédent, à plusieurs reprises, des débats sur le C.A.P.E.S.. Nous sommes tous d'accord aujourd'hui, tous, pour dire que la recherche de capésiens, voire d'agrégés, est le bon chemin pour la qualité de l'enseignement et personne ici ne remet cela en cause, M. ROBILLON pas plus que les autres Elus du Conseil National.

Par contre, ce que vous dit M. ROBILLON et que nous partageons, c'est qu'à diplôme équivalent, effectivement, licence ou maîtrise, quand un Monégasque donne satisfaction, il n'y a aucune raison de supprimer son poste pour le donner à un non Monégasque et en l'occurrence, il a abordé un cas très limité et très précis, dans le primaire, de l'éducation physique et sportive, et vous avez d'ailleurs reconnu vous-même qu'il y a un certain nombre de licenciés ou de maîtres qui enseignent aujourd'hui dans le primaire – apparemment ça ne doit pas poser de problème pour les résultats du Baccalauréat, puisque vous confirmez qu'ils sont bons. Je rappelle aussi la règle française : on n'enseigne pas avec le C.A.P.E.P.S. dans le primaire en E.P.S.. Ce sont les instituteurs des écoles qui enseignent l'éducation physique, alors j'aimerais savoir comment vous allez trouver, à l'avenir, des capésiens français, alors qu'ils ne peuvent enseigner que dans le secondaire en France. Vous pensez en trouver pour enseigner aux maternelles l'E.P.S. ? J'attends de voir comment vous allez faire, mais en tout cas, ce que M. ROBILLON a voulu dire – et je pense que vous ne pouvez pas ne pas être d'accord sur le principe – c'est qu'à licence équivalente ou à maîtrise équivalente, il n'y a aucune raison de ne pas donner des postes à des enseignants monégasques qui ont donné satisfaction, pour les donner à des personnes extérieures à la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais approuver totalement ce qu'a dit le Conseiller pour l'Intérieur, M. MASSERON, et je voudrais ajouter, Docteur, parce que vous m'étonnez dans votre propos. Ce qu'on m'a raconté – si c'est faux, il faut me le dire, mais je crois que M. MASSERON vient de le confirmer – c'est que les enseignants français, dont on parle, il y a dix-sept ou dix-huit ans qu'ils sont là. Il y a aussi les droits sociaux à respecter. Vous avez beau dire « priorité nationale », mais il faut respecter les autres. Vous ne pouvez pas mettre dehors quelqu'un qui a travaillé dix-sept ans pour vous ; ce n'est pas correct. C'est contraire à tous les droits les plus élémentaires. Donc, la priorité nationale, oui, pour ceux qui les remplaceront dans quelques années et je suis certain, compte tenu des résultats, actuellement, des jeunes Monégasques, qu'il y aura des capésiens qui prendront la place, mais n'allez pas demander qu'on joue les « Kleenex » avec les Français, ça, c'est du racisme. Non, vous devez les respecter comme un employeur doit respecter un employé. Vous n'avez pas le droit de faire cela. Là, je mets une limite à la priorité nationale ; la priorité nationale est à l'embauche. Si ces gens ont donné dix-sept ans satisfaction – à l'époque, on n'exigeait pas le C.A.P.E.P.S....

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Trente ans.

M. le Ministre d'Etat.- Trente ans, alors voyez. Attendez qu'ils prennent leur retraite pour les remplacer et là, d'accord. Demandez à de jeunes Monégasques de passer le C.A.P.E.P.S. et ils les remplaceront.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ajoute, Monsieur le Président, qu'il y a plusieurs Monégasques qui vont passer le C.A.P.E.P.S. d'éducation physique et sportive au mois de juin prochain et j'ai de bons espoirs que plusieurs parmi eux réussiront.

M. Jean-François ROBILLO.- Ils ont surtout intérêt à se dépêcher parce que bientôt il n'y aura plus de C.A.P.E.P.S. d'enseignement d'éducation physique et sportive, donc ils auront du mal.

Je ne comprends toujours pas, depuis cinq ans et demi, pourquoi à chaque fois qu'on aborde ce sujet, ça soulève des tumultes et des cris d'horreur. Ce n'est pas grave, on essaie de faire avancer les choses.

Je vais essayer de répondre à vos remarques : vous me dites qu'il faut des capésiens dans l'enseignement primaire ; je ne vois pas en quoi l'enseignement primaire d'éducation physique et sportive conditionne les résultats au Baccalauréat, ou alors de très loin. Première chose.

Deuxième chose : vous voulez des capésiens. Je vous explique que pour un an ou deux ans, *a priori*, l'enseignement de C.A.P.E.P.S. d'éducation physique va être interrompu en France, je ne sais pas où vous allez recruter ces gens-là. Peut-être allez-vous me dire : « les capésiens sont très bien mais si on pouvait avoir des agrégés dans le primaire, ce serait encore mieux ». Je suis d'accord avec vous, bien sûr.

A ma connaissance, les gens qui sont employés à Nicolas Barré-François d'Assise sont renouvelés régulièrement, donc théoriquement, on doit pouvoir, lorsqu'on a un renouvellement de contrat, mettre en concurrence un Monégasque et un Français, me semble-t-il. Dans d'autres domaines, par exemple, dans l'éducation physique et sportive, dans le public, vous avez des gens qui enseignent avec des baccalauréats l'éducation physique et sportive, au mérite d'une carrière sportive de haut niveau, certes, mais c'est quand même, au niveau diplôme, des baccalauréats. Donc, arrêtez de me dire que vous essayez de chercher toujours des capésiens, toujours des agrégés. On n'en trouvera pas ! Ce serait souhaitable, mais on n'en trouvera pas.

Ensuite, vous me dites : « Il y a un capésien en particulier qui est employé dans le primaire, dans le public ». Ce capésien, qui est à Saint-Charles d'après ce que je sais, il ne pourra pas avancer puisqu'un Inspecteur ne viendra pas l'inspecter dans le primaire. Donc, c'est quelqu'un qui va végéter pendant un an, deux ans, trois ans, avant qu'on lui donne une place dans le secondaire où il pourra être inspecté par son Inspecteur et où il pourra progresser dans sa carrière. Est-ce que vous trouvez que c'est un bénéfice pour ce capésien ? Je ne pense pas.

M. le Président.- Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Je voudrais aller dans le sens de ce que vient de dire M. ROBILLO ; ce n'est absolument pas cohérent. C'est un domaine que je ne connais pas très bien, mais dans l'enseignement primaire, on n'a pas besoin ni d'un C.A.P.E.P.S., ni d'une agrégation pour être instituteur. Donc, pourquoi dites-vous aller chercher des professeurs de

gymnastique pour des enfants dans le primaire qui vont avoir un C.A.P.E.P.S. ou une agrégation ? Alors que comme l'a dit M. ROBILLON, ils ne pourront pas évoluer dans leur domaine puisqu'ils ne vont jamais être inspectés, ils ne pourront jamais progresser. Ce n'est pas cohérent. C'est de la gestion de personnel un peu bizarre. On aura des professeurs de gymnastique dans le primaire qui seront bien plus diplômés que des instituteurs. Je ne comprends pas bien la stratégie, je rejoins mon Collègue.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, Mme BOCCONE-PAGES puis nous écouterons M. MASSERON. Il est 23 heures 15 et nous avons encore beaucoup de travail à accomplir.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'arrive pas à comprendre : effectivement, il y a des résultats dans l'Education Nationale qui s'imposent à tous et qui sont exemplaires. Je n'arrive pas à comprendre ce matraquage systématique sur l'Education Nationale de la part de la majorité et surtout, ce qui est assez étonnant, c'est que nous avons un certain nombre de séances privées. On a eu trois séances de 7 ou 8 heures avec le Gouvernement où M. ROBILLON a déjà posé la question, on lui a déjà répondu et là, ce sont des cas particuliers et je ne comprends pas – même vis-à-vis des gens concernés – vous citez les écoles, bientôt, vous allez citer leur nom et ça fait plusieurs fois que ça revient. Même l'autre jour, M. le Président a parlé d'un certain nombre de nos compatriotes et d'avancements au titre de la S.B.M. en disant qu'il avait fait une intervention personnelle et qu'il avait remis un dossier à M. le Ministre. Ça ne regarde pas les séances publiques, on n'a pas à en faire état dans les séances publiques. On ne peut pas faire de cas par cas.

M. le Président.- Très rapidement, Monsieur ROBILLON qui est mis en cause.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur NOUVION nous donne des leçons sur tout. Je suis content d'être ici, j'ai appris beaucoup de choses depuis les deux séances qu'on vient de passer. Vous avez un avis sur tout. Ce qui est un peu agaçant, c'est que de temps en temps vous êtes pour, de temps en temps vous êtes contre. M. GARDETTO vous l'a expliqué l'autre jour, c'est vraiment très gênant.

La deuxième chose : je pense que nos compatriotes vont être très fiers d'avoir un Conseiller National qui ne les défend absolument pas. Je suis désolé, quand vous verrez quelqu'un qui viendra vous voir – peut-être vous ne l'aurez pas parce que vous n'avez pas de contact avec la population – et vous poser des questions sur sa carrière, des gens qui ont 30 ou 35 ans et qui se voient contraints d'emprunter à leurs parents pour payer leur loyer, alors qu'ils ont depuis une quinzaine d'années des fonctions d'enseignant, qu'ils ont une expérience reconnue qui pourrait être validée dans certaines indications, je pense que vous leur expliquerez à ces personnes exactement votre position et je pense qu'ils apprécieront énormément.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, rapidement, je vous en prie.

M. Laurent NOUVION.- Ce que vous ne comprenez pas, Monsieur le Conseiller, c'est que moi, je les respecte les gens, je ne relève même pas vos insinuations sur moi, ça ne m'intéresse pas. Je trouve normal, la moindre des choses, c'est qu'en les respectant, on n'a pas à faire de cas personnels en Séance Publique ; nous avons des Conseillers de Gouvernement qui sont à notre écoute, on va les voir, on leur en parle. Après, sur le principe de la préférence nationale à diplôme égal, je ne vais pas revenir là-dessus, nous l'avons tous dit et nous nous battons chacun à notre niveau pour la faire respecter. Alors, vous n'avez pas le monopole du cœur, vous n'avez pas le monopole de la défense des compatriotes, alors ça suffit ! Mais en revanche, ça s'appelle la Haute Assemblée, il y a des moments où on ne peut pas faire cas de cas particuliers en Séance Publique.

M. Jean-François ROBILLON.- Quand vous vous apercevez qu'aucun cas n'est fait des remarques que vous faites en séance privée, depuis cinq ans, en séance publique, depuis cinq ans, j'estime que c'est de notre devoir de répéter jusqu'à ce que ça marche. Je me rappelle avoir parlé pendant pratiquement quatre ans d'un policier devant le Collège Charles III, ça faisait rire tout le monde, mais ça a marché ! Donc ce n'est pas parce qu'on nous dit non aujourd'hui que ça ne va pas marcher demain.

M. le Président.- Et M. ROBILLON n'a cité aucun nom, mais a parlé de priorité à compétences égales pour l'enseignement de l'éducation physique et

sportive. Il n'y a pas eu de nom ce soir, dans ce débat.

Un dernier mot, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je ne vais pas revenir sur la polémique.

Monsieur le Ministre, l'autre fois, vous nous avez dit, gentiment, avec courtoisie, que peut-être un C.A.P.E.P.S., dans l'éducation physique et sportive, c'était un peu trop. Donc, depuis, je vois que vous vous êtes orienté pour revenir à la rigueur absolue. Je voulais soutenir le Docteur ROBILLON et dire à M. le Conseiller pour l'Intérieur qu'il y a deux poids deux mesures, parce qu'on ne se gêne pas, dans certains établissements scolaires, pour « mettre à la porte » – expression un peu vulgaire, certes – des enseignants qui sont là depuis une vingtaine d'années et là, vous nous dites que vous attendez, pour donner une place à nos compatriotes, que ces personnes partent à la retraite. Donc, quelle différence y a-t-il entre un établissement public et un établissement privé sous contrat ? Ma première remarque.

Ma deuxième remarque : c'est au niveau des heures d'enseignement. Comment pouvez-vous donner à des enseignants monégasques 14 heures d'enseignement sur 18 et comment pouvez-vous, par ailleurs, donner à des enseignants de notre cher pays voisin, la France, un quota d'heures normal, c'est-à-dire 18 heures, plus 2 heures, voire 3 heures, voire 4 heures supplémentaires, alors que nos compatriotes n'ont même pas un service à temps complet ?

Une autre remarque : effectivement, ces personnes ont de la bonne volonté pour continuer à faire leurs cours, mais le problème, c'est qu'ils ne peuvent pas aller assister aux cours de formation, parce que justement ils doivent assurer leurs cours pendant ce temps-là. Alors, vous m'expliquerez comment ils vont faire pour mettre en adéquation leurs études et leur temps de travail qui, quand bien même est à 14 heures, ce temps de travail ne leur permet pas d'aller suivre leurs cours.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, très rapidement, s'il vous plaît.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Certes, Monsieur le Président, cela dit, ce n'est pas moi qui pose les questions, ce sont

les Conseillers Nationaux ; donc vous permettez peut-être que je réponde.

Premier élément : nous sommes en train de mélanger deux choses. Il y a le public, il y a le privé. Je réponds à une des remarques de M. ROBILLON. Les quatre enseignants dont il a été question à F.A.N.B. ont un C.D.I., ce qui veut dire que si on devait les licencier – d'abord, c'est à l'enseignement privé de le faire – vous allez licencier des personnels qui sont là depuis 32 ans, 30 ans, 18 ans et 18 ans. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. le Ministre, je crois quand même que ça interpelle...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je m'excuse de vous interrompre, mais Monsieur le Conseiller, on ne vous demande pas de les licencier...

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Si, vous demandez qu'on leur « coupe la tête » ...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Non ! Je vous demande de leur donner un temps complet à 18 heures et de ne pas leur donner d'heures supplémentaires. Ainsi les enseignants monégasques pourront compléter leur temps hebdomadaire de travail. Vous déformez mes propos ainsi que ceux du Docteur ROBILLON, je suis désolée de m'énerver, mais là, franchement, Monsieur le Conseiller, vous exagérez !

M. le Président.- Nous avons bien compris les positions de part et d'autre.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- D'autre part, Madame BOCCONE-PAGES, je ne vous comprends pas bien, parce que quelque part, vous êtes en train de reprocher à l'Education Nationale d'avoir donné 14 heures pour l'un et 13 heures pour l'autre, aux deux Monégasques dont vous parlez en leur permettant d'ailleurs de préparer le C.A.P.E.P.S.. Finalement, ce serait trop d'heures, alors voudriez-vous qu'on leur donne moins d'heures ? Est-ce cela que vous voulez dire ? Il y a quelque chose qui m'échappe. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire, ce n'est pas possible. Ou il faut qu'ils n'aient pas d'enseignement pour préparer le C.A.P.E.P.S., alors il faudrait qu'ils renoncent ou alors, vous pensez qu'effectivement pour pouvoir vivre décemment, il est indispensable de leur donner un

certain nombre d'heures, ce qui a été fait par l'Education Nationale et je crois que c'est une bonne chose. Maintenant, le conseil que je donne à ces personnes dont vous parlez, c'est, un, de se dire qu'il faudra le C.A.P.E.P.S. pour enseigner l'éducation physique et sportive dans le primaire et deux, que la meilleure chose qu'ils ont à faire, c'est de passer le concours.

Ma dernière réponse, c'est à Mme FAUTRIER. Madame FAUTRIER, vous évoquez de l'incohérence ; pour ma part, je ne vois pas quelle incohérence il y a, parce que vous évoquez les instituteurs ou les professeurs des écoles, mais les deux, ont passé un concours. Figurez-vous que les deux personnes que vous voudriez voir enseigner en Principauté sans avoir passé de concours, ce sont les deux personnes en question. Je ne comprends pas !

M. le Président.- Un dernier mot, Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Conseiller. Ce que j'ai dit, c'est qu'à partir du moment où vous faites un choix pour recruter des professeurs d'éducation physique et sportive, il faut que ce choix soit cohérent par rapport à l'environnement existant. On ne peut pas mettre sur un même pied d'égalité, une différence telle en termes de diplômes, les professeurs d'éducation physique dans le primaire avec les instituteurs. Il y a deux poids deux mesures. On ne demande pas la même chose. Qu'on demande à un professeur de gymnastique d'être agrégé ou capésien dans le secondaire à partir du moment où il va enseigner au niveau du Collège, c'est une chose, parce que c'est ce qu'on demande à tous les professeurs. Je parle sous le contrôle de mes Collègues qui connaissent ce domaine mieux que moi, mais à une certaine époque, comme je ne savais pas trop quoi faire, je me suis lancée dans l'I.U.F.M... Et je sais que je n'avais pas besoin ni du C.A.P.E.S., ni de l'agrégation pour pouvoir devenir institutrice. Bref, on ne peut pas demander à des professeurs de gymnastique qui voudraient faire ce choix d'enseigner uniquement dans le primaire de passer un C.A.P.E.P.S. ou une agrégation sachant qu'ils vont fréquenter des gens qui n'auront pas ce niveau de diplômes. Ce n'est pas cohérent avec l'environnement professionnel. C'est tout ce que je veux dire. Maintenant, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. S'ils veulent enseigner dans le primaire, il faut qu'ils le fassent en connaissance de cause, c'est-à-dire sans le C.A.P.E.P.S., sans l'agrégation, mais s'ils veulent choisir d'enseigner

dans le secondaire, là, il faudra qu'ils se mettent au même niveau que les autres. Là-dessus, ça reste cohérent.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Deux éléments. Premièrement, il n'y a aucune raison, je vous l'ai dit tout à l'heure, de considérer qu'enseigner l'éducation physique dans le primaire soit moins noble, et nécessite moins de qualités que le faire dans le secondaire.

Le deuxième élément, c'est que le vrai problème – et vous mettez le doigt sur ce point – pour vous, c'est qu'en réalité, on enseigne l'éducation physique et sportive dans le primaire par des enseignants spécialisés. Eh bien, je dois vous dire ici que c'est une particularité monégasque et je crois que nous pouvons tous en être fiers.

M. le Président.- Un dernier mot, Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.- Je voulais simplement soutenir ce que vient de dire Mme FAUTRIER, je suis pleinement d'accord parce qu'à ce moment là, pourquoi est-ce qu'on voudrait des enseignants de gymnastique dans le primaire qui soient des athlètes fantastiques et par contre, les professeurs de français, de mathématiques, alors là, on se moquerait complètement de leur niveau. Ça me paraît totalement aberrant, parce que pour mes enfants, je préfère qu'ils apprennent d'abord à lire et à compter, et après, s'ils font du sport, j'en suis ravie.

M. le Président.- Je pense qu'on est suffisamment informé.

Comme me le permet le Règlement, je mets aux voix ce chapitre « Direction de l'Education Nationale ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de personnel..... - 38.000**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, je tenais à vous remercier. Pour le Budget Primitif 2008, je vous avais demandé si des crédits avaient été engagés pour les derniers travaux d'amélioration du Lycée Albert I^{er}. J'ai eu l'occasion de me déplacer au Lycée dernièrement et j'ai pu observer la réalisation des travaux, comme vous vous y étiez engagé, en temps voulu, c'est-à-dire avant la rentrée 2008-2009,

et le Lycée est maintenant, on peut le dire, flambant neuf.

Merci.

M. le Président.- S'il n'y a rien à ajouter, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel..... + 77.800**M. le Président.-** Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Compte tenu de l'heure, très brièvement, je voudrais nous féliciter, se féliciter tous ensemble du fait que le Collège soit finalement déplacé sur les délaissés S.N.C.F. On avait motivé cette demande, à l'époque, pour des problèmes entre autres de sécurité ou d'accessibilité. Nous nous réjouissons donc que ce soit finalement fait et surtout – c'est pour cela que j'interviens – dans l'optique de libérer les terrains à l'Annonciade. Je vous demande de bien vouloir accélérer la livraison des logements qui sont prévus dans le secteur de l'Annonciade et de ne pas attendre que le Lycée et le Collège soient totalement réalisés sur les délaissés pour qu'on puisse obtenir ces logements le plus rapidement possible.

M. le Président.- Je vous rappelle, compte tenu de l'heure, que le Gouvernement s'est engagé dans les prochains jours, et en tout cas avant les débats du Budget Primitif, à nous donner une évaluation des besoins en logements des Monégasques et les opérations qui vont, dans un planning précis, permettre la satisfaction de ces besoins. Donc, je vous propose qu'on en débattenne largement dans le cadre du Budget Primitif 2009.

Merci pour cette remarque.

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel..... + 82.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel..... - 36.700**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel..... + 30.200**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de personnel..... - 31.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel..... + 43.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE BOSIO

335.010 - Frais de personnel..... - 18.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE PLATI

336.010 - Frais de personnel..... + 35.200

M. le Président.- Une demande de précision, plutôt à Monsieur le Conseiller pour l'Équipement qu'à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur – vous allez nous dire – bien sûr, les enseignants et les parents d'élèves du préscolaire Plati, d'ailleurs aussi du préscolaire Bosio, vont déménager dans un bâtiment

moderne et de qualité et tout le monde s'en réjouit, dans l'opération dite La Cache. Question qu'on nous pose régulièrement, merci d'y répondre pour les parents d'élèves et les enseignants : les délais annoncés sont-ils tenus ? Est-ce que ce déménagement qui préoccupe – on s'en doute – l'ensemble de ceux qui

fréquentent ces préscolaires, leurs parents et les enseignants, est-il toujours prévu pour février ou plutôt pour les vacances d'avril ?

Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous donner un délai plus précis, maintenant que le chantier a bien avancé ?

Une autre question qui est, elle, plus pour le Conseiller pour l'Intérieur : je voudrais que vous puissiez nous assurer, comme cela a été le cas pour la reconstruction des écoles Saint-Charles, de la Condamine ou des Carmes, que l'école qui va s'installer bénéficiera bien de matériels nouveaux, que ce soit de bureaux adaptés nouveaux et neufs, mais aussi de matériel informatique, de jeux, de matériels de cantine neufs ?

Monsieur CALCAGNO, pour les délais.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. - Monsieur le Président du Conseil National, il y a deux ans, lors des discussions budgétaires, au nom du Gouvernement, j'avais prévu – je m'étais engagé – qu'effectivement ce bâtiment puisse être livré après les vacances scolaires de Pâques 2009. Cette prévision avait rencontré pas mal de scepticisme parce que le projet avait subi de nombreux rebondissements et plusieurs retards. Je peux vous confirmer aujourd'hui

que ce bâtiment pourra être livré avant les vacances de Pâques de manière à permettre à l'Éducation Nationale d'envisager les déménagements et en tout état de cause, la rentrée après Pâques 2009 pourra se faire dans ces bâtiments. Maintenant, si nous pouvons gagner quelques jours avant et que ça correspond au planning fin détaillé de l'Éducation Nationale, on le fera également.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Conseiller, pour cette confirmation attendue.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. - Je vous donnerai la réponse demain, avant le vote du Budget.

M. le Président. - Bien.

Je mets donc le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 - Frais de personnel..... + 28.000

M. le Président. - S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel..... - 4.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 - Frais de personnel..... + 73.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel..... - 31.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 - Frais de personnel..... - 103.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II + 168.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de personnel..... - 50.800

348.040 - Achat & Entretien matériel..... - 90.000- 140.800**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel..... + 19.300

349.050 - Entretien-Amélioration locaux..... + 17.000+ 36.300**M. le Président.-** Une intervention. Monsieur CELLARIO.**M. Claude CELLARIO.-** Je fais mon intervention à ce chapitre mais elle concerne le Centre de Rencontres Internationales.

Je m'adresse à Monsieur MASSERON. Pourrions-nous disposer très rapidement de l'utilisation de cette salle

dans la mesure où la Salle des Variétés est utilisée de manière intensive ? L'utilisation, en particulier pour les conférences du Centre de Rencontres Internationales, soulagerait énormément le planning de la Salle des Variétés.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est une question, effectivement, que vous reposez, Mme DITLOT l'ayant posée au

cours de la session budgétaire, c'est évident qu'aujourd'hui, le Théâtre des Variétés est particulièrement utilisé – vous le savez comme moi – l'équipe technique et d'entretien qui s'occupe du C.R.I. est la même que celle qui s'occupe de l'Auditorium ; nous allons en tout cas faire en sorte que le C.R.I. puisse être utilisé plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent pour répondre aux besoins ainsi indiqués.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de personnel.....	+ 20.000
350.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 50.000
	<u>+ 70.000</u>

M. le Président.- Une intervention de Monsieur le Rapporteur Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, ces derniers jours, face à l'ampleur de la crise du système financier, la majorité des pays de l'Union Européenne ont renforcé leur système de garanties bancaires. La France dispose notamment d'un fonds de garanties bancaires permettant la couverture des déposants. Les Ministres des Finances de l'Union Européenne se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la stabilité et la solidité de leur système bancaire et pour protéger, et même garantir, les dépôts des particuliers.

Les Elus s'interrogent légitimement sur les garanties apportées aux dépôts de la place monégasque. A ce sujet, lors de la Commission des Relations Extérieures du 8 octobre 2008, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures nous avait répondu que ces mesures constituaient une garantie pour les banques de la place monégasque en évoquant notamment le fait que les banques françaises installées en Principauté cotisaient au fonds de garantie des dépôts.

Alors, première question : quelles sont les conditions de garantie pour les dépôts effectués dans les banques étrangères de la Principauté ?

Le Gouvernement peut-il dire, aujourd'hui, que les dépôts des Monégasques seront couverts par l'ensemble des mesures prises au niveau international ? Dans le cas contraire, le Gouvernement a-t-il réfléchi sur les modalités éventuelles de garantie des dépôts ?

Enfin, ne serait-il pas opportun que le Gouvernement communique sur ce sujet ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI va vous répondre.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je pense qu'on peut se poser des questions qui sont intellectuellement intéressantes, mais pratiquement sans aucune portée et je crois qu'on est dans ce type de situation aujourd'hui. Quelle est la situation des banques de Monaco ? Voilà des banques qui ne sont ni des banques d'affaires, ni des banques d'investissements, donc il n'y a aucun risque spécifique de leur propre initiative, et qui sont toutes des filiales d'établissements européens, à l'exception d'un ou deux, américains, qui ont été pris en charge. Vous avez rappelé qu'on a vu que tous les Etats européens – j'étais au Luxembourg, mardi dernier, où une réunion, après la réunion Ecofin, a réuni les Ministres des Finances de l'Union Européenne et ceux du Bassin Méditerranéen, où ces éléments ont été rappelés et une fois de plus défendus –

ils le prouvent tous les jours, ont décidé de ne pas laisser tomber un seul établissement bancaire européen. Dans ces conditions, il est certain, dans la mesure où tous nos établissements bancaires dépendent d'établissements européens, que la question de devoir garantir ou pas les dépôts faits en Principauté ne se pose pas. Donc, la réponse à la question est : la situation telle qu'elle est gérée aujourd'hui par les pays européens nous met à l'abri de devoir nous poser cette question qui est quand même particulièrement ardue, même pour les grands Etats au demeurant, s'ils devaient mettre en pratique ce qu'ils se sont engagés à faire, c'est quelque chose qui devrait être assez difficile. En tout état de cause, la doctrine étant que les banques européennes ne seront pas laissées à l'abandon et que tous nos établissements dépendent des banques européennes, la réponse est d'elle-même faite.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La réponse vous convient, Monsieur SVARA ?

M. Pierre SVARA.- Une sévère crise financière s'est développée dans le monde, une crise qui dure depuis environ quinze mois. Les marchés boursiers ont lourdement chuté, de près de 35 à 40 % cette année pour les marchés européens. Les chutes de ces marchés financiers ont certainement des conséquences sur les O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous nous avez donné, la semaine dernière, des estimations sur l'évolution de performances du Fonds. Dans cette situation difficile que traversent les marchés, comptez-vous réunir la Commission de Placement des Fonds pour la tenir informée ? Ne pensez-vous pas que ces réunions entre Gouvernement et Conseil National, parce que la situation est grave et difficile, devraient être plus fréquentes ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour les réunions de la Commission de Placement de Fonds, on avait convenu, dans cette enceinte, qu'elles devaient avoir lieu deux fois par an, donc, évidemment, on tiendra cet engagement et nous ferons en sorte de tenir deux réunions de cette Commission par an.

Pour le reste, le Ministre d'Etat l'a fait encore lors de la réponse sur le Budget Rectificatif, bien évidemment, nous tenons informés, à chaque fois que

l'occasion nous en est donnée, les Elus sur l'état d'évolution de nos O.P.C.V.M. et les résultats qu'ils obtiennent. On l'a dit l'autre fois : au 10 octobre dernier, on était à un recul d'environ 9 % par rapport à ce que nous avions au début de l'exercice. Mais effectivement, pour répondre à votre question, oui, la Commission de Placements de Fonds doit se réunir deux fois par an. Donc elle va se réunir certainement avant la fin de l'année.

M. le Président.- On peut aussi décider de faire plus souvent des réunions.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je vais tout à fait dans votre sens et dans le sens de M. SVARA, il y a un front commun de la part des Conseillers Nationaux sur ce sujet. Il y a toujours eu la norme, les usages – tout cela n'est pas écrit – la Commission de Placements des Fonds se réunissait deux, trois ou quatre fois par an, depuis toujours, depuis 1968. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait plus le cas et d'autant plus avec les événements que nous connaissons depuis le mois de septembre. Alors, Monsieur le Conseiller, ça fait vraiment partie des priorités, c'est notre trésor de guerre et la seule chose qui peut nous aider à garder notre indépendance – je parle sous le contrôle de M. SVARA qui est Président de la Commission et de vous, Monsieur le Président – en tant que Membre de la Commission de Placements des Fonds, nous vous serions extrêmement reconnaissants – nous le disons avec insistance – si nous pouvions nous réunir avant la fin de l'année pour voir où en sont les comptes et que nous puissions effectivement connaître la situation en détail.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je pense que nous allons tous être d'accord, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre d'Etat, pour cette réunion dans les prochaines semaines.

Oui, nous sommes tous d'accord. Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 - Frais de personnel..... + 23.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Juste un petit clin d'œil, Monsieur le Ministre. Vous aurez noté, dans le rapport de la Commission des Finances, que la Commission a rendu hommage à l'excellence du travail de cette Direction. Parfois, vous soulignez les critiques, moi, ça me fait plaisir de souligner les compliments que fait M. le Rapporteur.

M. le Ministre d'Etat.- Je l'ai noté. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 - Frais de personnel..... + 8.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de personnel..... + 16.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.010 - Frais de personnel.....	+ 53.200
354.060 - Frais propres activité service.....	+ 1.325.500
	<u>+ 1.378.700</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. BERNARD MARQUET.- Monsieur le Conseiller, je voudrais faire une vérification parce qu'on m'a rapporté quelque chose qui m'étonne un peu. Nous avons reçu le Délégué du Gouvernement pour les Handicapés, nous avons eu comme information qu'il existait des appartements réservés pour des handicapés dans les Domaines et on m'a rapporté qu'à la dernière attribution des logements, une personne handicapée qui avait signalé sur le formulaire qu'elle était handicapée est allée visiter un appartement où elle ne pouvait ni entrer dans les toilettes, ni dans la chambre. Je pense qu'il y a eu un « bug », mais je vous demande de regarder ce cas parce que, d'après ce qu'on m'a expliqué, les personnes handicapées peuvent demander dans quel quartier elles souhaitent être, signaler des cas particuliers, ça a été fait et il semblerait qu'il y ait eu un problème, ce qui est quand même regrettable.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je ne peux que confirmer qu'il y a effectivement des appartements dédiés, qui sont équipés d'origine. Mais vous savez, sauf bien sûr, lorsqu'il y a des problèmes de structure de ces appartements, des lignes budgétaires sont prévues pour faire des travaux d'aménagement quand c'est nécessaire.

M. Bernard MARQUET.- J'ai été très surpris qu'on vienne me dire qu'à quelqu'un de la famille, handicapé, on lui avait proposé un appartement qui n'était pas adapté.

Alors, peut-être regardez au niveau de la procédure lorsque les gens s'inscrivent.

M. le Président.- Merci.

Ce n'est pas à cette heure-ci que je vais aborder certains points. Simplement, je les rappelle, et on en reparlera certainement dans la liste de questions de la Commission sur le Budget Primitif et dans nos séances préparatoires avec le Gouvernement.

On attend donc des études sur la prise en charge réelle des charges, dans le calcul de l'A.N.L.. Vous disiez que parfois c'est moins avantageux. Nous allons regarder ensemble, Monsieur le Conseiller, quand vous nous donnerez ces analyses.

On regardera aussi de près la fixation des loyers des futures attributions de l'année 2009 des nouveaux appartements domaniaux, pour nous assurer que les loyers ne subissent pas des augmentations trop importantes, qui sont désormais hors de portée d'un trop grand nombre de familles monégasques.

Pour l'information de l'Assemblée, avez-vous une idée de la date de communication de vos analyses des besoins en logements des Monégasques, parce que vous avez dit « dans les tout prochains jours », la semaine dernière ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui. Nous sommes aujourd'hui lundi. Dans le courant de la semaine ou au plus tard, au tout début de la semaine prochaine.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, donc dans la prochaine semaine au plus tard.

Monsieur le Président de la Commission du Logement.

M. Fabrice NOTARI.- Je voudrais rappeler toujours la même chose : nous avons eu une Commission au mois de juillet, qui s'est bien passée et évidemment, il manque encore beaucoup de F2, principalement. Donc, nous comptons sur vous pour les construire. Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 - Frais de personnel.....	+ 31.900
355.040 - Achat & Entretien matériel.....	- 2.200
355.060 - Frais propres activité service.....	<u>+ 150.000</u>
	<u>+ 179.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de personnel.....	- 10.100
357.030 - Frais de fonctionnement	+ 250.000
357.060 - Frais propres activité service.....	<u>- 504.500</u>
	<u>- 264.600</u>

M. le Président.- Il y a bientôt un Comité Supérieur du Tourisme qui fera le point sur les résultats et où nous sommes représentés par trois Conseillers Nationaux. Nous aurons l'occasion de faire le point avec le Délégué Général au Tourisme.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs	<u>+ 308.600</u>
----------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P. + 46.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel..... + 11.200

M. le Président.- Je vous ferai grâce, compte tenu de l'heure, de ce que j'ai dit tout à l'heure ; je garde donc la relance du débat sur la création d'un secteur intermédiaire d'habitation pour le Budget Primitif, parce que si on parlait sur ce sujet, je crois qu'on en aurait pour une bonne heure. De plus, le Ministre d'Etat est sorti de la salle. Je reviendrai, et je ne serai pas le seul, j'en suis certain, sur cette proposition du secteur intermédiaire, dans les prochaines semaines, pour le Budget Primitif 2009.

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 63 - CONTROLE DES JEUX

363.010 - Frais de personnel..... + 82.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.....	+ 49.100
364.030 - Frais de fonctionnement	- 20.000
	<u> </u>
	+ 29.100
	<u> </u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée Timbre-Monnaies	+ 232.500
	<u> </u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de personnel.....	+ 158.400
	<u> </u>

M. le Président.- M. le Président de la Commission des Intérêts Sociaux. Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Vu l'heure, ça va être bref.

Toujours au sujet du pouvoir d'achat – mais on y reviendra sans doute pour le Budget Primitif – il va falloir aussi penser aux prestations sociales, je pense notamment à certains handicapés qui tirent une bonne partie de leur subsistance des prestations qui sont données par l'O.P.S. et ensuite deuxième catégorie qu'il ne faudra pas oublier, c'est le personnel et les retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace qui, eux aussi, méritent qu'on essaie de maintenir leur pouvoir d'achat et notamment les retraités qui ont des problèmes de retraite complémentaire et qui voient le revenu de leur pension baisser à cause de nouveaux règlements européens sur les retraites complémentaires, mais on y reviendra au Budget Primitif car vous aurez des questions sur ce sujet, dès la semaine prochaine.

M. le Président.- Nous comptons sur vous pour cela, ainsi que sur tous les Conseillers Nationaux.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Il ne faudrait pas oublier le cas particulier des employés de l'Hôpital qui ne sont pas fonctionnaires et qui sont souvent oubliés dans les augmentations de point d'indice et surtout les retraités de l'Hôpital.

M. le Président.- Monsieur CAMPANA a quelques mots à prononcer, mais on reviendra bien sûr sur tous ces sujets.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je crois qu'une augmentation de 1,3 %, a été budgétée,

et il était dans les intentions du Département – mais là vous savez que c'est le Conseil d'Administration de l'Hôpital qui se prononce sur ces questions-là – de revenir sur l'augmentation de fin d'année, puisque c'est 0,3 % qui était prévu. Traditionnellement, c'est aligné sur l'évolution de la valeur du point en France. En France, il y a eu 0,5 % au mois de janvier, il y a eu un point pour le personnel de l'Hôpital et donc 0,3 % budgété au mois d'octobre et il était envisagé de faire le double, donc 0,6 %, mais ce sont des questions qui seront abordées au niveau du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace.

En ce qui concerne les retraités de l'Hôpital, il y a une étude qui est en cours pour mettre en place un système de retraite complémentaire. Il était envisagé, à l'origine, d'avoir un système qui s'apparente un peu au système des fonctionnaires avec l'intégration d'une partie du traitement. Mais j'ai demandé qu'on réfléchisse à un système par points qui présenterait l'avantage, également, de pouvoir créditer des points pour les carrières, pour les droits passés, de façon à ce qu'on tienne compte de l'ancienneté dans l'établissement. Cela est en cours, c'est une étude qui est un peu technique et qui a d'ailleurs été confiée à JW Actuaires qui est l'actuaire qui a fait les premières études pour le compte de la Caisse Autonome des Retraites.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

On reprend donc tout ceci dans les toutes prochaines semaines, dans le cadre de nos séances préparatoires sur le Budget Primitif.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de personnel.....	+ 110.500
367.060 - Frais propres activité service.....	+ 40.000
	<u>+ 150.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de personnel.....	+ 56.800
368.030 - Frais de fonctionnement	+ 1.400
	<u>+ 58.200</u>

M. le Président.- Je vous rappelle qu'on a largement abordé l'autre soir le sujet des priorités à compétences et diplômes équivalents. Beaucoup de choses ont été dites.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 - Frais de personnel.....	+ 46.200
369.030 - Frais de fonctionnement	+ 70.000
369.060 - Frais propres activité service.....	+ 11.000
	<u>+ 127.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 - Frais de personnel.....	+ 2.500
-----------------------------------	---------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 71 - D.A.S.S - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 - Frais de personnel..... + 22.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010 - Frais de personnel..... + 7.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 - Frais de personnel..... + 27.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-*F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel..... + 108.700**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président.**M. Bernard MARQUET.-** Je voudrais intervenir sur les problèmes de circulation.

La majorité avait fait certaines propositions qui avaient été en partie rapportées par la presse et dans la réponse au rapport de la Commission des Finances, le Ministre d'Etat disait qu'un « Monsieur Circulation » n'était peut-être pas la solution. Nous avons alors lancé une réflexion. Il est sûr que ça dépend des moyens que l'on donne. C'est vrai qu'on a « Monsieur Handicap » à Monaco qui a fait des rapports, on s'aperçoit que la mise en œuvre a été un peu difficile.

Je pense qu'il faudrait tout de même qu'on ait une réflexion sur la circulation, notamment concernant la régulation de la circulation au niveau du Port. Personnellement, ça fait cinq ou six ans que je demande au Gouvernement qu'il y ait une étude : il me semble que si on veut que les gens utilisent de plus en plus les transports publics – on voit que ça peut avoir un certain succès – il faut réfléchir à la fréquence, à la cadence, au tarif du ticket, etc... ; je pense qu'il faut vraiment que le Gouvernement fasse faire une étude, lui qui a souvent la facilité de faire des études importantes, sur du long terme. Cela est quelque chose qui touche tout le monde, qui touche aussi l'économie du pays. Je vous l'ai dit en séance privée : je connais certaines personnes qui ont besoin d'avoir des rendez-vous avec des entreprises, elles préfèrent maintenant se réunir à Paris, parce que c'est plus facile que de se réunir à Monaco. Même pour l'avenir de l'économie, cela pose un problème.

Je vous ai proposé – je ne sais pas si c'est la solution idéale – de faire un circuit en sens unique pour qu'il y ait une continuité du couloir de bus.

On va avoir une bonne nouvelle, à la fin de l'année, avec l'ouverture du côté Est de la dorsale souterraine. Autre réflexion en cours de votre part : le transport en site propre. Je vous félicite aussi pour l'initiative des vélos électriques.

Il me semble nécessaire que le Gouvernement ait vraiment une réflexion très pointue à propos des parkings-relais. En effet, c'est très bien d'acheter des rames T.E.R., mais, par exemple, si vous allez à la gare de Cagnes-sur-Mer, vous constaterez que le parking ne contient que 40 ou 50 places, alors que toutes les vallées au Nord y aboutissent.

Il faut réfléchir à ne pas bloquer aussi souvent le port, car on a des manifestations incontournables, on en a identifié au moins trois, à notre avis, qui sont : le Grand Prix, le Yacht Show et le Jumping. Il est parfois utilisé d'une manière qui n'est pas très intéressante pour le retour économique sur Monaco. Etant donné qu'on va élargir encore au niveau de la darse Nord, il faut vraiment que le Gouvernement réfléchisse à ce qu'il y ait une circulation, pourquoi pas alternée, entrante sur Fontvieille le matin, sortante le soir. Il doit y avoir des moyens pour faire que les choses fonctionnent un peu mieux.

M. le Président.- Avant d'écouter Monsieur le Conseiller de Gouvernement, il y a trois Conseillers Nationaux qui m'ont demandé la parole : la Présidente de la Commission de l'Environnement, M. NOUVION et M. STEINER.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Il est évident que la circulation est un problème important qu'il nous appartient tous de traiter. La question d'un « Monsieur ou Madame Circulation » pose le problème d'une coordination des différentes activités qui se passent en Principauté, que ce soit sur les manifestations mais aussi sur la gestion des chantiers. J'avoue que votre réponse, Monsieur le Ministre d'Etat, sur la circulation, ne me satisfait pas. Quand vous dites : « Une fois le Yacht Show passé, les choses ne vont pas si mal ». Ce n'est pas vrai. Les embouteillages sont une préoccupation quotidienne pour les résidents et les pendulaires, un vrai casse-tête. Vous ne les connaissez sans doute pas assez.

C'est vrai qu'ils affectent plus rarement le chemin qui relie le Ministère d'Etat au Conseil National sur le Rocher... Ils se déroulent plutôt autour du port pour s'étendre et finir par verrouiller l'ensemble du cœur de Monaco. C'est une préoccupation de chacun, habitants, travailleurs, touristes, personnes de passage. Les embouteillages détériorent gravement le cadre de vie, le cadre économique et finalement le développement de la Principauté. C'est pour cela que je pense vraiment qu'il y a un besoin urgent de concertation et de consultation sur le sujet. Il ne s'agit pas de monter les uns contre les autres, il s'agit d'essayer de trouver des solutions innovantes qui s'adaptent à notre contexte particulier. C'est extrêmement important et j'attire votre attention sur ce point-là, sur l'exaspération de la population sur le sujet.

L'autre pan que je voudrais soulever en termes d'environnement, c'est un point sur lequel, pour l'instant, je ne vois pas beaucoup d'avancées au-delà de ce qu'on a pu dire en début de séance. Ce sont sur les actions et les aides que pourrait apporter le Gouvernement en matière d'énergie renouvelable. Il avait été évoqué, l'année dernière, la renégociation de la concession de la S.M.E.G. pour permettre à cette concession d'Etat de racheter l'énergie (par exemple d'origine solaire) produite par différents acteurs en Principauté. C'est important qu'on puisse avancer sur ce point-là. Il y a d'autres solutions aussi pour soutenir le développement des énergies propres, en terme de véhicules électriques, pour pousser les sociétés concessionnaires d'Etat, par exemple, à s'équiper de ce type de matériel, promouvoir et soutenir de manière plus significative l'achat de tous les véhicules électriques, que ce soit des voitures, des scooters, pourquoi pas des vélos électriques aussi car les solutions en matière d'environnement viendront d'une somme d'actions ponctuelles. C'est parce qu'on arrivera à fédérer toutes ces actions que l'on pourra alors progresser vers un meilleur cadre de vie.

M. le Président.- Bien. On prend toutes les questions ou vous préférez répondre tout de suite, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, pour une réponse rapide.

Vous n'avez pris que le début de ma réponse qui expliquait qu'il y avait eu des embouteillages liés aux circonstances très importantes ces temps derniers. Mais

il y avait une autre partie dans ma réponse qui disait que nous sommes en train d'étudier une coordination en temps réel. L'outil, on l'a – je vais aller d'ailleurs le voir prochainement avec M. CALCAGNO et M. MASSERON – c'est une salle opérationnelle dans laquelle on photographie à tout moment la circulation. Seulement, il ne suffit pas de la photographier pour relier avec les Services de la Police, de la Sûreté Publique, pour faire un « management » en temps réel, une coordination en temps réel, de façon à tenter d'améliorer les choses. Cela, c'est une proposition très concrète et très opérationnelle, parce que c'est quand même très important de réagir en temps réel devant une situation, à une heure donnée. Les problèmes de circulation ne se ressemblent pas tous les jours, donc il faut en temps réel – quand je dis en temps réel, c'est minute après minute – se trouver devant un écran et être capable de dire ce qu'il faut faire. C'est à ma manière un « Monsieur Circulation » qui, pour moi, est en réalité la coordination des différents acteurs, pour qu'ils travaillent ensemble et qu'ils soient plus efficaces. Cela, on va le mettre en place, donc ça devrait apporter une amélioration très concrète, je le pense. Ça n'empêche pas les Services de réfléchir à une amélioration du plan de circulation, mais ça, c'est encore un autre sujet. Je vous assure que c'est très important ; j'ai été très étonné de voir qu'il n'y avait pas une autorité de la Sûreté Publique qui siégeait, au moins aux heures de pointe, à l'endroit où on a l'état de la circulation sur un écran. C'est assez facile de trouver une solution.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je suis tout à fait d'accord avec vous sur une gestion en temps réel des problèmes qui peuvent survenir. Il y a aussi, à moyen terme, la nécessité d'une coordination des différents événements qui se produisent notamment sur le port et, également, les travaux qui sont réalisés dans les différents points de la ville et qui peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes. Là aussi, il y a besoin d'une coordination et d'une vue d'ensemble pour essayer d'améliorer les choses, même si tout le monde comprend bien que ça ne sera pas magique.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques : on a l'impression, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, que sur le sujet de la circulation, on ne perçoit pas très bien la politique d'ensemble du Gouvernement. Vous nous parlez d'axe rouge, de transport en site propre, de vélos, etc... enfin, on a l'impression que ça part un peu dans tous les sens mais on ne sait pas très bien exactement où vous voulez en venir. C'est important que vous l'expliquiez, également.

Souvent, je voudrais dire une chose et je pense que mes Collègues seront de mon avis, vous avez demandé à des gens de l'extérieur. Mais nous sommes les premiers à connaître extrêmement bien Monaco, chaque recoin du pays, ce qui bloque, ce qui ne bloque pas. Vous avez un exemple, ça ne coûte rien : regardez, pendant le Grand Prix de Monaco, les voies de bus sont supprimées sur le Quai Albert I^{er} et Avenue d'Ostende, et pendant le Grand Prix, il n'y a pratiquement pas d'embouteillages aux heures ouvrées, c'est fluide, ça circule. C'est un exemple, mais la création des voies de bus est possible à Paris, parce qu'il y a des axes rouges du début à la fin. A Monaco, les voies ne sont pas assez larges. Alors, peut-être ça va en faire hurler quelques-uns parce que c'est une réflexion que vous devriez engager. Vous avez créé des voies de bus – je crois que c'est une décision qui a sept, huit ou neuf ans – depuis, la circulation ne s'est pas améliorée, c'est même le contraire.

M. le Président.- Monsieur STEINER, puis M. CELLARIO.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la circulation, tous les matins, Boulevard du Jardin Exotique, c'est le parcours du combattant. On se retrouve avec des bouchons. Au feu rouge entre l'Avenue Hector Otto et le Boulevard du Jardin Exotique – qui, soi-disant, a été étudié pour permettre le passage de 300 véhicules/heure, ce qui aujourd'hui est complètement obsolète – les voitures qui s'engagent, et celles qui arrivent ne peuvent plus passer. Ça rappelle Paris à sa grande époque.

Et ce qui est embêtant, Monsieur le Conseiller, c'est que l'autre jour, alors qu'il y avait déjà des embouteillages à l'embranchement entre le Boulevard de Belgique et le Boulevard du Jardin Exotique, il y avait un fonctionnaire de police, très gentil d'ailleurs, qui était en plein milieu de la route. On pense à l'accident et bien non, on faisait arrêter les véhicules

sur le bas côté pour faire un sondage sur la circulation et ce, juste à côté de l'emplacement de bus.

Ce qui a ajouté encore à l'exaspération des gens qui étaient déjà en retard pour arriver à leur travail, et à celle de ceux qui se mettaient sur le côté ne sachant pas pourquoi. Alors, même si les gens qui faisaient le sondage étaient adorables, n'y aurait-il pas un autre moment, plutôt qu'aux heures de pointe, pour faire des sondages, en immobilisant les voitures sur une partie de la chaussée ?

Est-ce que ça ne serait pas tout aussi bien d'envoyer, par exemple, des questionnaires aux entreprises pour qu'elles vous fassent remonter les réponses de leurs salariés ? Parce que là, on ajoute des motifs d'embouteillages.

M. le Président.- Enfin, Monsieur CELLARIO, puis on écoute M. CALCAGNO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, trois questions.

La première concerne le Boulevard du Larvotto : même si à la fin de l'année, il y aura l'ouverture de la dorsale vers l'ouest de Monaco, vous voyez très bien que l'entrée du Boulevard du Larvotto ne se fait qu'au rond point Aurégliia. Quelle est votre réflexion dans la mesure où pour l'atteindre, il faut traverser la moitié de la Rue Grimaldi ?

Deuxième question : qu'en est-il de votre réflexion concernant le couloir de bus de la Rue Grimaldi étant donné que le Gouvernement a réussi, au bout de pas mal d'années d'efforts, à libérer la troisième voie entre le rond point Aurégliia et la Place d'Armes ?

Enfin, troisième question : dans une discussion, lorsque nous vous avons reçu à la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, je vous avais demandé, pour inciter les gens à utiliser comme transport des deux roues, s'il était possible d'obtenir la gratuité dans les parkings domaniaux de ceux qui possèdent un véhicule et un deux roues. J'ai appris que le Service des Parkings avait envoyé une lettre disant que cette gratuité avait été acceptée pour ceux qui se trouvent dans les parkings domaniaux. Pouvez-vous me confirmer ce point-là ?

M. le Président.- J'ajoute une dernière question, Monsieur le Conseiller : quand pourrez-vous installer ces distributeurs pour que les usagers des autobus

achètent les tickets sans perturber les chauffeurs ? Parce que si on gagnait quelques minutes par arrêt en laissant les chauffeurs conduire et les appareils distribuer les tickets, je crois que ça améliorerait aussi pas mal la cadence des autobus.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Merci, Monsieur le Président.

Je pense que la richesse des débats sur cette question de la circulation montre bien qu'on touche là quelque chose qui est très lié à la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Il n'y a pas – vous l'avez dit, Madame POYARD-VATRICAN – qu'une seule mesure miracle qui va résoudre ce problème, mais c'est bien un plan d'ensemble d'actions qui doit être mis en place.

Je vais vous donner quelques éléments de ce plan, maintenant l'heure est assez avancée, mais je discuterai volontiers de cela peut-être lors de la prochaine Commission Plénière d'Étude de Grands Travaux. Mais tout de même, avant de vous donner le plan d'actions, il faut bien se rendre compte que le problème de la circulation, à Monaco, est lié, heureusement ou malheureusement, je ne sais pas dans quel sens vous voulez le prendre, à la formidable réussite économique de la Principauté de Monaco de ces dernières années. Chaque fois que le P.I.B. augmente d'une année sur l'autre de 8 %, c'est au moins autant de déplacements qui se retrouvent là. Donc, nous sommes constamment en train de courir – 8 % par an, ça en fait, des véhicules, ça en fait des déplacements – après la réussite économique de la Principauté. Et là, un équilibre doit se faire, notre territoire ne fait que 2 km² et il faut bien comprendre cette question.

Je vous poserai une question, tout simplement : est-ce que vous savez combien il y a de déplacements tous les jours en Principauté de Monaco ? Eh bien il y en a plus de 350.000 ! Combien y a-t-il d'échanges internationaux ? Combien y a-t-il de déplacements qui passent la frontière en Principauté de Monaco ? Il y en a plus de 200.000 ! Combien y a-t-il de voitures qui chaque jour passent la frontière ? Il y en a plus de 100.000 ! Alors, avec ces chiffres, vous comprendrez bien que sur un territoire de 2 km², le problème de la circulation est compliqué, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on mette tous nos moyens, tous nos efforts, toute notre intelligence et toute notre cohérence et notre travail en commun pour traiter tous les points que vous avez abordés ce soir.

Alors, c'est d'abord améliorer le réseau des voiries et des routes. Vous avez signalé – Monsieur CELLARIO, Monsieur MARQUET – l'ouverture de la dorsale à la fin de l'année, nous l'attendons avec impatience. Ça ne sera qu'un demi-bol d'oxygène, malheureusement, parce que le grand bol d'oxygène arrivera fin 2010 quand on pourra aller directement à Fontvieille ou quand toutes les connexions seront faites. Mais la dorsale nous permettra déjà de sortir directement sur la Moyenne Corniche, sur le tunnel Rainier III. Nous travaillons sur la régulation et sur les feux. Nous travaillons avec la Sûreté Publique, au quotidien sur ces choses-là. M. le Ministre d'État vient de le dire, on va encore améliorer notre fonctionnement. Sur la coordination des manifestations, nous savons qu'effectivement, chaque fois que nous fermons la route de la Piscine, c'est la catastrophe, nous avons déjà fait des études, nous pouvons très bien prévoir ce qui se passe. Maintenant, il y a des incontournables : le Monaco Yacht Show, au mois de septembre, on convient tous que c'est un incontournable et que c'est absolument utile, nécessaire et bon pour la Principauté. Il y a quelques inconvénients.

Les parcs relais, nous y travaillons activement, vous savez qu'ils sont programmés. Maintenant, il ne s'agit pas de dire « on les veut » pour les avoir, il faut y travailler. J'espère que vous l'avez noté, nous avons communiqué là-dessus, nous avons mis en place un site internet – il y a deux mois – d'info-traffic en temps réel. Avant de partir, vous pouvez vérifier l'état de la circulation, vous pouvez vérifier l'état des parkings, en temps réel, il y a des accords avec les radios, notamment Radio Monaco qui relaie cette information.

Donc, il y a beaucoup d'actions qui sont faites pour les voitures – parce que c'est notre philosophie, je vais parler comme un technocrate – pour inciter les gens à utiliser moins leur voiture et à utiliser plus les moyens de transports collectifs.

Les T.E.R., merci, vous nous avez tous soutenus dans cette décision du Prince Souverain d'acheter et de mettre en place cinq nouveaux T.E.R..

Les autobus, c'est tout un plan d'actions. L'action du Gouvernement, qui paie depuis 2006 où, à la demande de Notre Souverain et avec votre accord, nous avons baissé la tarification ; nous avons noté sur les deux années, une augmentation de + 15 % du trafic autobus, c'est-à-dire + 30 %. Tout cela, ce sont des véhicules en moins à Monaco.

Je citerai la multiplication par trois de la fréquentation du bateau-bus qui n'existait pas il y a deux ans.

Vous nous avez incités – ça va dans les orientations du Gouvernement Princier – à l'amélioration des fréquences des bus qui étaient de 20 minutes, il y a deux ans, qui sont passées à 15 minutes, puis 10 minutes et qui passeront, en 2009, à 8 minutes et demi sur les trois lignes principales.

Aujourd'hui, la C.A.M., après des efforts importants, a 36 bus, ils vont passer à 42 bus, plus modernes, des bus qui sont aux toutes dernières normes environnementales, E.E.V.

Monsieur le Président, vous nous avez parlé des distributeurs de tickets aux arrêts d'autobus, nous allons les mettre en place au mois d'avril. Mais, en même temps que les distributeurs de tickets, l'information va s'accroître. Premièrement de l'exploitant pour savoir où sont ses autobus et mieux les gérer, en particulier et, c'est très important, dans les moments où il y a beaucoup de trafic. Deuxièmement pour informer l'utilisateur. Système d'aide à l'exploitation, système d'aide à l'information. Tout ceci, ce sont des mesures très importantes ; il faut des hommes pour faire tourner tout cela. Il y a deux ans, la Compagnie des Autobus de Monaco avait 75 employés, nous sommes passés à 92 aujourd'hui et nous vous demanderons prochainement les budgets pour avoir jusqu'à 112 employés sur la C.A.M..

Je pourrais citer également l'inter-opérabilité, les accords avec les autobus voisins, les accords avec les T.E.R..

Je mentionne les études dont nous avons discuté ensemble sur les transports collectifs en site propre. Peut-être « après-demain » : de funiculaire, de parcs relais en France, de parkings dans les gares pour utiliser les T.E.R. ; nous travaillons aujourd'hui avec les Communes de Roquebrune-Cap-Martin, de Menton, de Villefranche-sur-Mer, de Nice pour mettre en place ces parkings. Je continuerai en parlant des modes de déplacements doux et le fait de favoriser les piétons, les vélos.

Je souhaiterais être rapide et peut-être en rester là, mais sachez que c'est tout un éventail d'actions. Bien entendu, que ce soient en séances de travail, en Commission Plénière, ou de façon plus spécifique, nous sommes heureux de travailler avec les gens qui connaissent bien Monaco au quotidien pour améliorer cette circulation.

M. le Président.- Bien sûr, nous reviendrons longuement dans le débat concernant le Budget Primitif sur ces questions essentielles pour la population de Monaco.

Un dernier mot, Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, concernant les bus, dans le rapport qu'a fait M. SVARA, il évoquait la possibilité d'avoir une gratuité pour les fonctionnaires et les agents de l'Etat. J'ai bien compris dans votre réponse, Monsieur le Ministre, que ce n'était pas tout à fait à l'ordre du jour, pas encore... Pour autant, j'aimerais vous suggérer une mesure relativement simple et peu coûteuse. Lors des manifestations qui, justement, sont très pénalisantes pour la circulation, et il n'y a pas que le Yacht Show, mettre en place une gratuité « automatique » des bus qui permettrait alors à la population, ces jours d'affluence, de prendre le bus plus volontiers. Cela permettrait de diminuer ainsi le nombre de véhicules en circulation.

M. le Président.- Oui, c'est une très bonne suggestion.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, je m'aperçois que je n'ai pas répondu à toutes les questions. La gratuité des autobus, vous l'avez rêvée, nous l'avons déjà faite, puisqu'aujourd'hui nous en sommes à plus de dix journées gratuites dans l'année 2008, à l'occasion, effectivement, de manifestations et ces journées gratuites sont appréciées par la population car chaque fois, l'on constate en plus des 30 % que j'ai indiqués tout à l'heure une augmentation quasiment de 30 % pendant ces journées gratuites. Maintenant, on ne va pas mettre 150 jours gratuits car ça n'a plus aucune raison d'être ni aucune utilité.

La réflexion vers la diminution en tout cas pour certaines catégories d'utilisateurs de la tarification autobus, nous y travaillons. Il faut le faire aussi dans les deux sens, M. le Ministre d'Etat l'a bien dit la dernière fois : il faut aussi penser à réduire l'utilisation de la voiture. Alors, c'est plus facile de donner que de reprendre, il faut y aller avec attention, mais nous travaillons – et nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre du Budget Primitif 2009 – sur la tarification des parkings publics où là, nous souhaitons mettre en

place une tarification extrêmement dynamique, tout à fait moderne, qui incitera les gens en fait à moins rouler. Pour les pendulaires qui habitent à l'extérieur, proposer une offre « parking malin » à ceux qui peuvent utiliser leur voiture dix jours par mois par exemple et utiliser le train par ailleurs. Pour les résidents de la Principauté de Monaco, une offre « petit rouleur », qui incite les gens à laisser leur voiture dans les parkings et pourquoi pas lier un abonnement parking jour et nuit avec un ticket d'autobus gratuit dans la semaine ? Donc, nous travaillons sur toutes ces questions.

Sur les questions que vous avez posées avant, Madame POYARD-VATRICAN, l'aide à l'énergie solaire, M. le Ministre d'Etat a pris une décision, en début d'année, de subventionner à hauteur de 30 % les installations d'énergie solaire des particuliers ou des entreprises. Depuis de nombreuses années, la Principauté de Monaco est en pointe sur l'utilisation des véhicules électriques et des véhicules hybrides. Je peux vous donner des statistiques, mais nous sommes de très loin l'Etat qui a le plus de véhicules électriques et de véhicules hybrides, grâce notamment à une subvention qui date de plusieurs années, puisqu'on subventionne jusqu'à 30 % l'acquisition d'un véhicule

électrique et jusqu'à 3.000 € l'acquisition d'un véhicule hybride. Donc, tout cela est mis en place et a contribué au grand succès de la politique de véhicules électriques, si ce n'est l'utilisation par notre Souverain d'un véhicule Prius qui peut-être est encore plus impactant pour la population de Monaco.

La gratuité des parkings domaniaux pour les deux roues : oui, il nous a semblé que lorsque quelqu'un a un parking domanial et qu'il veut garer son vélo derrière sa voiture, on doit pouvoir l'y autoriser.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces longues explications très intéressantes.

On revient sur tout cela dans les toutes prochaines semaines, dans le débat sur le Budget Primitif.

Je mets ce chapitre « Conseiller de Gouvernement - Département de l'Equipement » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.....	- 11.000
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE

378.010 - Frais de personnel.....	+ 98.700
378.050 - Entretien-Amélioration	+ 228.000
	<u>+ 326.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS

379.010 - Frais de personnel..... + 112.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes & Télégraphes + 556.600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel..... + 80.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics.....	+ 172.300
---------------------------------	-----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	+ 20.300
-----------------------------------	----------

387.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 150.000
---	-----------

387.060 - Frais propres activité service.....	- 32.200
---	----------

+ 138.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.....	+ 31.300
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.....	- 4.000
389.020 - Frais Etudes & Formation.....	- 265.000
389.040 - Achat & Entretien matériel.....	- 12.000
	<u>- 281.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 - Frais de personnel.....	+ 8.200
-----------------------------------	---------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT

391.050 - Entretien-Amélioration	+ 60.000
--	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 - Frais de personnel.....	- 15.000
392.060 - Frais propres activité service.....	- 470.000
	<u>- 485.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 - Frais de personnel.....	- 79.700
393.040 - Achat & Entretien matériel.....	- 8.000
	<u>- 87.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.....	+ 67.400
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010 - Frais de personnel.....	+ 97.800
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 97 - MAISON D'ARRET

397.010 - Frais de personnel.....	+ 153.200
-----------------------------------	-----------

397.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 6.000
---	---------

	<u>+ 159.200</u>
--	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3

CH. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires.....	+ 1.229.000
--	-------------

401.230 - Charges sociales - Non Titulaires	+ 273.000
---	-----------

401.231 - Caisse Prévoyance Retr. Avocats	+ 34.700
---	----------

	<u>+ 1.536.700</u>
--	--------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transport & Déménagement Fonctionnaires.....	+ 50.000
402.330 - Prestations Services Téléphoniques	- 190.000
402.331 - Nettoyage Locaux : Personnel.	+ 59.000
402.3311 - Nettoyage Locaux : Prestations.	+ 60.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr., Climat. B.D.	- 62.000
402.337 - Logements de Fonction.....	+ 200.000
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif.....	- 133.000
	<u>- 16.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATERIEL

403.3681 - Matériel Informatique Etablissements Enseignement.....	<u>- 37.000</u>
---	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - TRAVAUX

404.383 - Réparation & Entretien Ambassades.....	<u>+ 41.500</u>
--	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier	+ <u>744.000</u>
------------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier	- <u>3.013.000</u>
-----------------------------------	--------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoyement de la Ville	+ 124.000
--	-----------

501.4322 - Collecte et Incinération	+ <u>950.000</u>
---	------------------

	<u><u>+ 1.074.000</u></u>
--	---------------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - EAUX

503.437 - Entretien des installations	+ <u>20.000</u>
---	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - CIE Autobus MC - Minoration Recette	+ <u>450.000</u>
---	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS - PUBLIQUES

I - COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - C.H.P.G.	- 2.300.100
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	+ 859.900
602.103 - Déficit du C.T.S.	+ 80.000
602.104 - O.A.S.M.	+ <u>2.286.600</u>
	+ <u><u>926.400</u></u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

II - INTERVENTIONS

CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.2 Politiques Publiques

604.220 - APD-Coopération Bilatérale	+ 270.000
604.2203 - APD-Aide humanitaire d'urgence	+ 350.000
604.226 - PNUE-Forum Minis. Mond. Environn.	- 650.000
604.228 - Conférences Internationales.....	+ 650.000
	<u>+ 620.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque	+ 300.000
606.114 - Subventions Diverses	+ 771.600
	<u>+ 1.071.600</u>

SC. 6.2 Politiques Publiques

606.204 - Gratifications & Aides Sociales	+ 20.000
606.205 - Bourses d'études	+ 100.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale	+ 34.000
606.209 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.	- 100.000
606.216 - Aide aux Personnes Agées	- 212.000
606.220 - Prestations Sociales en Nature.....	+ 20.000
	<u>- 138.000</u>
	<u>+ 933.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.107 - Subventions Diverses	+ <u>50.000</u>
--------------------------------------	-----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

III - MANIFESTATIONS

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.114 - Manifestations Nouvelles.....	+ 300.000
---	-----------

608.132 - Manifestations Sportives.....	+ <u>1.055.500</u>
---	--------------------

+ 1.355.000

SC. 8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations nationales.....	+ 803.000
--	-----------

608.2012 - Campagne électorale.....	- 28.000
-------------------------------------	----------

608.206 - Congrès - Contributions.....	+ <u>200.000</u>
--	------------------

+ 975.000

+ 2.330.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC.9.1 Subventions

609.112 - Activités Audio-Visuelles	+ 33.200
609.119 - Coordin. CAM Com. Limitrophes	+ 76.000
	<u>+ 109.200</u>

SC. 9.2 Politiques Publiques

609.201 - Aide Commerce	+ 40.000
609.208 - Etudes Economiques.....	- 450.000
609.214 - Intervention Economique.....	+ 180.000
	<u>- 230.000</u>
	<u><u>- 120.800</u></u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 - GRANDS TRAVAUX-URBANISME

701.907 - Amélior. Sécu. Tunnels Routiers	+ 1.763.000
701.908 - Tunnel Ouest	- 2.000.000
701.983 - Mini Tunnel Cremaillère-BVF	- 400.000
701.998 - Rames T.E.R.	+ 3.000.000
	<u>+ 2.363.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 - Mobilité Durable	+ 22.800
702.912 - Amélior. Voies Circ. Ouvr. Génie	+ 73.000
702.921 - Amélior. Parking-Garages Publics	+ 21.000
702.943 - Remise Etat & Surveil. Ouvr. Art	+ 165.000
702.974 - Gest. du Trafic Amélior. Circul.....	+ 120.000
702.9741 - Réfection de Trottoirs.....	+ 76.000
	<u>+ 477.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 - Bassin Hercule Répar. Ouvr. Exis.	+ 658.000
703.903 - Superstruct. Dignes Nord & Sud	- 2.070.000
703.906 - Aménagement Avant Port	- 5.100.000
703.935 - Construc. sur Terre Plein Digue.....	- 1.700.000
703.9405 - Urbanisation en Mer - Etudes.....	- 3.300.000
	<u>-11.512.000</u>

M. le Président.- Je voudrais rappeler au Gouvernement, mais on y reviendra aussi, vu l'heure, dans le cadre du Budget Primitif, qu'on attend toujours la décoration de la digue du port Hercule. Vous avez eu quelques soucis, vous nous les avez expliqués, mais c'est vrai que l'année prochaine, on compte bien – on vous le redira, Monsieur le Conseiller – voir enfin cette digue décorée à un niveau digne de l'image que nous voulons donner de l'accueil des bateaux en Principauté et on vous reparlera aussi de l'équipement électrique. On a eu déjà de longues discussions sur ce sujet. On attend également, peut être un peu plus lentement que la décoration – si ce n'est pas en 2009, ce sera en 2010 – mais c'est vrai que ça fait un peu

désordre, qu'on ne puisse pas, dans un pays modèle en matière d'environnement, offrir les équipements pour ne pas avoir la pollution des fumées de bateaux ; on ne manque pas de nous appeler régulièrement pour nous faire part des fumées polluantes sur le port de Monaco. On reprend tout ceci – si vous voulez bien – dans le cadre des débats budgétaires du Primitif 2009.

Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Une intervention très rapide.

Sur l'effondrement du quai Kennedy, je voulais garantir qu'on n'utiliserait pas des budgets à ce titre-

là qui seraient enlevés par la suite sur un éventuel aménagement du quai et de la darse Nord. Qu'on ne puisse pas dire « on a fait ces travaux-là, on ne fait pas le reste ».

M. le Président.- On compte sur M. le Conseiller CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je vous confirme que ce ne sera pas le cas.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.9281 - Héliport Extension (Renov)	+ 600.000
704.957 - Marché Condam. & Renov. Pl. Armes	- 350.000
704.994 - Dév. Durable & Energies Renouv.	+ 310.000
	<u>+ 560.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.920 - Opération du Devens	+ 26.000
705.9301 - Ctre Gérontolog. Centr. Energie	- 25.445.000
705.9304 - C.H.P.G. - Solution 5	+ 345.000
705.9306 - CHPG - Restaurant	- 3.300.000
705.931 - Résidence "A Qietüdine"	- 7.002.000
705.946 - Opération Testimonio	- 900.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles	+ 4.000.000
	<u>- 32.276.000</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO puis M. NOUVION.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

A l'article 705.931 qui concerne la Résidence A Qietüdine, les dépenses sont minorées de 7 M€. Ma question est la suivante : dans un point sur les opérations, juin 2008, le Gouvernement annonçait que le démarrage des travaux était prévu pour janvier 2008 pour une livraison fin 2009. Parviendrez-vous à tenir ces délais impartis ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Conseiller National. Je peux prouver, d'une part, et c'est facile, que les travaux ont bien commencé en janvier 2008 et je peux, d'autre part, vous annoncer que selon nos meilleures prévisions aujourd'hui, le bâtiment « A Qietüdine » pourra être livré au Département des Affaires Sociales et au Professeur PESCE à la fin de l'année 2009.

M. le Président.- Je rappelle qu'il s'agit de 70 lits semi-médicalisés pour nos aînés.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Pour aller dans le même sens que M. CELLARIO, une question, qui concerne ce point sur la maison de retraite, mais également sur le Centre de Gériologie. On remarque un certain nombre de crédits substantiels ; j'ai vu qu'au Budget Primitif, il y avait une enveloppe de 50 M€ au titre de l'année 2009 pour le Centre de Gériologie, dans la mesure où il faut s'assurer que ce grand projet ne prenne pas de retard. Premier point.

Le deuxième point, c'est que comme il y a des reports importants au titre du Rectificatif cette année, Monsieur le Conseiller – pour aller dans le sens de M. CELLARIO – est-ce que cela ne va pas entraîner trop de retards et donc modifier du même coup le programme d'équipement triennal ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller National, je viens de répondre à la question pour « A Qietüdine ». Pour le Centre de Gériologie Clinique, donc l'article 705.930-1, je

signale que si le Rectificatif diminuait le budget alloué de 25,445 M€, nous notons et constatons un report de + 23,760 M€. Donc, la somme dépensée dans le courant de l'année 2008 est à peu près celle qui était prévue d'être dépensée au Budget Primitif 2008. Maintenant, oui, Monsieur le Conseiller National, sur cette opération, nous avons eu quelques retards dans le courant de l'année 2007, le Conseil National est bien au courant. C'était dû à des travaux de terrassement et de consolidation du remblai qui était particulièrement délicats. Vous savez qu'un bâtiment de l'Hôpital s'appelle Lou Clapas, le clapier, les pierres qui roulent, et ce n'est pas par hasard que nos anciens l'ont appelé comme cela. C'est vrai que cette falaise est d'une instabilité absolument ahurissante et les travaux qui ont dû être faits, en particulier les barrettes en béton armé très profondes, très solides, avec des aciers gros comme mon bras à l'intérieur, ont entraîné quelque trois mois de retard sur le planning de l'opération.

M. Laurent NOUVION.- Merci de vos explications.

M. le Président.- Je rappelle que le Centre de Gériologie Clinique représente environ 220 chambres, pour des personnes âgées lourdement dépendantes. Pouvez-vous aussi nous rappeler, pour une information complète, la date de livraison désormais prévue pour ces 220 lits du Centre de Gériologie Clinique ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je le vérifie à l'instant et je reviens vers vous dès que j'ai trouvé.

M. le Président.- Merci. Donc on revient vers vous dès que vous avez la réponse.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.929 - Musée national Villa Paloma.....	+ 589.000
706.9611 - Rénovation prod. froid CCAM.....	+ 983.000
706.9651 - Inst. de Paléont. Humaine Rénovation.....	- 1.700.000
	<u>- 128.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II.....	+ 336.000
707.992 - Investissements Gd Prix Automobile.....	+ 754.300
	<u>+1.090.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904 - Acquisition inst. matériel info.....	- 55.000
708.905 - Rés. radio numérique de l'Adm.	+ 1.000.000
708.906 - Aménag. bureaux les Abeilles.....	- 650.000
708.948 - Ext. Caserne Pompiers Fontvieille	+ 1.100.000
708.979 - Amélior. & extens. batiments publics.....	+ 79.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	- 404.000
	<u>+ 1.070.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions	<u>+ 36.685.000</u>
------------------------------	---------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous arrivons donc à l'issue de ces chapitres de dépenses.

Nous allons passer aux Comptes Spéciaux du Trésor qui se trouvent à la page 101 du document budgétaire.

Mme le Chef de Cabinet.-

Article Comptes spéciaux du Trésor

	Dépenses	Recettes
80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES		
8000 - Emission pièces de monnaies	<u>+1.060.600</u>	<u>+1.096.300</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

81 - COMPTES DE COMMERCE

	Dépenses	Recettes
8170 - Les Institutions de la Principauté de Monaco	<u>+ 50.000</u>	<u>+ 5.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

82 - COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES

	Dépenses	Recettes
8214 - Educ. nat. - formation profes.....	+ 100	0
8220 - Fiscalité de l'épargne.....	+ 2.107.500	+ 2.810.000
	<u>+ 2.107.600</u>	<u>+ 2.810.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

83 - COMPTES D'AVANCES

	Dépenses	Recettes
8343 - Prestations maladie mairie	+ 100.000	0
	<u>+ 100.000</u>	<u>0</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

Ceci termine donc les votes des Comptes Spéciaux du Trésor.

On donne un instant la parole à Monsieur CALCAGNO pour la date de livraison prévue désormais des 220 lits du Centre de Gérontologie Clinique.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Voilà, Monsieur le Président, la vérification est faite : il s'agit de 210 lits, et non 220, on est bien dans la ligne et la livraison est prévue pour fin 2010 maintenant. Le chantier se passe bien, nous l'avons visité récemment avec M. CAMPANA, le Dr Jean-Joseph PASTOR, le Pr PESCE et M. BINI et tout est en ligne

pour être livré vers la fin de l'année 2010, peut-être quelques mois avant.

M. le Président.- Merci pour ces précisions, Monsieur le Conseiller.

Je vais à présent lever la séance, en vous rappelant que nous reprendrons demain soir, à 18 heures 30, nos travaux pour les explications de vote et le vote du Budget Rectificatif 2008.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

(La séance est levée à 00 heure 45).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00